

Projet de loi de finances pour 2007

**Liste des commissions et instances
délibératives placées directement auprès du
Premier ministre ou des ministres**

Table des matières

1	AFFAIRES ÉTRANGÈRES	3
2	AGRICULTURE ET PÊCHE	6
3	CULTURE ET COMMUNICATION	14
4	DÉFENSE	24
5	ÉCOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	27
6	ÉCONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE	34
7	ÉDUCATION NATIONALE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE	45
8	EMPLOI, COHÉSION SOCIALE ET LOGEMENT	48
9	INTÉRIEUR ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	59
10	JEUNESSE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE	63
11	JUSTICE	66
12	OUTRE-MER	72
13	PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, COMMERCE, ARTISANAT ET PROFESSIONS LIBÉRALES	74
14	SANTÉ ET SOLIDARITÉS	76
15	SERVICES DU PREMIER MINISTRE	92
16	TRANSPORTS, ÉQUIPEMENT, TOURISME ET MER	97

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
1 Affaires étrangères								
Assemblée des Français de l'étranger. DFAE/AFE	Loi n°82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français à l'étranger. Décret n° 84-252 du 6 avril 1984 portant statut du Conseil supérieur des Français à l'étranger.	L'Assemblée des Français de l'étranger est représentative des Français établis hors de France. Elle est présidée par le ministre des affaires étrangères	Fonctionnaires mis à disposition 1 CAE, 1 SAE, 1 SCH, 1 ADJCHA	2 800 000 €	4	4	4	
Autorité centrale pour l'adoption internationale. ACAI	Article L 148-2 du code de l'action sociale et des familles issu de l'article 12 de la loi n°2002-93 du 22 janvier 2002	Orienter et coordonner l'action des administrations et des autorités compétentes en matière d'adoption internationale.	13		3	2		
Comité directeur du Fonds Pacifique Sud CG/AS	Arrêté du 3 février 1989.	Le comité a pour objet d'émettre un avis sur l'attribution des crédits inscrits au budget du ministère des affaires étrangères au titre du fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique Sud. Le comité connaît en outre des projets	1 représentant du ministre, 2 représentants du ministre d'outre-mer, 1 représentant du ministre chargé du budget, le secrétaire permanent pour le Pacifique Sud, le contrôleur financier et 1 représentant de l'AFD		2	2	2	
Commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger. SUR/RSA	Arrêté du 4 octobre 1995.	La commission est chargée de donner un avis sur toute question concernant les recherches engagées à l'étranger dans le domaine des fouilles et autres travaux archéologiques.	24	6 000 €	1	1	1	
Commission coopération et développement. CID/CNG	Arrêté du 21 février 2006	Informar les organisations de solidarité internationale (OSI) de la politique des pouvoirs publics en matière d'aide au développement et informer des préoccupations des OSI les institutions et autorités responsables de la politique française en ce domaine	3 agents du MAE siègent à l'assemblée plénière présidée par la Ministre déléguée. 2 agents du MAE siègent au bureau présidé par le Directeur général (DGCID). 75 % du temps d'un agent contractuel à temps partiel (80 %) à la MAA/IONG					
Commission d'appel d'offres pour les marchés publics passés par l'administration centrale du ministère des affaires étrangères DAF	Arrêté du 6 février 2002	Commission d'appel d'offres pour l'ensemble des marchés publics passés au nom de l'État par le ministère des affaires étrangères.						

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France (CRV)	Décret n° 2000-1093 du 10 novembre 2000	La CRV est chargée d'examiner les recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France prises par les autorités diplomatiques ou consulaires, sa saisine est un préalable obligatoire à l'exercice d'un recours contentieux, à peine d'irrecevabilité de ce dernier.	Le président de la commission est choisi parmi les personnes ayant exercé des fonctions de chef de poste diplomatique ou consulaire. 4 membres titulaires (et leur suppléant) : 1 membre de la juridiction administrative, 1 représentant du MAE, 1 représentant du ministère chargé de la population et 1 représentant du ministère de l'intérieur. Le secrétaire général de la commission est composé d'un cadre A du MAE, 1 cadre B, 4,5 cadres C + 7 rapporteurs dont 3 du MAE et 4 mis à disposition.	764000	50	52	51	
Commission des archives diplomatiques	Décret du 21 février 1874 modifié	Fusion avec CPDP (n° 319)	39		1	1	1	
Commission du volontariat. CID/CNG	Décret de 1986.	Avis sur les demandes de reconnaissance d'association pour l'emploi de volontaires. Rôle d'information et de proposition sur les questions de volontariat.	1 agent de la MCNG préside la commission et représente le ministère des affaires étrangères		1	1	1	
Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel.	Loi n° 98-564 du 8 juillet 1998 Décret n° 99-358 du 10 mai 1999	La commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel assure le suivi de l'application de la présente loi et de l'action internationale de la France en matière d'assistance aux victimes de mines antipersonnel et d'aide au déminage. Elle publie chaque année un rapport sur l'application de la présente loi ; ce rapport est adressé par le Gouvernement au Parlement. Les crédits nécessaires à la commission pour l'accomplissement de sa mission sont inscrits au budget du ministère des affaires étrangères.						

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission spécialisée de terminologie et de néologie SAF	Arrêté du 20 mai 1999.	La commission est chargée principalement d'établir l'inventaire des cas dans lesquels il est souhaitable de compléter le vocabulaire français, de recueillir, d'analyser et de proposer des termes et expressions nécessaires à la négociation diplomatique	chef du service des affaires francophones, en sa qualité de haut fonctionnaire de terminologie, qui désigne un représentant du service comme rapporteur permanent de la commission		1	1	1	

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
2 Agriculture et pêche								
Comité consultatif de la santé et de la protection animale (issu de la commission nationale vétérinaire)	décret 9/01/1968	Le CCSPA émet un avis sur les textes relatifs à la santé et à la protection animale	46	0 €				supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Comité consultatif de la santé et de la protection animale.	Art 3 et 4 du projet de décret (septembre 2005)	Consulté sur le choix des maladies pouvant faire l'objet de mesures réglementaires et sur les projets de mesures réglementaires relatives à la prévention ou à la lutte contre la maladie animale			11			créée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Comité d'homologation des matières fertilisantes et des supports de culture	Décret 80-474 du 16 juin 1980	Propositions sur la suite à donner aux demandes d'homologation	8	0 €				supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Comité d'homologation des produits antiparasitaires à usage agricole et des produits assimilés	Décret du 1er août 1974 modifié	Propositions sur la suite à donner aux demandes d'homologation. Propositions de toutes les mesures générales concernant le fonctionnement de l'homologation, des normes et règles d'évaluation	28	0 €				supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Comité de coordination.	Art. 814-41 du code rural.	Le comité de coordination a pour objet d'établir une liaison organique entre les services du ministre de l'agriculture, d'une part, et ceux du ministre chargé de l'éducation et des universités, d'autre part. Ce comité doit être consulté pour avis sur tout objet la concernant.	16					
Comité de la protection des obtentions végétales	Loi du 11 juin 1970 Art. L. 412-1 et 412-2 du code de la protection intellectuelle.	placé auprès du ministre de l'agriculture, est présidé par un représentant de l'Etat et composé de personnalités, tant du secteur public que du secteur privé, qualifiées par leurs connaissances théoriques ou pratiques des problèmes de génétique, de botanique.						créée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Comité de politique forestière	Loi 2001-602 d'orientation sur la forêt du 9/7/2001	Le comité de politique forestière conseille le ministre chargé des forêts, conformément aux délibérations dudit Conseil, dans le suivi de la mise en oeuvre de la stratégie forestière française ainsi que dans la mise en oeuvre des textes législatifs et réglementaires	20					
Comité d'homologation des produits antiparasitaires à usage agricole, des matières fertilisantes et supports de culture	Art 5 du projet de décret (septembre 2005)	Propositions sur les suites à donner aux demandes d'homologation après examen de ces dernières. Propositions de toutes les mesures générales concernant le fonctionnement de l'homologation, des normes et règles d'évaluation						créée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Comité du Fonds national pour le développement des adductions d'eau (F.N.D.A.E)	Article R. 2335-8 du code des collectivités territoriales	Le Fonds national pour le développement des adductions d'eau est géré par le ministre de l'agriculture, assisté d'un comité consultatif	21	537 €				

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Comité national de suivi et d'évaluation du dispositif de formation des personnes responsables des travaux de brûlage dirigé et d'incinération	arrêté du 15/03/04	Le comité suit et évalue le dispositif et propose des améliorations	9		0	1	1	
Comité national du réseau d'information comptable agricole	règlement du conseil 79-65 (CEE) du 15/06/1965 modifié relatif au réseau d'information comptable agricole, art. 5 et 6 et arrêté du 17 septembre 2001.	Le comité national du RICA approuve le plan de sélection des exploitations comptables et le rapport d'exécution de ce plan de sélection. Il examine les problèmes méthodologiques relatifs à la fiche d'exploitation comptable servant de support à l'enquête.		0 €	1	1	1	
Comité scientifique du ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales	Arrêté du 17 janvier 1995	Contribue à assurer la cohérence de la politique scientifique d'enseignement supérieur et de recherche dans les champs de compétence du ministère, et des politiques sectorielles de celui-ci. Réflexions prospectives en vue d'éclairer les choix stratégiques	18	0 €				
Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées (CTPS).	Code rural – articles R* 661-1 à R* 661-11 Décret 93-46 du 14.01.1993	Le Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées a une mission de conseil et d'appui technique auprès du ministre chargé de l'agriculture et des instances de préparation et d'exécution de la politique en matière de variétés et de semences	50	7 000 €				
Commission des produits antiparasitaires à usage agricole, des matières fertilisantes et supports de culture	Art 5 du projet de décret (septembre 2005)	Propositions de mesures concernant la normalisation et les conditions d'emploi de matières fertilisantes, des supports de culture et des produits antiparasitaires à usage agricole. Définition des méthodes de contrôle.						créé dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission centrale d'agrément des coopératives agricoles	article L. 525-1 du code rural - R. 528-2	Avis sur les demandes d'agrément coopératif au vu de la régularité des dispositions statutaires aux dispositions législatives et réglementaires	13					supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission centrale de la coopération agricole	Art 6 du projet de décret (septembre 2005)	Donne son avis sur les demandes d'agrément coopératif au vu de la régularité des dispositions statutaires aux dispositions législatives et réglementaires						créé dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission consultative de la formation des paysagistes diplômés par le Gouvernement DPLG	Art. R 812-11 du Code rural	Veille au développement coordonné de l'enseignement dispensé dans les établissements mentionnés à l'article R. 812-9	16					
Commission consultative paritaire nationale des baux ruraux	R. 414-6 du code rural	La commission consultative paritaire nationale des baux ruraux mentionnée à l'article L. 411-11 siège auprès du ministre de l'agriculture ; elle est chargée de donner son avis sur les affaires qui lui sont soumises	22					
Commission consultative permanente d'oénologie.	Loi n° 55-308 du 19 mars 1955 relative à la protection du titre d'oélogue.	Instance de concertation pour l'établissement des comptes.						
Commission consultative pour l'enseignement supérieur privé	Décret 86-1171 du 31/10/86	La commission est chargée d'émettre un avis sur les demandes de souscription, de renouvellement ou de résiliation d'un contrat entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur concernés, ainsi que sur les avenants éventuels aux contrats en cours	12					

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission d'autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires.	Art R 5141-48 à 54 du code de la santé publique	Les décisions d'octroi, de modification d'office, de refus, de renouvellement et de suppression d'autorisation de mise sur le marché sont prises après avis de la Commission d'autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires.	13					
Commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire. CGB	Loi n° 92-654 du 13 juillet 1992. Décret n° 93-235 du 23 février 1993.	La commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire est chargée d'évaluer les risques liés à la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés	18	300 000 €				
Commission d'étude de la toxicité des produits antiparasitaires à usage agricole et des produits assimilés, des matières fertilisantes et des supports de culture	Décret n° 74 - 682 du 1 août 1974 R253-2 du CR	La commission d'étude de la toxicité des produits antiparasitaires à usage agricole et des produits assimilés, des matières fertilisantes et des supports de culture est chargée, notamment, d'examiner les risques de la toxicité directe ou indirecte	48					
Commission de conciliation dans les professions agricoles	R: 523-21 du code du travail							
Commission de la prévention des accidents du travail des non-salariés agricoles	Article L. 752-29 du code rural – Décret n° 2002-429 du 29/3/2002	Chargée de définir les mesures de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, comprenant notamment des actions de formation aux risques et des expertises médicales et techniques réalisées lors de l'installation des jeunes agriculteurs	23	3 000 €				
Commission des comptes de l'agriculture de la Nation. CCAN	Décret n° 2001-863 du 14 septembre 2001.	Placée auprès de la commission économique de la nation d'assurer l'analyse et la diffusion des comptes économiques décrivant la situation de l'agriculture et des agriculteurs dans l'économie nationale et internationale. Elle examine toute question qui lui incombent	21		2	2	2	
Commission des matières fertilisantes et supports de culture	Décret n° 80-477 du 16 juin 1980	Propositions de mesures concernant la normalisation et les conditions d'emploi des matières fertilisantes et des supports de culture - définition des méthodes de contrôle- avis sur toute question se rapportant à ces produits.	40	0 €				supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission des produits antiparasitaires à usage agricole et produits assimilés	Décret du 1er août 1974 modifié Arrêté du 27 juillet 2001	Propositions sur la suite à donner aux demandes d'homologation après examen de ces dernières.	48	0 €				supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission d'essai des appareils ou instruments d'étourdissement des animaux	(Décret n° 80-791 du 1er octobre 1980, modifié par décret n° 83-57 du 27 janvier 1983) art R.*214-76	Avis sur l'utilisation des appareils et instruments d'étourdissement des animaux						supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission interdirections de la simplification et Groupe Utilisateurs	Arrêté du 26 septembre 2003	Emet un avis sur les projets de réglementation qui lui sont soumis au regard des objectifs de simplification	30					

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission interministérielle de lutte contre la rage	Arrêté du 4 juin 1985	Avis sur la réglementation rage, sur la politique et sur les plans de lutte contre la rage						supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission nationale d'agrément des géomètres-experts pour certaines opérations d'aménagement foncier	art L121-16 Code rural	Établissement de la liste des géomètres susceptibles d'être agréés, Suivi technique des aménagements fonciers	11	0 €				
Commission nationale d'agrément des groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC)	R. 323-1 et suivants du Code rural.	Seules peuvent bénéficier des dispositions prévues aux articles L. 323-1 à L. 323-16 relatifs aux groupements agricoles d'exploitation en commun et ont droit à la dénomination de groupements agricoles d'exploitation en commun reconnus les sociétés agrées.	14	0 €				
Commission nationale d'agrément des sociétés d'intérêt collectif agricole	art. L531-2 du code rural - R. 531-3-8	Avis sur les demandes d'agrément en tant que SICA	10					supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission nationale d'amélioration génétique, commissions et comités en dépendant	Art. R 653-1 du Code rural	La Commission nationale d'amélioration génétique peut être consultée et faire toutes propositions sur l'ensemble des questions concernant les méthodes et moyens d'amélioration de la qualité génétique du cheptel	80					
Commission nationale d'hygiène et de sécurité du travail en agriculture	Décret n° 77-1096 et 90-304 et R231-26 du code du travail	La commission nationale d'hygiène et de sécurité du travail en agriculture participe à l'élaboration de la politique nationale de prévention des risques professionnels dans les professions agricoles	28					
Commission nationale d'identification bovine	Arrêté du 20 septembre 2001	Avis sur les dispositions réglementaires relatives à l'identification bovine	35	0 €				supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission nationale d'identification électronique des équidés	Arrêté du 24 février 2003 modalités d'habilitation des agents de l'établissement public "Les haras nationaux"	Se prononce sur les demandes d'habilitation électronique des équidés déposées par les agents des haras ainsi que sur la formation qu'ils subissent à cette fin.	6	0 €				supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission nationale d'identification ovine et caprine	Arrêté du 20 septembre 2001	Avis, notamment, sur les dispositions réglementaires relatives à l'identification	35	0 €				supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission nationale d'identification porcine	Arrêté du 20 septembre 2001	Avis, notamment, sur les dispositions réglementaires relatives à l'identification	34	0 €				supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission nationale de capacité professionnelle à l'installation en agriculture	Réalisé par arrêté du 17 février 2005	Donne un avis sur la liste des diplômes ou des titres homologués procurant la capacité professionnelle agricole. Elle assure le suivi et l'évaluation du dispositif de mise ne œuvre des stages prévus aux articles R. 343-4 et 343-5 du code rural						

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission nationale de conciliation	Article L. 523-2 code du travail. Article R. 123-51 code de la sécurité sociale. Arrêté du 17 septembre 1963, l'article 19 du décret du 12 mai 1960. Décret n° 98-1127 du 14 décembre 1998. Arrêté du 30 mars 2000	Règlement des conflits collectifs de travail. Elle doit se réunir en cas de licenciement d'un agent de direction ou d'un comptable d'une CMSA. Elle doit être réunie pour constater le nombre de voix obtenues par les candidats lors des élections des membres	13					
Commission nationale de l'agriculture raisonnée et de la qualification des exploitations	Décret 2002-631 du 25 avril 2002	La section examen du référentiel est chargée de donner son avis aux ministres chargés de l'agriculture et de la consommation sur les projets de modification du référentiel de l'agriculture raisonnée	71					
Commission nationale de la négociation collective : Sous-commissions agricoles des conventions et accords	Art. L. 136.3 (al. 2) du code du travail	Formation spécifique de la Commission nationale de la négociation collective dépendant du ministère du travail	13					
Commission nationale de l'expérimentation animale	Code rural Article R214-116	Cette commission donne son avis sur tout projet de modification de la législation ou de la réglementation relative à l'expérimentation animale. Elle peut également être consultée par les ministres auprès desquels elle est placée, donner des avis	40					
Commission nationale de lutte contre l'hypodermose	Arrêté du 6 mars 2002	La commission est appelée à examiner les bilans des programmes de prophylaxie et à proposer des objectifs particuliers	22	0 €				supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission nationale de pharmacovigilance vétérinaire	CSP R. 5146-41-7 Décret 99-553 du 2 juillet 1999	Chargée d'évaluer les informations sur les effets indésirables des médicaments vétérinaires de donner aux ministres chargés de l'agriculture et de la santé et au directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments un avis	15					
Commission nationale de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles des salariés agricoles	CODE RURAL R751-154	Veille à l'harmonisation des actions de prévention entreprises en agriculture avec celles qui sont mises en oeuvre par les autres départements ministériels, des institutions ou des organismes compétents en la matière. Il lui est rendu compte des actions menées	28	1 500 €				
Commission nationale de répartition du fonds commun	Décret 97-456 du 5 mai 1997	Outre les fonctions qui lui sont confiées par l'article 12 ci-dessus en ce qui concerne les primes aux éleveurs, la commission nationale met en oeuvre les actions communes au bénéfice des sociétés de courses autres que les sociétés mères	12					
Commission nationale des abattoirs	loi no 65-543 Arrêté du 04.11.1994 relatif à la Commission nationale des abattoirs	Les modifications du plan d'équipement en abattoirs sont soumises pour avis à la commission nationale des abattoirs	14	0 €				
Commission nationale des calamités agricoles	Art. L 361-19 et R*361-7 à R*361-12 du code rural	La Commission nationale des calamités agricoles a pour mission, notamment de faire des propositions en ce qui concerne le taux de la contribution additionnelle prévue à l'article L. 361-5.	22	10 000 €	5	3	5	
Commission nationale des enseignants chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture.	Décret n° 92-172 du 21 février 1992.	Elle se prononce, dans les conditions prévues par les dispositions des statuts particuliers et du présent décret, sur les mesures individuelles relatives au recrutement et à la carrière des professeurs et des maîtres de conférences						

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission nationale des labels et des certifications de produits agricoles et alimentaires (CNLC)	Code Rural : Article L 646-1 Décret du 12.03.1996	Chargée de donner des avis au ministre de l'agriculture et au ministre chargé de la consommation sur la délivrance des signes d'identification que sont le label, la certification de conformité, la certification du mode de production biologique.	110					
Commission nationale d'identification	Art 7 du projet de décret (septembre 2005)	Consultée sur toute question relative à l'identification des animaux des espèces bovines, ovines, caprines, porcines et équines	6					créée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission nationale paritaire du personnel administratif des chambres d'agriculture CNP	Loi 52-1311 du 10 décembre 1952 article L. 511-4-1 du code rural	Fixe la valeur du point de rémunération des personnels administratifs des chambres d'agriculture, procède à toute modification du statut de ces personnels, tient lieu de commission d'appel à l'égard des commissions régionales paritaires.	13					
Commission nationale vétérinaire, commissions et comités en dépendant	art R221-1 et suivants du code rural	Propositions sur les questions relatives aux maladies et à l'hygiène des animaux, à la salubrité des viandes et autres produits d'origine animale.						supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission permanente pour la lutte contre la fièvre aphteuse	Arrêté du 23 novembre 1994	Organisation de la lutte contre la fièvre aphteuse	22	0 €				supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission professionnelle consultative "Métiers de l'agriculture, de l'agro-industrie et de l'espace rural"	Décret n° 72-607 du 4 juillet 1972 Arrêté du 22 novembre 1990	La commission professionnelle consultative formule des avis et des propositions sur : 1. La définition des formations destinées à préparer aux métiers de l'agriculture, de l'agro-industrie et de l'espace rural	43	6 610 €				
Commission spécialisée de la protection des animaux.	Arrêté du 16 juin 1993.	Avis sur les textes relatifs à la protection animale.						supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission spécialisée pour les plans décentralisés de lutte contre les maladies animales	Arrêté du 4 novembre 1994	Plan national de lutte contre les maladies animales						supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission supérieure des maladies professionnelles	D 751-19 du code rural	La Commission supérieure des maladies professionnelles en agriculture est chargée de donner son avis sur, notamment, l'établissement des tableaux de maladies professionnelles en agriculture, les modifications et les additions à ceux-ci.	36	0 €				
Commission supérieure du crédit mutuel maritime	Décret n° 76-1011 du 19 octobre 1976, art 21 modifié par le décret 2003-1276 du 26/12/2003	Chargée d'arbitrer les éventuels litiges	42					
Conseil consultatif de la protection des végétaux	Art. L 251-3 du CR	Avis concernant la liste des organismes nuisibles contre lesquels la lutte est organisée	19	0 €				

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Conseil de prospective européenne et internationale pour l'agriculture et l'alimentation (COPEIA)	Arrêté du 3.10.2003	Chargée d'éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les décisions en matière de politique agricole	30	0 €	6	6	6	
Conseil d'orientation de la forêt méditerranéenne	arrêté du 28/10/87	Le COFM émet des avis et fait des propositions sur les mesures permettant une amélioration de la protection de la forêt contre les incendies	41		0	1	0	
Conseil national d'agrément professionnel	Loi n° 92-533 du 17 juin 1992 .Décret n° 94-863 du 5 octobre 1994.	Il est chargé: a) De proposer au ministre chargé de l'agriculture toutes règles générales susceptibles de contribuer à l'établissement des conditions et des modalités liées à la délivrance, à la suspension, au retrait de l'agrément	39	0 €				
Conseil national de l'alimentation	Code de la consommation Article D541-1	Ce conseil national est consulté sur la définition de la politique alimentaire en donnant des avis sur les questions qui s'y rapportent	65	14 000 €				
Conseil national de l'enseignement agricole CNEA	Loi 84-579 modifiée par la loi 84-1285 Décret du 19.06.1985	Consulté sur toutes les questions concernant l'enseignement agricole						
Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire (CNESERAAV)	Article L.814-3 du code rural (loi n° 90-85 du 23 janvier 1990), articles R.814-10 à R.814-30 (décret 2000-323 du 6 avril 2000)	Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire est consulté sur les questions relatives aux missions des établissements publics énumérés à l'article R. 812-2	45					
Conseil national de la spécialisation vétérinaire (CNSV)	R. 814-43-1 Décret 92-1346 du 7.12.1992	Chargé de coordonner et d'harmoniser les enseignements de spécialisation et les conditions de délivrance du titre de vétérinaire spécialiste	24					
Conseil national de l'expertise foncière, agricole et forestière	Loi 2001-602 du 9 juillet 2001 Décret à prendre	Chargé en particulier d'établir annuellement la liste des experts fonciers et agricoles ou forestiers et de faire respecter les devoirs professionnels de chacune des personnes inscrites sur la liste tels qu'ils sont définis par un décret en Conseil d'Etat		0 €				
Conseil national du froid	Décret n° 59-1028 du 31 août 1959 Arrêté du 26 mai 1999	Traitement des dossiers relatifs à la chaîne du froid, entre administrations, professionnels, personnalités juridique et scientifiques .	53					
Conseil supérieur d'orientation de la coopération CSCA	Art. L 528-1 du Code rural	Le Conseil supérieur d'orientation de la coopération agricole assiste le ministre de l'agriculture dans l'orientation, le développement et la mise en oeuvre de la politique poursuivie en matière de coopération agricole.	25					
Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire et commissions techniques CSO	Art. L 611-1 du Code rural	Participe à la définition, à la coordination, à la mise en oeuvre et à l'évaluation de la politique d'orientation des productions et d'organisation des marchés	30	0 €				
Conseil supérieur de la forêt, des produits forestiers et de la transformation du bois	Loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001. Décret n° 2002-1080 du 7 août 2002	Le Conseil supérieur de la forêt, des produits forestiers et de la transformation du bois participe à la définition, à la coordination, à la mise en oeuvre et à l'évaluation de la politique forestière et de ses modulations régionales.	62					

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Conseil supérieur des exportations agricoles et alimentaires CSEAA	Loi d'orientation agricole n° 99-574 du 9 juillet 1999 (art. 73). Décret n° 2000-831 du 28 août 2000 Arrêté du 10 octobre 2000	instance de concertation entre les pouvoirs publics et les représentants des entreprises tournées vers l'exportation dans les domaines de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles et agroalimentaires.	33	0 €				
Conseil supérieur des prestations sociales agricoles CSPSA	Code rural Art R721-1	Il peut être consulté et faire toutes propositions sur les questions relatives au régime des prestations sociales agricoles et de la mutualité sociale agricole, notamment sur celles relatives aux prestations familiales des membres des professions agricole.	36	0 €				
Conseil supérieur d'orientation des politiques halieutiques, aquacoles et hallo-alimentaire	Article 2 de la loi n° 97-1051 du 18 novembre 1997 d'orientation sur la pêche maritime et les cultures maritimes Décret 98-1060 du 24/11/1998	Participe par ses avis à la définition, la coordination, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques de gestion de la ressource, d'orientation des structures, de la production, de la transformation et de la commercialisation, d'organisation des marchés	25	0 €	1	1	1	
Observatoire économique des prix des produits agricoles et alimentaires	Code rural R 611-9	La commission spécialisée du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire, dite "observatoire économique des prix des produits agricoles et alimentaires"						
Observatoire national de l'enseignement agricole. ONEA	Arrêté du 31 juillet 1998.	L'Observatoire national de l'enseignement agricole a pour mission d'analyser, de synthétiser et de diffuser les données sur la connaissance, le suivi et l'insertion professionnelle des élèves, des étudiants, des apprentis et des stagiaires de l'enseignement	11	106 000 €	1	8	6	

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
3 Culture et communication								
Comité consultatif de la recherche architecturale - CCRA	Décret n° 98-31 du 14 janvier 1988.	Il est consulté sur les grandes orientations de la politique de recherche dans les domaines de l'architecture. Il donne son avis sur les programmes des formations de recherche des écoles d'architecture et procède à l'évaluation des résultats de ces programmes.	33				2	
Comité consultatif des prêts et dépôts d'œuvres et d'objets d'art inscrits sur l'inventaire du fonds national d'art contemporain	Décret n° 2000-856 du 29 août 2000 (article 10). Arrêté du 13 décembre 2001.	Émet un avis sur toute demande de prêts ou de dépôts d'œuvres et d'objets d'art inscrits sur l'inventaire du fonds national d'art contemporain, auprès des collectivités territoriales, institutions culturelles, musées, etc.	1 président et 11 membres				4	
Comité d'orientation stratégique de la modernisation - COSM	Arrêté du 27 février 2003	Valide et propose au ministre chargé de la culture les mesures relatives à la modernisation et aux réformes du ministère.	14		2	0	0	
Comité du patrimoine culturel	Arrêté du 24 juin 2002	Conseille le ministre dans le domaine de la protection, de la conservation, de l'enrichissement et de la présentation du patrimoine religieux ou d'origine religieuse.	24					
Comité du soutien financier à la musique d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles	Arrêtés du 5 septembre 1986 et du 11 mars 1993. Décret n° 99-130 du 24 février 1999. Arrêté du 16 décembre 2004 portant modification de l'arrêté du 22 mars 1999. Décision du 21 janvier 2005.	Donne notamment un avis sur la qualité du projet musical proposé.	5				3	
Commission artistique nationale	Décret du 29 avril 2002, modifié par le décret du 4 février 2005	Elle est chargée de donner des avis aux maîtres d'ouvrage, dans le cadre de la procédure dite du 1% artistique, lorsque l'importance ou le caractère novateur d'un projet le justifie	9 membres pour la section dite générale et 9 membres pour la section dite projets textiles					
Commission au fonds de soutien à l'expression radiophonique	Décret n° 87-826 du 9 octobre 1987 - Décret n° 92-1053 du 30 septembre 1992. Décret n° 97-1030 du 13 novembre 1997. Décret n° 97-1263 du 29 décembre 1997. Arrêté du 29 avril 1998.	Est chargée de l'attribution des aides destinées aux titulaires d'une autorisation de service de radiodiffusion sonore dont les ressources commerciales sont inférieures à un certain pourcentage de leur chiffre d'affaires.	11	40 000 €	15	15		
Commission chargée de donner un avis sur la pratique artistique de candidats aux concours d'accès au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art	Arrêté du 6 février 2003 (J.O du 14 février 2003)	Donne son avis sur la pratique artistique régulière, d'une durée de huit années, correspondant à la discipline d'enseignement présentée par des candidats au concours d'accès au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art.	6					
Commission consultative d'acquisition de cartons de tapisseries et de tapis	Arrêté du 28 avril 2003 (J.O. du 12 juin 2003)	Est compétente en matière d'achats et de commandes de cartons de tapisseries et de tapis.	12				1	

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission consultative d'acquisition de dessins et modèles de meubles contemporains	Arrêté du 28 avril 2003 (J.O. du 12 juin 2003)	Examine les projets de mobiliers contemporains destinés à être réalisés par le Mobilier national.	11				1	
Commission consultative d'aide à la création pour les compositeurs d'œuvres musicales, lyriques ou chorégraphiques	Arrêté du 20 juin 1977	Donne son avis, au ministre de la culture et de la communication, sur l'attribution de bourses d'aide à la création à des compositeurs d'œuvres musicales, lyriques ou chorégraphiques.	14 (11 extérieurs et 3 inspecteurs DMDTS)	13 000 €			1	
Commission consultative des trésors nationaux - CCTN	Décret n° 93-124 du 29 janvier 1993 modifié	Émet à destination du ministre de la culture, un avis sur les projets de refus de certificat pour les biens culturels dans le cadre du contrôle de la circulation des biens culturels, émet un avis sur l'intérêt majeur, pour le patrimoine national, que l'acquisition d'un bien situé en France ou à l'étranger présenterait.	12 ou 13 selon la procédure	5 000 €	7	12	14	
Commission consultative pour l'octroi du bénéfice d'abattement sur le tarif de presse	Décret 97-38 du 17 janvier 1997	Donne avis pour l'octroi de l'abattement.						supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission copie privée	Article L. 311-5 du code de la propriété intellectuelle	Elle détermine, par décisions publiées au Journal officiel, les types de support, taux de rémunération et modalités de versement de la rémunération au titre de la copie privée des œuvres dues aux auteurs, artistes-interprètes et producteurs dans les domaines sonore, audiovisuel, littéraire et des arts visuels.	24 + 1 (le président)	25 000 €	15	12	14	
Commission culturelle, scientifique et technique pour les formations en architecture - CCST	Décret n° 97-1096 du 27 novembre 1997	Elle rend un avis, notamment sur les habilitations des écoles d'architecture qui délivrent les diplômes d'architecture DPLG avant saisine du CNESER à l'éducation nationale. Elle donne son avis sur les formations conduisant à des diplômes nationaux de 1er et 2ème cycles spécifiques à l'enseignement propre aux écoles et sur la reconnaissance, par le ministre chargé de l'architecture, des diplômes délivrés par les établissements de l'architecture qui ne sont pas placés sous la tutelle de ce ministre.	29	160 000 €	5	8		
Commission d'arbitrage relative à la perception de la taxe fiscale sur les spectacles	Loi de finances rectificative n° 2003-1312 du 30 décembre 2003 (articles 76 et 77). Décret n° 2004-117 du 4 février 2004. Arrêté du 28 juin 2004 (JO du 13 juillet 2004)	Donne un avis en cas d'incertitude sur les catégories de spectacles visées aux articles 76 et 77 de la loi n° 2003-1312.	10				0	
Commission d'agrément relative à l'institution d'une garantie de l'État	Loi n° 93-20 du 7 janvier 1993. Décret n° 93-947 du 23 juillet 1993.	Délivre un agrément à l'institution d'une garantie de l'État pour certaines expositions temporaires d'œuvres d'art. Arrêté pris par le ministre chargé du budget	5	30 490 €		4	2	
Commission d'aide à la production des pays en voie de développement	Arrêté du 6 juillet 1992	Donne un avis sur l'octroi d'aides à la production cinématographique des pays en développement.	5 membres et 1 président	58 240 €			8	
Commission d'aide aux cinématographies peu diffusées	Convention Centre national de la cinématographie / ministère des affaires étrangères / COOPE n°142-95-01 du 3 juillet 1995	Chargée de donner un avis sur les demandes de soutien financier.	6 professionnels				5	

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission d'aides à l'édition sur support optique - FAEM	Convention Centre national de la cinématographie / ministère chargé de l'industrie conclue du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006	Est chargée de donner un avis sur l'affectation des crédits du fonds d'aides à l'édition. Elle se prononce sur des projets d'édition (CD ROM et Internet notamment).	1 président + 12 membres experts professionnels + 5 représentants de l'administration		3	5	4	
Commission de classification des œuvres cinématographiques	Décret n° 90-174 du 23 février 1990 modifié par les décrets n° 92-446 du 15 mai 1992, n° 96-776 du 2 septembre 1996, n° 2002-945 du 28 juin 2002 et n° 2003-1163 du 4 décembre 2003	Est chargée du classement des films.	83 membres en tout (27 à chaque séance) et 50 membres pour les sous-commissions (6 à 7 à chaque séance)	107 185 €			80	
Commission de désaffectation des salles de spectacles	Arrêté du 18 avril 1947 modifié par l'arrêté du 20 juin 1978	Composée de professionnels des spectacles, elle est chargée de donner un avis sur les demandes de désaffectation ou de démolition de salles de spectacles par les propriétaires ou exploitants.	12				3	
Commission de gestion de la caisse de retraite du personnel de la Comédie-Française	Décret n° 88-960 du 11 octobre 1968, article 40	Elle gère la caisse de retraites du personnel de la Comédie-Française pour les risques suivants : assurances vieillesse, invalidité, orphelin.	18			3	3	
Commission de la rémunération équitable	Article L. 214-4 de code de la propriété intellectuelle	Arrête le barème et les modalités de versement de la rémunération des artistes-interprètes et producteurs de phonogrammes communiqués dans un lieu public ou radiodiffusés.	27	1 000 €				
Commission de reconnaissance des établissements d'enseignement artistique	Loi du 6 janvier 1988 codifiée (article L. 361-2 du code de l'éducation). Décret n° 88-605 du 6 mai 1988. Arrêtés du 6 juin 1994 (danse et musique). Arrêté du 10 janvier 2002 (danse). Arrêté du 7 mai 2003 (musique).	Émet un avis sur la reconnaissance, par le ministre de la culture et de la communication, des établissements d'enseignement artistiques, il existe une commission de reconnaissance pour chacune des disciplines suivantes : la musique, la danse, les arts plastiques, photographie, arts appliqués et métiers d'art, les arts dramatiques, arts du cirque et arts du spectacle, le patrimoine, le cinéma et l'expression audiovisuelle.	8 par secteur	1 000 €			2	
Commission de rémunération des auteurs en publicité	Article L. 132-32 du code de la propriété intellectuelle.	Elle détermine les bases des rémunérations pour l'utilisation d'une œuvre de commande pour la publicité.	25				1	
Commission de reversement d'œuvres et d'objets d'art inscrits sur l'inventaire du Fonds national d'art contemporain	Décret n° 2000-856 du 29 août 2000 (article 11). Arrêté 13 décembre 2001.	Donne un avis sur les radiations d'œuvres inscrites sur les inventaires du Fonds national d'art contemporain en vue de leur inscription sur les inventaires d'un service de l'État ou d'un établissement public national conservant des collections publiques de l'État.	13 et 1 président	8 200 €			10	
Commission de sélection de l'œuvre cinématographique choisie pour représenter le cinéma français pour l'attribution de l'Oscar du film en langue étrangère	Arrêté du 11 octobre 1993	Sélectionne l'œuvre cinématographique de long métrage représentant le cinéma français pour l'attribution de l'Oscar du film en langue étrangère.	7				1	
Commission des aides aux écritures chorégraphiques	Circulaire aux DRAC du 21 février 2002.	Une aide aux écritures chorégraphiques, entendue comme aide à l'expérimentation, a été créée au ministère de la culture et de la communication. La commission rend un avis sur les projets présentés par les artistes chorégraphiques qui sollicitent cette aide.	10 + 1 président	400 €			1	

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission des droits des artistes-interprètes et des producteurs pour la réalisation d'une œuvre audiovisuelle	Article L. 212-9 du code de la propriété intellectuelle.	Détermine les modes et les bases de la rémunération des artistes-interprètes à défaut d'accord entre un artiste-interprète et un producteur pour la réalisation d'une œuvre audiovisuelle.	24					
Commission des orgues non protégés au titre des monuments historiques	Arrêté du 5 mars 1970. 2 arrêtés du 29 décembre 1999. Arrêté du 2 juillet 2003	Émet des avis sur les projets fonctionnels et culturels de création ou de restauration d'orgues autres que celles classées orgues historiques pour lesquels une participation financière de l'Etat est demandée.	12	1 000 €			1	
Commission destinée à se prononcer sur l'assimilation aux diplômes français des diplômes délivrés dans d'autres États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen	Arrêté du 27 septembre 2000	Se prononce sur les demandes d'assimilation des diplômes étrangers permettant de se présenter aux concours de recrutement organisés par le ministère chargé de la culture.	5					
Commission du Fonds national pour l'archéologie préventive	Loi n° 2003-707 du 1er avril 2003 modifiant la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive. Décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 (articles 90 à 94). Article 524-14 alinéa 3 du code du patrimoine.	Définit les critères d'éligibilité à l'attribution des subventions financées par le fonds national pour l'archéologie préventive. Elle est composée de représentants de l'Etat, du parlement et des collectivités territoriales, d'aménageurs soumis à la redevance d'archéologie préventive et de personnalités qualifiées.	18	1 500 €			2	
Commission générale de terminologie et de néologie. 7 commissions spécialisées : matière économique et financière, télécommunications, ingénierie nucléaire, chimie et matériaux, informatique et composants électroniques, sciences et industrie pétrolières, aut	Décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 (article 2)	Cette commission est chargée de l'enrichissement de la langue française.	14					
Commission interministérielle d'agrément pour la conservation du patrimoine artistique national	Loi n° 68-1251 du 31 décembre 1968	Donne un avis à la fois sur l'intérêt patrimonial des biens proposés en dation et sur leur valeur.	5	16 000 €	4	3	2	
Commission internationale du théâtre francophone	Convention conjointe des ministres de la culture France, Québec et Wallonie Bruxelles, 1987	Soutient, dans l'espace francophone, des projets multilatéraux de création et de circulation théâtrale.	15	53 100 €			2	
Commission nationale "culture handicap"	Arrêté du 1er février 2001	Facilite l'accès à la culture des personnes handicapées.	24		1	1	1	

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission nationale consultative d'aide à la création d'œuvres dramatiques	Arrêté du 8 janvier 1999	Est chargée de donner un avis sur la qualité littéraire et artistique de textes dramatiques dans le but de repérer de nouveaux auteurs et de favoriser la création.	20	736 000 €			2	
Commission nationale consultative d'aide à la création pour les arts du cirque	Arrêtés du 28 septembre 1995 et du 25 janvier 2002	Est chargée d'examiner les demandes de soutien à la création et à la diffusion de projets artistiques.	10	500 €			1	
Commission nationale consultative pour les arts de la rue	Arrêtés du 15 mars 1999 + 25 janvier 2002 + 27 janvier 2003	Émet un avis sur les demandes d'aides présentées par les compagnies ou les lieux qui les accueillent.	10	500 €			1	
Commission nationale de l'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France - CNIG	Décret n° 85-410 du 3 avril 1985 modifié par les décrets n° 89-453 du 30 juin 1989 et n° 94-920 du 24 octobre 1994	Émet des avis et fait des propositions sur l'organisation des travaux de recensement et d'étude concernant les biens culturels matériels et évalue les programmes et les résultats des équipes de recherche.	41					supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission nationale de la commande publique	Arrêté du 22 janvier 1998, modifié par arrêté du 16 mai 2001	Émet des avis sur les projets de commande financés par le centre national des arts plastiques et sur ceux des collectivités territoriales subventionnées par des crédits déconcentrés de l'Etat	9 membres pour la section dite générale et 9 membres pour la section dite projets textiles					
Commission nationale de la photographie	Arrêté du 13 octobre 1989.	Propose au ministre l'attribution d'aides exceptionnelles pour contribuer à la sauvegarde, à l'enrichissement, à la mise en valeur et à la diffusion du patrimoine photographique ainsi qu'au développement de la création photographique.	8				3	supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission nationale de la sécurité dans le spectacle vivant et enregistré	Décret n° 2003-1096 du 14 novembre 2003. Arrêté du 22 juin 2005.	Recueille des données sur la sécurité des éléments mobiliers et immobiliers, participe à des actions de prévention et analyse les causes des accidents du travail.	20				3	
Commission nationale de reconnaissance de diplômes d'architecte étrangers délivrés dans des États non membres de la communauté européenne pour l'exercice de la profession d'architecte	Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture (articles 10, 11 et 38). Décret n° 78-67 du 16 janvier 1978 (article 2).	Donne un avis au ministre sur la reconnaissance des diplômes, certificats ou autres titres d'architecte délivrés dans les États non membres de la communauté européenne, pour exercer la profession d'architecte en France.	7 + 1 président					
Commission nationale de reconnaissance de qualification pour l'exercice de la profession d'architecte	Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture (article 10-3). Décret n° 78-67 du 16 janvier 1978 (article 4).	Donne un avis au ministre sur la reconnaissance de qualification pour exercer la profession d'architecte de personnes non titulaires des diplômes requis.	7 + 1	5 000 €	2		2	1
Commission nationale de validation des études, expériences professionnelles ou acquies personnels (architecture et patrimoine)	Décret n° 98-2 du 2 janvier 1998.	Elle formule, à l'attention du ministre, des orientations nationales ou des recommandations spécifiques à certaines écoles en matière de validation des acquis.	13					

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission nationale d'équivalence (délégation aux arts plastiques)	Arrêté du 6 mars 1997.	Propose au ministre chargé de la culture l'insertion, dans le cursus des études existant dans les écoles nationales, régionales ou municipales d'art habilitées, des candidats remplissant certaines conditions de diplômes.	6				1	
Commission nationale des monuments historiques - CNMH (Ex-148 numérotation double)	Décret n° 94-87 du 28 janvier 1994 modifié par le décret n° 94-423 du 27 mai 1994	Donne un avis sur les propositions de classement, sur les programmes et les projets de travaux de conservation et de mise en valeur des monuments historiques. Elle comprend 7 sections.	148				37	
Commission nationale des secteurs sauvegardés	Articles R. 313 et suivants du code de l'urbanisme.	Elle délibère sur toutes les questions relatives à la création des secteurs sauvegardés, à l'instruction du plan de sauvegarde et de mise en valeur, à son contenu, à ses effets, à sa modification, à sa révision et à sa mise à jour.	23				5	
Commission nationale d'évaluation	Décret n° 2002-628 du 25 avril 2002 pris pour l'application de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France.	Elle émet un avis sur les demandes de reconnaissance des qualifications professionnelles requises pour exercer des responsabilités scientifiques dans un musée bénéficiant de l'appellation "musée de France"	12	236 €			3	
Commission nationale pour le certificat d'aptitude, reconnaissance de diplômes, carrières ou travaux exceptionnels	Article 10 de l'arrêté du 17 avril 2001.	Peut donner des équivalences de niveau pour l'inscription au certificat d'aptitude sur épreuve et sur formation de professeur de musique.	4	2 500 €			1	
Commission nationale pour le diplôme État de danse	Article L. 362-1 du code de l'éducation. Arrêté du 11 avril 1995 modifié par l'arrêté du 15 février 2001.	Émet un avis sur la reconnaissance d'équivalence au diplôme de professeur de danse délivré par État ou du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse d'un diplôme français ou étranger, la dispense accordée en raison de la renommée particulière ou de l'expérience.	17	2 000 €			3	
Commission paritaire des publications et agences de presse - CPPAP	Décret n° 97-1065 du 20 novembre 1997	Est chargée de donner un avis sur l'application aux journaux et écrits périodiques des textes prévoyant des allègements en matière de taxes fiscales et de tarifs postaux.	21				10 plénières par an et environ 50 sous-commissions	
Commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits - CSRD	Article L. 321-13 du code de la propriété intellectuelle	Contrôle les comptes et la gestion des sociétés de perception et de répartition des droits ainsi que ceux de leurs filiales et des organismes qu'elles contrôlent.	4 + le président et 1 rapporteur général		13			
Commission pour l'attribution de l'incitation financière pour l'encadrement doctoral et la formation à la recherche en faveur des enseignants titulaires des écoles d'architecture	Décret n° 98-667 du 27 juillet 1998.	Elle décide de l'attribution d'une incitation financière pour l'encadrement doctoral et la formation à la recherche en faveur des enseignants titulaires des écoles d'architecture.	15 pour restauration 17 pour acquisition		1			

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission scientifique des musées nationaux	Décret n° 2003-1303 du 26 décembre 2003 modifiant le décret n° 45-2075 du 31 août 1945 (article 2) modifié portant application de l'ordonnance relative à l'organisation provisoire des musées des beaux-arts	Remplace la délégation permanente du comité consultatif des musées nationaux réunie en commission des prêts et dépôts, supprimée par le décret n° 2003-1302 du 26 décembre 2003. Emet, avant décision ministérielle, un avis sur les projets de prêts à des expositions temporaires et sur les mouvements de dépôts d'œuvres de musées nationaux.	15				10	
Commission scientifique des musées nationaux	Décret n° 2003-1303 du 26 décembre 2003 modifiant le décret n° 45-2075 du 31 août 1945 (article 2) modifié portant application de l'ordonnance relative à l'organisation provisoire des musées des beaux-arts	Remplace la délégation permanente du comité consultatif des musées nationaux réunie en commission des prêts et dépôts, supprimée par le décret n° 2003-1302 du 26 décembre 2003. Emet, avant décision ministérielle, un avis sur les projets de prêts à des expositions temporaires et sur les mouvements de dépôts d'œuvres de musées nationaux	15	5 000			10	
Commission scientifique d'habilitation des restaurateurs	Loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002. Décret n° 2002-628 du 25 avril 2002, article 13.	Donne son avis sur la qualification des personnes pouvant restaurer des biens appartenant à un "musée de France".	11	9 000 €	11	10	11	
Commission scientifique interrégionale des collections des musées de France	Décret n° 2002-628 du 25 avril 2002 pris pour l'application de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France	Peut être constituée en lieu et place de commissions scientifiques régionales par le ministre (il faut que les préfets de région en aient fait la proposition)	15 pour la restauration et 17 pour l'acquisition			68	68	
Commission scientifique interrégionale ou régionale des collections des musées de France	Décret n° 2002-628 du 25 avril 2002 pris pour l'application de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France	Peut être constituée en lieu et place de commissions scientifiques régionales par le ministre (il faut que des préfets de région en aient fait la proposition).	15 pour la restauration et 17 pour l'acquisition (interrégionale) ; 11 restauration et 8 acquisition (nationale)		2			
Commission scientifique nationale des collections des musées de France	Loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France. Décret n° 2002-628 du 25 avril 2002 pris pour l'application de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France.	Donne un avis conforme pour toute décision de déclassement d'un bien faisant partie d'une collection d'un "musée de France", donne un avis, en cas de refus de la commission scientifique régionale, sur les projets d'acquisition ou de restauration. Elle est consultée également sur des demandes d'appellation et sur des transferts de propriété.	34		1			
Commission spécialisée de terminologie et de néologie au ministère de la culture et de la communication	Arrêté du 2 mars 1998. Arrêté du 11 octobre 1999. Arrêté du 25 octobre 2002	Traite des problèmes de terminologie et de néologie dans le domaine culturel (audiovisuel et patrimoine).	32 (22 membres de droit et 10 personnalités qualifiées)			8	9	
Commission supérieure de l'enseignement de l'architecture - CSEA	Décret n° 73-400 du 26 mars 1973 modifié.	Elle est consultée sur les dispositions relatives à l'organisation du régime des études d'architecture lorsqu'elles sont prises par décret et sur les dispositions relatives à la définition des unités de valeurs du cadre commun	62	22 000 €	7	12		
Conseil artistique des musées nationaux	Décret n° 2003-1302 du 26 décembre 2003	Donne un avis sur les propositions d'acquisition, à titre gratuit ou onéreux, en faveur des musées nationaux.	23	8 000 €			10	
Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel	Arrêté du 7 octobre 1999 modifié par l'arrêté du 18 février 2002	Est chargé d'émettre des avis et des propositions sur toute question relevant du développement culturel mis en œuvre au plan territorial, dans le cadre de partenariats entre le ministère chargé de la culture et les collectivités territoriales.	32		1	0		
Conseil des métiers d'art	Arrêté du 28 mars 2002	Favorise la concertation entre le ministère chargé de la culture et les professionnels des métiers d'art.	30	35 000 €		20		

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Conseil du patrimoine ethnologique	Décret n° 80-277 du 15 avril 1980	Fait des propositions au ministre chargé de la culture sur toutes questions relatives au patrimoine ethnologique.	24				2	
Conseil ministériel de la recherche	Arrêté du 17 janvier 1990	Donne un avis sur la politique de la recherche du ministère chargé de la culture et des établissements publics qui en relèvent.	31	1 900 €	1	0	0	
Conseil ministériel des études	Arrêté du 25 novembre 1986	Délibère sur les orientations à donner aux études que souhaitait mener l'ensemble des directions et organismes relevant du ministère.	23	1 300 €		1	1	
Conseil national de la recherche archéologique	Décret n° 94-423 du 27 mai 1994	Donne un avis sur les questions relatives aux recherches archéologiques sur le territoire national, sous réserve des compétences des commissions interrégionales de la recherche archéologique.	25	9 000 €			3	
Conseil national de l'inventaire général du patrimoine culturel	Décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 (J.O du 23 juillet 2005) pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et relatif au contrôle scientifique et technique de l'Etat en matière d'inventaire général du patrimoine culturel et au Conseil national de l'inventaire général du patrimoine culturel, articles 6 et suivants.	Donne un avis sur les normes scientifiques et techniques selon lesquelles les opérations d'inventaire sont conduites, sur les programmes et opérations nationales d'inventaire, sur toute question relative à l'inventaire général du patrimoine culturel dont il est saisi par le ministre ou une collectivité territoriale et sur les documents de références nécessaires à la conduite des opérations de l'inventaire général ; Evalue les opérations nationales d'inventaire, les opérations d'inventaire général du patrimoine culturel et l'état d'avancement de l'inventaire général sur le territoire national ; Publie un rapport général de son activité.	14 et un président				1	
Conseil national des langues et cultures régionales	Décret n° 85-1006 du 23 septembre 1985	Le conseil étudie des questions relatives au soutien et à la promotion des langues et cultures régionales dont il a été saisi par le Premier ministre. Il est consulté sur la définition de la politique menée par les différents départements ministériels dans le domaine des langues et cultures régionales.						
Conseil national des parcs et jardins	Décret n° 2003- 447 du 19 mai 2003 (J.O. du 20 mai 2003)	Conseille le ministre dans les domaines de la connaissance, de la protection, de l'entretien, de la restauration, de la promotion et de la création des parcs et jardins de France, sous réserve des compétences propres de la Commission supérieure des monuments historiques	28				3	
Conseil national des professions du spectacle	Décret n° 93-724 du 29 mars 1993 et arrêté du 26 juin 1998, modifié par le décret n° 2003-1096 du 14 novembre 2003 créant la commission nationale permanente de sécurité dans le spectacle vivant	Instance paritaire de concertation, il est chargé de faire des propositions sur le développement de l'emploi culturel et des professions qui y sont liées.	90				4	
Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire - CNVPAH	Arrêté du 5 mai 1995 modifié par l'arrêté du 18 mai 2000 (composition du conseil)	Donne un avis sur : les orientations générales de la politique des " villes et pays d'art et d'histoire " + les engagements demandés aux partenaires adhérant à leur réseau.	13		3	2		
Conseil scientifique de la recherche cinématographique et audiovisuelle	Arrêté du 25 novembre 1991	Donne son avis sur les programmes de recherche du Centre national de la cinématographie.	12				2	

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Conseil scientifique de la recherche et des études plastiques	Arrêté du 12 février 2001	Est consulté sur les orientations de la délégation aux arts plastiques en matière de recherches et d'études et donne son avis sur la programmation annuelle des crédits correspondants.	15				2	
Conseil scientifique supérieur de l'enseignement de l'architecture - CSSEA	Décret n° 94-262 du 1er avril 1994. Arrêté du 1er avril 1994.	Il donne son avis sur l'attribution des congés pour étude et recherche. Il donne son avis pour les équivalences et les dispenses de diplômes dont peuvent bénéficier les candidats aux concours de maître assistant, pour les équivalences d'habilitation à diriger des recherches des candidats aux concours de professeurs. Il est consulté sur les mesures individuelles relatives à la carrière des professeurs et des maîtres-assistants.	30				4	
Conseil supérieur de la danse	Décret n° 88-469 du 29 avril 1988. Arrêté du 7 avril 1995. Arrêté du 4 mars 1997. Suppression programmée.	Émet des avis et propositions sur toute question relative aux orientations, aux objectifs et aux moyens de la politique de la danse.						supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Conseil supérieur de la langue française. CSLF	Décret n° 89-403 du 2 juin 1989 modifié	Le conseil est chargé d'étudier les questions relatives à l'usage, l'aménagement, l'enrichissement, la promotion et la diffusion de la langue française en France et hors de France et à la politique à l'égard des langues étrangères.						
Conseil supérieur de la musique	Décret n° 82-967 du 5 novembre 1982. Arrêté du 9 septembre 1994. Suppression programmée.	Exprime son avis sur toutes les questions concernant les grandes orientations et les objectifs de la politique musicale ainsi que sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.						supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Conseil supérieur de la photographie	Arrêté du 30 janvier 2006	Émet des avis sur les politiques de valorisation des collections publiques photographiques	31 membres (administratifs et personnalités qualifiées) sous la présidence du ministre				1	
Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique - CSPLA	Arrêté du 10 juillet 2000	Est chargé de conseiller le ministre chargé de la culture et de la communication en matière de propriété littéraire et artistique.	80	70 000 €	4		4 plénières et 25 formations spécialisées	
Conseil supérieur des archives	Arrêté du 21 janvier 1988 modifié par l'arrêté du 13 septembre 1999	Est consulté sur tout ce qui concerne la politique mise en œuvre par le ministre chargé de la culture pour les archives publiques et privées, sur les propositions de classement d'archives historiques, sur le programme des publications, ainsi que sur toutes questions relatives à l'activité scientifique et culturelle des services d'archives.	34 (1 président, 1 vice-président, 17 membres de droit, 11 personnalités qualifiées, 4 représentants des organisations syndicales)		1	1	2	
Conseil supérieur des bibliothèques	Décret n° 89-778 du 23 octobre 1989 modifié par le décret n° 93-720 du 29 mars 1993	Émet des avis et des recommandations sur la situation et les questions qui concernent les bibliothèques et les réseaux documentaires.	18			3	0	

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle	Article L. 312-8 du code de l'éducation. Décret n° 2005-1289 du 17 octobre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement du Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle	Il est consulté sur toute question concernant les orientations, les objectifs et les moyens politiques d'éducation artistique et culturelle conduites par les administrations de l'Etat et les collectivités territoriales. Il est tenu informé des projets de loi et décrets relatifs à l'éducation artistique et culturelle.	19 membres et 2 présidents					
Haut conseil des musées de France	Loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002. Décret n° 2002-628 du 25 avril 2002.	Peut être consulté ou formuler des recommandations sur toute question relative aux musées de France. Donne également son avis sur les appellations, les retraits, les transferts.	23		3	2	2	
Observatoire des mouvements internationaux d'œuvres d'art	Lettre de mission du 27 novembre 1990	Étudie les mouvements internationaux des œuvres d'art. Etablit la liaison entre l'Etat et les représentants du marché de l'art. Mène une réflexion sur l'évolution de la législation en matière de circulation et de protection du patrimoine ainsi que sur l'évolution de la fiscalité	35	10 000 €			10	
Sous commission de la commission de classification des œuvres cinématographiques chargée de vérifier le matériel publicitaire	Décret n° 90-174 du 23 février 1990. Arrêté du 1er février 1995.	Est chargée de la vérification du matériel publicitaire.	7 membres et 7 suppléants				4	

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
4 Défense								
Comité d'examen des prix de revient des fabrications d'armement.	Décret n° 66-221 du 14 avril 1966		14		5	5	5	
Comité national pour la défense de la mémoire des persécutions racistes et antisémites soumise sous l'autorité de fait « Gouvernement de l'État français ».	Arrêté du 5 mars 1993.	Chargé de définir le lieu d'apposition des plaques et le texte à inscrire.	46		4	4	4	
Comité national pour l'érection et la conservation du mémorial de la déportation du Struthof.	Décret du 2 décembre 1954 modifiant le décret du 13 octobre 1953	Chargé d'organiser la souscription nationale pour l'érection et la conservation du mémorial du Struthof.	16	3 300 €				
Commission "Mémoire et solidarité"	Article D.436 bis du CPMIVG	Étudie toutes les questions intéressant les demandes de subventions, l'hébergement, le reclassement, les pupilles de la Nation et les orphelins de guerre.	16	1 300 €	3	3	3	
Commission armées jeunesse.	Décret n° 55-814 du 22 juin 1955		20 à 30	90 000 €	45	45	45	
Commission centrale relative aux bonifications et avantages de carrière des fonctionnaires ayant accompli des services de la résistance.	Loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951		28		1	1	1	
Commission chargée d'émettre l'avis sur la valeur du point de pension militaire d'invalidité.	Articles L. 8 bis et R. 3 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.	Fixation du rattrapage du point de pension militaire d'invalidité.	32					
Commission chargée d'émettre les avis sur le droit au titre de prisonnier du Vietminh.	Loi n° 89-1013 du 31 décembre 1989. Décret n° 90-881 du 26 septembre 1990.		8	972 €	1	1	1	
Commission chargée d'émettre les avis sur le droit au titre de victime de la captivité en Algérie.	Articles L. 319 et R. 388-2 du code des pensions militaires.		8		1	1	1	
Commission chargée d'émettre un avis sur les recours formés par les candidats aux emplois réservés					0	0	0	

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission chargée d'étudier la liste des personnes décédées en Indochine entre 1939 et 1957 et susceptibles d'être inscrites sur le mémorial des guerres en Indochine à Fréjus.	Arrêté du 29 décembre 1995 modifié.	Cette commission constituée pour la création du mémorial d'Indochine donne désormais son avis, à l'occasion, sur les demandes d'apposition de plaques associatives.	14		1	1	1	
Commission consultative médicale. CCM	Décret du 2 septembre 1919. Loi du 31 mars 1920.			46 208 €				
Commission consultative nationale de la résistance.	Décret n° 70-768 du 27 août 1970		14					
Commission consultative pour l'attribution de la mention « Mort en déportation ».	Arrêté du 5 avril 1991.	Groupe de travail chargé de suivre la mise en œuvre des textes relatifs à l'attribution de la mention "Mort en déportation".	12					
Commission d'attribution des insignes civils	D. 306 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre							supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission d'experts (AFN).	Articles R. 253 bis et R. 227 ter du code des pensions militaires.		21					
Commission de déontologie des militaires	Décret n° 96-28 du 11 janvier 1996.	Avis au ministre sur la compatibilité des fonctions antérieures avec une activité privée lucrative	7		17	17	17	
Commission de recours gracieux concernant les emplois réservés.	Articles R. 429 bis du code des pensions militaires.		39					
Commission des affaires générales et financières	Article D.436 bis du CPMIVG	Étudie les questions concernant les ressortissants, le budget, les comptes de l'ONAC.	18	1 200 €	3	3	3	
Commission des bonifications (AFN).	Arrêté du 22 février 1979.		24		2	2	2	
Commission du label « Bleuet de France ».	Arrêté du 26 janvier 2000.	Chargée de veiller à l'application des principes posés par la charte du «Bleuet de France» en matière d'accueil des ressortissants de l'Office dans les établissements hébergeant des personnes âgées.						
Commission interministérielle des demandes de classement des matériels de guerre, armes et munitions.	Décret n° 95-589 du 6 mai 1995 modifié		11					
Commission interministérielle des musées des deux guerres mondiales. CIMGM	Décret n° 85-464 du 24 avril 1985.		9					
Commission nationale chargée d'examiner les demandes d'attribution de la carte de combattant volontaire de la résistance. CNCVR	Articles R. 260 et R.261 du code des pensions militaires.	Statuer sur les demandes des personnes ne justifiant pas de services homologués.	18	2 460 €	8	8	8	

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission nationale chargée d'examiner les demandes d'attribution de la carte de combattant. CNCC	Article L. 227 bis du code des pensions militaires.	Statuer sur les demandes relevant de l'article R.227 du CPMIVG.	27		20	20	20	
Commission nationale chargée d'examiner les demandes d'attribution de la carte de réfractaire. CN Réf	Articles L. 306, L. 307 et R. 357 du code des pensions militaires.	Statuer sur les cas particuliers (Alsaciens Lorrains).	16	580 €	2	2	2	
Commission nationale chargée d'examiner les demandes de reconnaissance de la qualité de personne contrainte au travail en pays ennemi. CNPCT	Articles L. 317 et R. 374 du code des pensions militaires.	Statuer sur les cas particuliers (Alsaciens Lorrains).	12	450 €	2	2	2	
Commission nationale des titres de déporté politique et d'interné politique. CNDIR	Articles R. 336 et R. 337 du code des pensions militaires.	Examine les cas particuliers.	6	245 €	3	3	3	
Commission nationale pour l'habilitation des associations d'anciens combattants et victimes de guerre à ester en justice.	Décret n° 92-701 du 20 juillet 1992 portant application de la loi n° 91-1257 du 17 décembre 1991.	Statue sur les demandes d'habilitation à ester en justice des associations définies aux 3° et 4° de l'article 1er du décret n°92-701 du 20 juillet 1992.						
Commissions médicales / d'exams concernant les emplois réservés.	Articles L. 407, R. 414 et R. 417 du CPMIVG.							
Conseil central de l'action sociale.	Arrêté du 15 janvier 2002				2	2	2	
Conseil de l'exploitation nucléaire de la défense.	Arrêté du 13 mars 2002		8		1	1	1	
Conseil économique de la défense.	Arrêté modifié du 26 août 1997		9		2	2	2	
Conseil général de l'armement.	Décret n° 99-937 du 4 novembre 1999.		21		2	2	2	
Conseil scientifique de défense.	Arrêté du 18 juin 1998		23	15 000 €	2	2	2	
Conseil supérieur de la réserve militaire.	Loi n° 79-894 du 22 octobre 1999. Décret n° 2000-890 du 13 septembre 2000		62	28 000 €	1	1	1	
Conseil supérieur des études de défense.	Arrêté du 4 juillet 1997		11					

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
5 Ecologie et développement durable								
Comité (national) de coordination pour la recherche publique en environnement.	Décret n° 91-490 du 14 mai 1991 abrogé par le décret n°2005-935 du 2 août 2005, articles D.133-44 et suivants du code de l'environnement	Etudier et proposer toute mesure de nature à améliorer la coordination et l'efficacité des actions de recherche publique intéressant l'environnement. Donner un avis sur les programmes de recherche que les instituts et organismes souhaitaient développer conjointement ainsi que sur les moyens qui y sont affectés.	n.c.		0	0	0	
Comité de biovigilance. CB	Ancien article L.251-1 du code rural, nouvel article 364 bis de ce même code (créé par la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole, art. 91)	Donne un avis sur les protocoles de suivi de l'apparition éventuelle d'événements indésirables liés aux végétaux, y compris les semences, les produits antiparasitaires à usage agricole et les produits assimilés, les matières fertilisantes et les supports de cultures composés en tout ou partie d'organismes génétiquement modifiés disséminés dans l'environnement ou mis sur le marché. Il alerte le ministre chargé de l'agriculture et le ministre chargé de l'environnement lorsque de tels événements sont mis en évidence. Il donne également un avis sur le rapport annuel d'activité sur la surveillance biologique adressé par le Gouvernement à l'Assemblée nationale et au Sénat.	22		2	1		
Comité de la prévention et de la précaution. CPP	Arrêté du 30 juillet 1996.	Veille et alerte sur l'ensemble des questions d'environnement susceptibles d'avoir des incidences sur la santé humaine et expertise dans l'évaluation des risques liés à l'environnement sur la santé.	20	100 000 €	10	10	10	
Comité de l'environnement polaire. CEP	Décret n° 93-740 du 29 mars 1993 abrogé par le décret n°2005-935 du 2 août 2005, articles D.133-31 à D.133-34 du code de l'environnement	Veille à la comptabilité des activités humaines relevant des autorités françaises dans les zones polaires et subantarctiques avec la préservation de l'environnement, conformément aux mesures adoptées à Madrid dans le cadre du protocole au Traité de l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement (ratifié par la France le 8 décembre 1992).	11	0 €	0	0	1	
Comité de suivi de l'application du règlement EMAS (dit "comité EMAS")	Arrêté du 20 juin 2002	Consulté lors de l'enregistrement des organisations au titre du règlement EMAS, ainsi que sur toutes questions relatives à l'application du règlement EMAS en France et en Europe. Recommandations relatives à l'amélioration des démarches de management environnemental et notamment du contenu des déclarations environnementales. Peut être consulté par les vérificateurs environnementaux sur les difficultés et questions soulevées par l'application du règlement EMAS dans le cadre de leur activité.						
Comité d'évaluation des emballages	Pas de support juridique : discours ministériel du 20 octobre 2005	Evaluation des emballages et de leur intérêt écologique (caractère recyclable des matériaux utilisés, volume de l'emballage par rapport au produit...), en particulier à la lumière des principes avancés par le décret n° 98-368 du 20 juillet 1998 relatif à la prise en compte des exigences liées à l'environnement dans la conception et la fabrication des emballages. Doit permettre d'inciter les producteurs à mieux concevoir les emballages.						créé dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Comité d'orientation pour les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. CORPEN	Décision interministérielle du 3 avril 2001.	Instance d'analyse, d'expertise et force de proposition fondée sur la validation scientifique et technique. Les productions du CORPEN visent les administrations, les élus, les agriculteurs et les enseignants	70 membres en séance plénière	8 311 €	1 + 3 à 4 réunions de bureau	1 + 3 à 4 réunions de bureau	1 + 3 à 4 réunions de bureau	
Comité interministériel des parcs nationaux. CIPN	Arrêté ministériel du 28 février 1962 modifié, articles R. 331-61 et R. 331-62 du code de l'environnement	Consultation sur les projets concernant la réglementation générale et la création des parcs nationaux et de leurs éventuelles zones périphériques ainsi que sur l'aménagement de celles-ci.	22	0 €				
Comité interministériel pour le développement durable. CIDD	Décret n° 2003-145 du 21 février 2003 abrogé par le décret n° 2005-935 du 2 août 2005, articles D. 134-8 à D. 134-11 du code de l'environnement	Il définit les orientations de la politique conduite par le Gouvernement en faveur du développement durable, notamment en matière d'effet de serre et de prévention des risques naturels majeurs, et veille à leur mise en œuvre.	Ensemble des membres du gouvernement + un représentant du président de la République + le délégué interministériel au développement durable.		1	0	0	
Comité national de l'eau. CNE	Décret n° 65-749 du 3/9/1965 modifié, article L.213-1 du code de l'environnement	Consulté sur les lois et textes réglementaires relatifs à l'eau et aux milieux aquatiques. Avis sur les circonscriptions géographiques des bassins et groupements de bassins qui sont de la compétence des comités visés à l'article L. 213-2 ; sur tous les projets d'aménagement et de répartition des eaux ayant un caractère national ainsi que sur les grands aménagements régionaux ; sur tout problème commun à deux ou plusieurs comités de bassin ou agences de l'eau.	77 titulaires et 77 suppléants	17 337 €	4	8		
Comité national de l'initiative française pour les récifs coralliens. IFRECOR	Décret du 7 juillet 2000 abrogé par le décret n° 2005-935 du 2 août 2005, articles D.133-23 à 133-30 du code de l'environnement	Donne un avis (facultatif) sur toutes les questions relatives à l'environnement des récifs coralliens.	38	40 000 €		1	0	
Comité national de pilotage des plans simples de gestion des cours d'eau non domaniaux	Arrêté du 6 mai 1995 (circulaire ministérielle n° 95-38 du 6 mai 1995)	Engage les études nécessaires à une meilleure connaissance des cours d'eau et de leurs gestionnaires. Dégage les éléments de méthodologie et de procédure nécessaires pour la mise en œuvre des plans simples de gestion.	n.c.		0	0	0	
Comité national de suivi des effets de la sécheresse sur la ressource en eau.	Décision ministérielle du 10 mai 2004.	Lieu d'échange d'informations sur la situation hydrologique en période de déficit prévisible ou constaté des précipitations. Permet de recueillir les avis et propositions des différents acteurs concernés sur les mesures préventives et compensatrices.	30 (services de l'Etat, personnalités qualifiées et représentants d'usagers.)	0 €				
Comité national de suivi des rejets d'eau exceptionnels des centrales de production d'électricité	Arrêté du 19 août 2003	Apprécie les conséquences à long terme du réchauffement des eaux à l'aval des centrales de production d'électricité et d'évaluer les mesures de restauration écologique auxquelles EDF s'est engagée à contribuer dans l'hypothèse où des dégradations seraient constatées. Recueille et traite les résultats des observations fournies sur l'état des milieux. Examine notamment les mesures préventives ou compensatrices mises en place au niveau local ainsi que le dispositif de suivi biologique dans son ensemble.						

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Comité supérieur d'évaluation des risques volcaniques. CSERV	Décret n° 83-338 du 21 avril 1983 abrogé par le décret n° 88-208 du 26 février 1988 portant réorganisation du CSERV	Définit les mesures de prévention du risque volcanique. Donne un avis au ministre.	17	5 000 €	2	2		supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission consultative pour l'élaboration du plan national de décontamination et d'élimination des appareils contenant des PCB et PCT	Décret n° 87-59 du 2 février 1987 modifié (article 7-6), arrêté du 23 octobre 2001	Avis sur les questions visant à l'élimination de ces appareils	n. c.					supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission consultative pour l'agrément des organismes et entreprises prenant en charge les emballages usagés de leurs cocontractants (ou commission consultative relative aux emballages ménagers)	Décret n° 92-377 du 1er avril 1992 modifié, arrêté du 23 juillet 1992 modifié	Avis sur les demandes et retraits d'agrément des entreprises ou des organismes prenant en charge les emballages usagés de leurs cocontractants, prévues à l'article 6 du décret n° 92-377 du 1er avril 1992. Avis sur les rapports d'activité annuels présentés par les bénéficiaires des agréments ou approbations, sur le contenu de l'activité de recherche et développement des organismes ou entreprises titulaires d'un agrément. Peut être consultée sur toute relative à la valorisation des déchets d'emballages. Propositions sur l'évolution du dispositif.	33 à 37	3 400 €			3	
Commission consultative sur les recours contre les décisions relatives aux émissions de quotas d'émission de gaz à effet de serre	Décret n° 2004-832 du 19 août 2004 modifié	Avis au Ministre sur les recours administratifs préalables à l'encontre des décisions relatives à l'encontre des décisions d'affectation ou de délivrance de quotas d'émission de gaz à effet de serre prise au bénéfice d'un exploitant, des décisions de limitation des émissions de gaz à effet de serre prise en application de l'article L. 229-12 du code de l'environnement.	7		1			
Commission d'agrément des laboratoires ou des organismes pour certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère	Arrêté du 4 septembre 2000	Propositions faites au ministre s'agissant de l'agrément des laboratoires ou des organismes pour un ou plusieurs types de prélèvements et / ou d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère.						
Commission d'examen du plan national d'affectation des quotas d'émission de gaz à effet de serre	Décret n° 2004-832 du 19 août 2004 modifié, arrêté du 22 juin 2006	Avis sur le projet de plan national d'affectation des quotas d'émission de gaz à effet de serre élaboré par le ministre de l'écologie et du développement durable.	36					créée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission d'homologation des pièges	Article R.213-1 du code de l'environnement, arrêté ministériel du 23/5/1984 (article 5.)	Donne un avis préalable à l'homologation des différents types de pièges utilisés pour la capture des animaux nuisibles.	16					supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission d'appel d'offres au sein de l'administration centrale. CAO	Article 21 du (nouveau) code des marchés publics, arrêtés du 18 mai 2004 et du 10 janvier 2006	exercer la recevabilité et la conformité des offres déposées par les candidats, se prononcer sur des rapports d'analyse, des offres présentées par les services techniques ainsi que sur le classement et le choix proposés. Donner un avis simple à la personne responsable du marché.	5 à 7		30	30	25	
Commission de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire	Décret n° 93-235 du 23 février 1993, article L.531-4 du code de l'environnement	Évaluation des risques liés à la dissémination des organismes génétiquement modifiés.	18	110 000 €	11	11	11	

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission des comptes et de l'économie de l'environnement. CCEE	Décret n° 98-623 du 21 juillet 1998 abrogé par le décret n°2005-935 du 2 août 2005, articles D.133-35 à D.133-43 du code de l'environnement	Assure le rassemblement, l'analyse et la publication de données économiques.	43		4	4		
Commission des conservatoires botaniques nationaux.	Décret n° 88-352 du 12 avril 1988 abrogé par le décret n° 89-805 du 27 octobre 1989, articles D.416-7 et D.416-8 du code de l'environnement	Avis au ministre pour l'agrément des conservatoires botaniques nationaux : avis et propositions sur le fonctionnement des conservatoires, instruction des demandes d'agrément, élaboration du cahier des charges des conservatoires.	11	500 €	1	0	1	
Commission des produits chimiques et biocides.	Décret n° 2004-187 du 26 février 2004	Avis sur les demandes d'autorisation de mise sur le marché des produits biocides et d'inscription des substances actives biocides sur les listes communautaires mentionnées à l'article 2 . Consultation facultative sur tout projet de texte relatif au contrôle des produits chimiques et biocides, ainsi que sur toute question relative à ces produits que le ministre chargé de l'environnement lui soumet. Peut se saisir de toute question et de tout dossier relatif aux produits chimiques et biocides sur lesquels elle juge utile de donner son avis.	30				0	
Commission du génie génétique.	Décret n°89-306 du 11 mai 1989 modifié par le décret n°93-75 du 18 janvier 1993, article L.531-3 du code de l'environnement	Evaluation des risques présentés par les organismes génétiquement modifiés et propositions de mesures souhaitables pour prévenir les risques.	20		8	8	8	
Commission interministérielle dans le domaine de l'élimination des déchets	Décret n° 75-310 du 23 avril 1975	Chargée d'assister le ministre dans sa mission de coordination en matière de prévention et de résorption des pollutions atmosphériques. Consultée sur la politique générale de lutte contre les pollutions atmosphériques.			0	0	0	
Commission interministérielle en matière de lutte contre la pollution atmosphérique	Décret n°73-191 du 23 février 1973 modifié	Chargée d'assister le ministre dans sa mission de coordination en matière de prévention et de résorption des pollutions atmosphériques. Consultée sur la politique générale de lutte contre les pollutions atmosphériques.			0	0	0	
Commission interministérielle pour les véhicules propres et économes. CIVEPE	Pas de support juridique : lettre du Premier ministre du ? décembre 2003	Assure la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures décrites dans le Plan véhicules propres présenté le 15 septembre 2003 par le Premier ministre au nom du Gouvernement, soit : - veiller à l'application des mesures ; - évaluer l'efficacité de ces mesures et en effectuer un bilan annuel pouvant conduire à certaines adaptations ; - établir une concertation régulière avec le secteur industriel.	44					
Commission nationale consultative pour la faune sauvage captive (2 formations)	Décret n° 77-1297 du 30 novembre 1977 abrogé par le décret n° 89-805 du 27 octobre 1989, arrêté du 30 mars 1999, article R.413-2 du code de l'environnement	1° Formation d'études de la faune sauvage captive : consultée sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer les conditions d'entretien des animaux d'espèces non domestiques tenus en captivité. 2° Formation pour la délivrance des certificats de capacité : avis aux préfets sur les demandes de certificats de capacité présentées par les responsables d'entretien des animaux dans les zoos, les aquariums et les cirques.	25 à 27 dans la formation 1°, 13 à 15 dans la formation 2°	16 000 €	8	8	8	
Commission nationale d'indemnisation des dégâts de gibiers.	Article L.426-5 du code de l'environnement	Décision en appel des décisions des commissions départementales sur l'indemnisation des dégâts. Non consultative.	10					

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission nationale de l'examen pour l'obtention du permis de chasser	Décret n° 76-398 du 7 mai 1976 abrogé par le décret n° 89-805 du 27 octobre 1989, articles R.423-5 du code de l'environnement, arrêté du 29 octobre 2001	Elabore les questions de l'examen et les corrigés, les barèmes de notation et les modalités d'organisation de l'examen. Avis sur l'évolution des conditions de l'examen du permis de chasser	12	500 €	7	2	2	
Commission spécialisée de terminologie et de néologie de l'environnement. CSTNE	Décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 (art. 4), arrêtés du 20 avril 2000 et du 10 janvier 2006	Peut être consultée sur toutes questions intéressant l'emploi de la langue française. Etablit l'inventaire des cas dans lesquels il est souhaitable de compléter le vocabulaire français compte tenu des besoins exprimés. Recueille, analyse et propose les termes et expressions nécessaires, accompagnés de leur définition. Veille à l'harmonisation des termes, expressions et définitions proposés, notamment avec ceux des autres organismes de terminologie et de néologie. Participe à la diffusion des listes de termes, expressions et définitions publiées au Journal officiel.						réinstallée en 2006
Commission supérieure des sites, perspectives et paysages. CSSPP	Décret n° 98-865 du 23 septembre 1998 abrogé par le décret n° 2005-935 du 2 août 2005, articles L. 341-17, R.341-28 à R.341-31 du code de l'environnement	Conseil au ministre en vue de l'élaboration et de l'application sur l'ensemble du territoire d'une politique en matière de protection, conservation et mise en valeur des monuments naturels, sites et paysages urbains et ruraux.	31	10 000 €	5	6		
Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs. COPRNM	Décret n° 2003-728 du 1er août 2003	Donne des avis et fait des propositions en matière de prévention des risques naturels.	une quarantaine		1	1	1	
Conseil de gestion du fonds de prévention des risques majeurs	Décret n° 95-1115 modifié	Pilotage de l'usage du fonds, détermination des provisions, avis sur les placements réalisés par la CCR, rapport annuel sur le fonctionnement du fonds.	12	0 €	2	2	2	
Conseil de la recherche sur l'environnement et le cadre de vie	Arrêté du 15 septembre 1979.	Conseille le ministre chargé de l'environnement sur l'orientation générale de la recherche scientifique au sein de son ministère et des organismes qui en relèvent. A la demande du ministre, il donne un avis sur toute question intéressant la politique de recherche du ministère.	n.c.		0	0	0	
Conseil national de l'air. CNA	Décret n° 97-000 du 29/4/1997 modifié le 18/3/1998	Concertation, consultation et propositions dans le domaine de la lutte contre la pollution de l'air et l'amélioration de sa qualité.	30 titulaires 24 suppléants		4	1		
Conseil national de la chasse et de la faune sauvage. CNGFS	Décret n° 72-334 du 27 avril 1972 abrogé par le décret n° 89-805 du 27 octobre 1989, articles R.421-1 à R.421-6 du code de l'environnement	Conseil au ministre sur les moyens propres à - préserver la faune sauvage ; - développer le capital cynégétique dans le respect des équilibres biologiques ; - améliorer les conditions d'exercice de la chasse.	28	20 000 €	6	10	6	
Conseil national de la protection de la nature. CNPN	Articles R.133-1 à R.133-22 du code de l'environnement	Avis au ministre chargé de la protection de la nature sur les moyens propres à préserver et restaurer la diversité de la flore et faune sauvages et des habitats naturels, assurer la protection des espaces naturels et le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent (parcs nationaux, parcs naturels régionaux, réserves naturelles, sites d'importance communautaire), études sur les mesures législatives et réglementaires et les travaux scientifiques afférents à ces objets.	40	60 000 €	26	15	25	

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Conseil national des déchets. CND	Décret n° 2001-594 du 5 juillet 2001	Avis pour toutes questions relatives aux déchets, à l'exclusion des déchets radioactifs ; consulté sur les projets de loi relatifs aux déchets, à l'exclusion des déchets radioactifs.	27		2 + réunions de groupe	3 + réunions de groupe	2 + réunions de groupe	
Conseil national du bruit. CNB	Décret n°82-538 du 7 juin 1982 abrogé par le décret n°2000-662 du 6 juillet 2000, articles L.571-2 et L.571-6 du code de l'environnement	Avis sur les projets de textes législatifs et réglementaires ayant une incidence dans le domaine de la lutte contre le bruit.	73 membres 67 suppléants	76 000 €				
Conseil national du paysage	Arrêté du 8 décembre 2000	Propose un rapport sur l'évolution des paysages en France, propose toute mesure susceptible d'améliorer la situation des paysages en France, procède à un bilan de la mise en œuvre de la loi n°93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages (article L.350-1 du code de l'environnement).	37					
Conseil national pour le développement durable. CNDD	Décret n° 2003-36 du 13 janvier 2003.	Il est associé à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de la stratégie nationale du développement durable. Il peut être consulté sur les projets de textes législatifs et réglementaires ayant une incidence dans ce domaine. Il peut émettre, à son initiative, des propositions ou des recommandations.						
Conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité. CSPNB	Arrêté du 26 mars 2004	Veille, conseille et alerte. Avis sur l'ensemble des questions scientifiques concernant le patrimoine naturel terrestre et aquatique (eaux douces ou marines).	25	100 000 €	4	4	5	
Conseil supérieur des installations classées. CSIC	Décret n° 76-1323 du 29 décembre 1976 modifié par le décret n°89-811 du 2 novembre 1989	Avis sur les projets de textes relatifs aux installations classées (voir notamment les articles L. 151-1, L. 222-7, L. 511-2, L. 512-2, 5 et 10, L. 514-7 et L. 515-8 du code de l'environnement).	31	23 499 €	4	3	5	
Groupe de travail "outils économiques et développement durable"	Décision gouvernementale du 23 mars 2005	Propositions pour développer l'utilisation des instruments économiques au service du développement durable et de l'environnement et pour les rendre plus cohérents avec les objectifs environnementaux et de croissance de la France.						créée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Instance de conseils et d'appuis techniques pour la prévention des risques naturels majeurs. ICAT	Arrêté du 25 mai 2001	Avis sur les sujets qui lui sont soumis par le ministre, notamment sur les questions intéressant la sécurité des personnes et des biens adressées par les préfets à la direction de la prévention des pollutions et des risques (DPPR.)	6	2 000 €	3	2		
Mission interministérielle de l'eau. MIE	Décret n° 2005-636 du 30 mai 2005	Assiste le ministre chargé de l'environnement dans la coordination de l'action des différents ministères intervenant dans le domaine de l'eau. Avis sur tous les projets de lois, décrets et arrêtés réglementaires portant en tout ou partie sur des questions relatives à l'eau, élaborées par les différents ministères, sur les programmes d'investissement et la répartition des ressources et des moyens, en particulier celle des crédits affectés à l'eau, à inscrire au budget des divers départements ministériels ou organismes intéressés. Eventuellement avis sur toute question ou document intéressant l'eau, à caractère national, communautaire ou international, que lui soumettra le ministre chargé de l'environnement.	20				5	

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Mission interministérielle de l'effet de serre. MIES	Décret n° 92-528 du 16 juin 1992 modifié	Chargée d'assurer, de coordonner et d'organiser, en concertation avec les associations, les partenaires économiques et sociaux, la préparation et la réalisation du programme français de prévention de changement de climat. Prépare les positions à défendre dans la négociation internationale et assiste le ministère des affaires étrangères dans le déroulement de ces négociations. Participe aux groupes d'experts techniques traitant de ce sujet au niveau communautaire et international.						
Observatoire de l'eau	Arrêté interministériel du 21 février 1996	Analyse, d'information et d'expertise sur : - la composition et l'évolution des différents éléments du prix de l'eau ; - l'évaluation de la qualité des services publics de distribution de l'eau et de l'assainissement ; - l'évaluation et la prospective économiques en matière d'eau et d'assainissement ; - les facteurs explicatifs de l'évolution du prix de l'eau, notamment les investissements, le mode de gestion et le mode de facturation.	n.c.		0	0	0	
Observatoire national de la faune sauvage et de ses habitats.	Articles D.421-51 à D.421-54 du code de l'environnement, arrêté du 7 février 2003	Elabore des méthodes permettant une bonne connaissance des espèces et de la gestion de leurs populations, formule des propositions de mise en place d'une bonne information des données recueillies et de valorisation des travaux réalisés en matière de connaissance et de gestion des espèces.	11		4	4	4	
Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer. ONERC	Loi n° 2001-153 du 19 février 2001, articles L. 229-1 à L. 229-4 du code de l'environnement, décret n° 2002-328 du 8 mars 2002	Collecte et diffuse les informations, études et recherches sur les risques liés au réchauffement climatiques et aux phénomènes climatiques extrêmes en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer. Présente chaque année un rapport d'information au Premier ministre et au Parlement. Peut être saisi par le Premier ministre sur toute question intéressant les effets du réchauffement climatique.	27					L'ONERC existe toujours. Il n'est pas question de sa suppression mais du déclassement des articles en L vers la partie réglementaire du code de l'environnement.

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
6 Economie, finances et industrie								
Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières. CCLRF	Loi sur la sécurité financière du 1er août 2003. Décret n° 2004-850 du 23 août 2004 précité.	Saisi de tout projet de texte relatif à l'assurance, à la banque et aux entreprises d'investissement.	15 membres				12	
Comité consultatif du secteur financier. CCSF	Loi sur la sécurité financière du 1er août 2003 (article L614-1 du code monétaire et financier). Décret n° 2004-850 du 23 août 2004 relatif au comité consultatif du secteur financier et au comité consultatif de la législation et de la réglementation financière	Chargé d'étudier les questions liées aux relations entre les établissements et leurs clients et de proposer toutes mesures appropriées dans ce domaine.	30 membres		7	5	7	
Comité consultatif national de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés passés par les services centraux de l'État. CCNRA	art 131 du code des marchés publics décret 2001-797- du 3/09/2001	Recherche des éléments de droit ou de fait en vue d'une solution amiable et équitable des différends ou litiges relatifs à l'exécution des marchés publics.	Un président et 8 membres	209 241 €				
Comité consultatif pour la répression des abus de droit.	Article L64 du livre des procédures fiscales Article 1653 C du CGI.	Ce comité a été créé pour renforcer les garanties accordées aux contribuables.	4 membres					
Comité consultatif pour la répression des abus de droit.	Article L64 du livre des procédures fiscales Article 1653 C du CGI.	Ce comité a été créé pour renforcer les garanties accordées aux contribuables.						
Comité de coordination du registre du commerce des sociétés.	Décret n° 84-406 du 30 mai 1984 relatif au registre du commerce et des sociétés.	Le comité a pour mission de veiller à l'harmonisation de l'application des dispositions législatives et réglementaires applicables en matière de registre du commerce et des sociétés, de délivrer des avis sur les questions dont il est saisi		179 €				
Comité de la réglementation comptable. CRC		Élabore la réglementation comptable sur la base des avis du CNC.						
Comité de la télématique anonyme.	Art. D. 406-2 du Code des postes et des communications électroniques.	Le Comité est chargé de faire respecter les règles (mission de police du minife) établies par le Conseil supérieur de la télématique	7	20 000 €	7	3	1	
Comité de l'énergie atomique. CEAT	Art. L332-2 du code de la recherche ; Décret modifié n° 70-878 du 29 septembre 1970 relatif au CEA et décret modifié n° 72-1158 du 14 décembre 1972 pris pour l'application du décret du 29/09/1970.	Ce comité est chargé de l'examen des problèmes généraux de la politique nucléaire. Il arrête le programme de recherche, de fabrication et de travaux du commissariat à l'énergie atomique.	18 dont 13 de droit		5	3	4	

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Comité de l'interconnexion.	Décision n° 97-155 de l'ART du 4 juin 1997, décret n° 97-188 du 3 juillet 1997 relatif à l'interconnexion (Art. D 99-6 du code des P & CE).	Consultation sur les projets de décision de l'ARCEP (catalogue d'interconnexion de France Télécom, zone locale de tri).	26					
Comité de suivi et de propositions de la convention visant à améliorer l'accès à l'emprunt et à l'assurance des personnes présentant un risque de santé aggravé.	Loi relative aux droits des malades du 4 mars 2002.	Ce comité veille à la bonne application des dispositions de la présente convention. Il formule des recommandations aux signataires jugés utiles dans ce domaine. Il étudie tout sujet en rapport avec l'assurance de ces personnes qui susciterait des difficultés	6 membres désignés par les professions, 6 membres désignés par les associations de malades et consommateurs, 4 représentants de l'Etat, 5 membres qualifiés dont au moins 2 médecins.					
Comité des entreprises d'assurances	Code des assurances L413-1 à L413-6 et R413-1 à R413-4	Le Comité des entreprises d'assurance est chargé d'accorder les autorisations ou dérogations individuelles prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux entreprises d'assurance et aux entreprises mentionnées à l'article L. 31						
Comité des investissements à caractère économique et social.	Décret n° 96-1022 du 27 novembre 1996.	Ce comité est chargé d'examiner les programmes d'investissement des entreprises et organismes visés aux articles L. 133-1 et L. 133-2 du code des juridictions financières et figurant dans la liste annexée au décret du 27 novembre 1996.	Présidence : ministre de l'économie. 8 membres.	348 €				
Comité des normes de comptabilité publique.	Loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001, (article 30).3 arrêtés du 19 mars 2002 et un arrêté modificatif du 10 mars 2003	Comité de personnalités qualifiées publiques et privées chargé d'émettre un avis sur les règles applicables à la comptabilité générale de l'Etat Cet avis est communiqué aux commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances et publié.	1 Président Composition : Directeurs du Budget, du Trésor, de la DGCP, des Impôts, de l'INSEE, professionnels de la comptabilité et personnes qualifiées.					
Comité d'orientation pour la simplification du langage administratif. COSLA	Arrêté du 2 juillet 2001 portant création d'un comité d'orientation pour la simplification du langage administratif.	Ce comité est chargé de formuler des propositions concrètes pour améliorer la qualité du langage administratif et de suivre leur mise en œuvre par le gouvernement.	42	40 000 €				
Comité du contentieux	Article 5 du décret n° 92-1369 du 29 décembre 1992 modifiant le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique.	Ce comité se prononce sur les transactions passées par l'agent judiciaire du Trésor, dès lors que leur montant est supérieur à 150 000 €.	Un président et 5 membres					
Comité du contentieux fiscal, douanier et des changes (commun avec la DGDDI).CCFDC	Art. 20 460 du code des douanes. Article 20 de la loi n° 77-1453 du 29 décembre 1977 modifiée par la loi n° 92-125 du 6 février 1992 (art. 3).	Chargé d'émettre un avis sur les transactions ou remises excédant les limites de compétence des services extérieurs de la direction générale des impôts ou de la direction générale des douanes et droits indirects.	1 Président et 12 membres					

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Comité interministériel chargé d'étudier toutes les questions relatives à la dévolution, la liquidation et la gestion des biens de l'État français en Syrie et au Liban.	Code du domaine de l'État, art. D40 à D44	Code des domaines Fusion avec CIM Le comité interministériel est chargé d'étudier toutes les questions relatives à la dévolution, la liquidation et la gestion des biens de l'État français en Syrie et au Liban.	8					
Comité interministériel pour la réforme de l'État (CIRE)	décret n°95-1007 du 13 septembre 1995 modifié	fixe les orientations de la politique gouvernementale tendant à clarifier les missions de l'État et redéfinir le champ des services publics; améliorer l'efficacité des services de l'État; déléguer les responsabilités au sein de l'État; moderniser la gestion publique	n.c.		0	0	0	
Comité national du Codex Alimentarius	Absence de texte réglementaire mais recommandation de la Commission du Codex Alimentarius (organisme mixte FAO/ OMS) de créer de Comités nationaux de liaisons.	Correspondant de la Commission du Codex, le Comité national reçoit et diffuse les documents de travail de l'organisation pour l'ensemble des 15 comités horizontaux (additif hygiène, étiquetage, résidus de pesticides, ...) et verticaux (lait, produits lait,..)	169 pays membres	60 598 €				
Comité pour l'implantation territoriale des emplois publics (CITEP)	Code de l'urbanisme	le comité met en œuvre la politique d'implantation des emplois publics définie par le Premier ministre, délivre les agréments en région Ile de France, propose au comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire les organismes susceptibles d'être transférés	12			11		
Comité technique de la distribution du gaz. CTDG	Décret n° 56-323 du 27 mars 1956 complété par l'arrêté du 14 juin 1979.	Examine les questions techniques relatives aux réseaux de distribution publique et aux installations de gaz situées à l'intérieur des habitations.	26					
Comité technique de l'électricité. CTE	Décret n° 87-437 du 17 juin 1987, modifié par le décret n° 2000-362 du 26 avril 2000.	Avis sur les questions techniques pouvant se poser à l'occasion de la réglementation et du fonctionnement des installations de production de transport et de distribution d'énergie électrique.	33		4	9	16	
Comité technique de l'utilisation des produits pétroliers. CTUPP	Décret n° 62-1297 du 7 novembre 1962.Arrêté du 23 avril 1981 et arrêté du 23 novembre 2001.	Donne son avis sur les questions techniques générales relatives aux produits pétroliers avant toute mesure de réglementation (spécification, règles de sécurité).	32		1	1	1	
Comité technique permanent des barrages. CTPB	Décret du 13 juin 1966.	Avis sur les avant-projets d'exécution des barrages de plus de 20 m de hauteur et sur les textes techniques relatifs aux barrages ainsi que sur les études de risques préalables à l'élaboration des plans particuliers d'intervention des barrages.	8	4 000 €	13	8	4	
Comités consultatifs régionaux de règlement amiable des litiges des marchés de l'Etat. CCRA	Article 131 du code des marchés publics.	Ces comités sont chargés de rechercher des éléments de droit ou de fait en vue d'une solution amiable et équitable.	6 comités régionaux de 8 membres présidés chacun par un haut fonctionnaire					
Commission de sécurité du transport, de la distribution et de l'utilisation du gaz	décret 2006-28 du 4 janvier 2006	Examine les questions techniques relatives à la sécurité du transport, de la distribution et de l'utilisation du gaz.	29 membres					
Commission centrale de classement des parts de redevances de débits de tabacs.	décrets du 28 novembre 1873 et du 17 mars 1874, décret du 28 novembre 1873, modifié par le décret du 2 juin 1978.	Chargée d'établir des listes de candidatures aux débits de tabac, la commission doit également donner un avis sur les demandes formées à titre de survivance et sur celles tendant à faire autoriser, dans des circonstances exceptionnelles, le transfert d'un débit de tabac.	Un président et 11 membres		10	10	10	

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission centrale des appareils à pression.	Décret n° 99-1046 du 13 décembre 1999 (art. 26). Arrêté du 4 mars 2003.	Donne un avis sur la réglementation technique des appareils à pression ainsi que sur les demandes de dérogations.	59					
Commission centrale des impôts directs compétente pour les bénéfices agricoles forfaitaires	Article 1652 du code général des impôts	Elle fixe les bénéfices moyens à l'hectare et les fermages moyens devant servir de base au calcul des bénéfices forfaitaires agricoles soit sur appel contre les décisions de la commission départementale, soit sur défaut de décision de la commission précitée	8 (dont 6 fonctionnaires)					
Commission consultative des radiocommunications. CCR	Loi de réglementation des télécommunications du 26 juillet 1996 (Art. L. 33-4 du code des postes et communications électroniques).	Consultation sur les dossiers du domaine des radiocommunications.	21		4	4	4	
Commission consultative des réseaux et services de communications électroniques. CCRSCE	Art. L. 33-4 du code des P & CE	Consultation sur les dossiers du domaine des télécommunications.	21		4	3	4	
Commission d'évaluation des formations et diplôme de gestion.	Décret n° 2001-295 du 4 avril 2001.	La commission évalue les formations supérieures de gestion, leur qualité, notamment celles revêtues du visa de l'Etat. Elle propose au ministre en charge de l'enseignement supérieur la liste des diplômés conférant le grade de « Master ».	16 membres					
Commission d'examen des pratiques commerciales CEPC	Loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles réglementations économiques (article 51).	Donne des avis ou formule des recommandations sur les questions, les documents commerciaux ou publicitaires et les pratiques concernant les relations commerciales entre producteurs, fournisseurs et revendeurs qui lui sont soumis.	39	12 170 €	10	9	3	
Commission d'appel d'offre à la direction des laboratoires	Arrêté du 31 décembre 2003 (JO du 27 janvier 2004).	Concerne l'ensemble des marchés publics passés au nom de l'Etat.	3 membres avec voix délibérative 4 membres à voix consultative	200 €				
Commission de certification des agents des organismes extérieurs de prévention.	Arrêté du 31 décembre 2001.	Cette commission est chargée de certifier les agents des organismes extérieurs de prévention ayant pour mission d'assister la personne en charge de la direction technique des travaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de sécurité	Composition : représentants des ministères concernés, experts et personnes qualifiées					
Commission de conciliation et d'expertise douanière.	Titre XIII du code des douanes (articles 441 à 450). Loi n° 68-1247 du 31 décembre 68 et n°77-1453 du 24 décembre 1977. Décret n°71-209 du 18 mars 1971 modifié par décret n°79-47 du 14 juin 1979.	Cette commission est compétente pour l'examen de tous litiges entre les redevables et l'administration, en matière d'espèce, valeur ou origine des marchandises que ces contestations interviennent au moment du dédouanement ou postérieurement à celui-ci.	3 membres (1 magistrat du siège de l'ordre judiciaire assisté de 2 assessesurs désignés en raison de leur compétence technique)					
Commission de la sécurité des consommateurs. CSC	Art. L. 224.1 du code de la consommation (loi du 21 juillet 1983).	Formule des avis et propose toute mesure de nature à améliorer la prévention des risques en matière de sécurité des produits ou des services.	16	406 665 €				
Commission de transparence sur la fiscalité pétrolière		Elle est chargée d'évaluer le montant des éventuelles recettes supplémentaires de TVA et de TIPP induites par la hausse du prix du pétrole.	7 membres, des parlementaires					

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission des clauses abusives CCA	Loi n° 78-23 du 10 janvier 1978 (article L.132.2 du code de la consommation).	Consultée sur les projets de décrets dont l'objet est d'interdire ou de réglementer les clauses abusives (art. L. 132-1 du code de la consommation). Recherche les clauses abusives des contrats et émet des recommandations par secteur d'activité	13 titulaires et 12 suppléants	5 090 €	14	14	15	
Commission des équipements destinés à être utilisés en atmosphère explosible	Décret n° 78-779 du 17 juillet 1978 modifié par le décret n° 96-1010 du 19 novembre 1996.	Avis sur le retrait du marché et des lieux d'utilisation des matériels manifestement dangereux et sur les différends qui pourraient survenir entre les organismes habilités et les responsables de la mise sur le marché	12 membres					
Commission des infractions fiscales. CIF	Article 1er de la loi n° 77-1453 du 29 décembre 1977 et organisée par le décret n° 78-636 du 12 juin 1978.	Dans le cadre des garanties de procédure accordées aux contribuables, la commission est appelée à examiner toutes les affaires pour lesquelles le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie envisage de déposer une plainte en la matière	1 Président et 11 membres titulaires					
Commission des marchés publics de l'Etat	Décret 2004-1299	Chargée de fournir aux ministres et personnes responsables des marchés une assistance pour l'élaboration ou la passation des marchés de l'Etat. Elle formule des observations et des recommandations concernant ces marchés. Elle peut également formuler des recommandations						
Commission des participations et des transferts. CPT	Loi n° 86-912 du 6 août 1986, Loi n° 93-923 du 19 juillet 1993 et décret n° 93-1041 du 3 septembre 1993 modifié par décret n° 98-315 du 27 avril 1998.	Cette commission a pour mission de déterminer la valeur des entreprises publiques visées par les lois 86-912 du 6 août 1986 et 93-923 du 19 juillet 1993, dont la propriété est transférée au secteur privé et de se prononcer pour les opérations hors marché,	Un Président et 6 membres					
Commission des substances explosives.	Décret n° 72-828 du 1er septembre 1972.	Cette commission élabore la réglementation sur les substances explosives et se prononce sur les questions techniques et administratives relatives à la fabrication et à l'emploi des substances explosives de toute nature dont l'usage peut être adopté	représentants des ministères concernés, des organisations professionnelles, experts et personnes qualifiées					
Commission des titres restaurants.	Décret n° 67-1165 du 22 décembre 1967 modifié par le décret du 8 novembre 1977.	Donne un avis au ministre sur les agréments aux titres restaurants et formule toutes propositions en vue d'améliorer le fonctionnement du régime. Contrôle les émetteurs et les restaurateurs.	1 Président et 20 membres	180 000 €				
Commission économique de la Nation. CEN	Décret n° 99-416 du 26 mai 1999 modifié par le décret n° 2003-713 du 31 juillet 2003.	Procède à l'examen des prévisions à court terme du rapport économique social et financier et des thèmes de politiques économiques.	28 membres					
Commission interministérielle chargée d'émettre un avis sur les opérations immobilières de l'Etat à l'étranger (CIM).	Code du domaine de l'Etat, art. D36 à D39	La commission est à la fois délibérative et consultative. Les procédures sont différentes selon l'avis donné par la commission. S'il est négatif, le service est lié et ne peut passer outre, sauf si une décision conjointe	8					
Commission interministérielle d'examen des candidatures aux fonctions de conseiller du commerce extérieur de la France	Art. 8 du décret n° 50-66 du 13 janvier 1950 modifié par le décret n° 66-722 du 22 septembre 1966.	La commission est chargée d'apprécier les candidatures aux fonctions en cause.	1 Président et 15 membres		2	2	2	

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission interministérielle de coordination des opérations sur les bénéficiaires redevables relevant de la section garantie du FEOGA	Décret 96-389	Définit la politique générale et les orientations des contrôles et se prononce sur leur organisation d'ensemble, leur méthodologie et leur intensité dans le respect des compétences des administrations et organismes concernés.						
Commission interministérielle de sécurité des installations électriques intérieures. CIESI	Décret n° 72-1120 du 14 décembre 1972.	Avis sur les agréments aux organismes, approbation des comptes et des rapports d'activité du CONSUEL (comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité).	10 membres		1	1	1	
Commission interministérielle des dépôts d'hydrocarbures. CIDH	Décrets des 1er février 1925, 4 juillet 1939, 3 avril 1978 et décret n° 95-477 du 27 avril 1995 modifié par décret n° 2000-690 du 17 juillet 2000.	Étudie les diverses questions relatives aux conditions d'établissement, d'impact sur la sécurité des approvisionnements et de protection d'installations pétrolières. Donne un avis sur les conditions de réalisation des stocks stratégiques pétroliers.	17		1	1	1	
Commission interministérielle des installations nucléaires de base (CIINB).	Décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié par le décret n° 73-405 du 27 mars 1973, le décret n° 94-604 du 19 juillet 1994 et le décret n° 2006-318 du 20 mars 2006.	Consultée par les ministres chargés de l'environnement et de l'industrie sur les demandes d'autorisation de création ou de modification des installations nucléaires de base et sur l'élaboration et l'application de la réglementation relative à ces installations	30	3 000 €			5	
Commission nationale d'évaluation des recherches menées au titre de la loi du 30 décembre 1991 sur la gestion des déchets radioactifs	Loi n° 91-1381 du 30 décembre 1991 relative aux recherches sur la gestion des déchets nucléaires devenue l'article L542 du code de l'environnement.	La CNE est chargée d'évaluer chaque année les recherches menées par le CEA et l'ANDRA sur les trois axes de recherche définis par la loi de 1991 dont elle fait chaque année un rapport du Gouvernement.	12 membres : 6 nommés par le Parlement sur proposition de l'OPECST, 6 nommés par le Gouvernement (dont 4 sur proposition de l'Académie des sciences et 2 sur celle du CSSIN°.	1 002 000 €	12	12	14	
Commission nationale des aides publiques aux entreprises	loi 2001-7 du 4/01/2001	Commission nationale des aides publiques aux entreprises, chargée d'évaluer les impacts économiques et sociaux, quantitatifs et qualitatifs, et de contrôler l'utilisation des aides publiques de toute nature accordées aux entreprises par l'Etat et les collectivités locales.	députés et sénateurs ;représentants de l'Etat, des organisations syndicales de salariés, des organisations d'employeurs, personnalités qualifiées, venant notamment du monde associatif.					
Commission permanente de concertation pour l'industrie. CPCI	Décret n° 96-568 du 25 juin 1996	Formule des propositions au Gouvernement pour favoriser le développement de l'activité industrielle et de l'emploi. Etudes d'impact de textes sur la compétitivité industrielle. La CPCI repose sur les travaux de 6 "sections".	37		1	1	1	

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission pour la transparence financière de la vie politique.		Marchés publics et vie économique. Importance politique	9					
Commission spéciale de sécurité des transports de gaz. CSSTG	Arrêté du 13 juin 1979.	Étude des questions concernant la sécurité des canalisations de transport de gaz combustible.	25					
Commission spécialisée de terminologie et de néologie de la chimie de l'automobile	Arrêté du 20 octobre 1998 - Arrêté du 29 novembre 2001	Veille à substituer des termes français aux termes anglo-saxons	29			4	4	
Commission spécialisée de terminologie et de néologie des communications électroniques et des activités postales	Arrêté du 28 février 2006 (Jo du 8 mars 2006	Veille à substituer des termes français aux termes anglo-saxons	43					
Commission spécialisée des marchés. CSM	Article 133 du code des marchés publics.	La commission est en charge du contrôle des marchés de l'État.	10 à 12 membres par commission (7 commissions)	1 574 927 €				
Commission supérieure du service public des postes et des communications électroniques. CSSPPCE	Loi du 2 juillet 1990.	Veille au respect des principes du service public au sein du secteur des télécommunications.	17	50 000 €	12	11	13	
Commission supérieure nationale du personnel des industries électriques et gazières	Loi 2000-108 du 10 février 2000 (art. 713-1 du code du travail)	exerce les attributions de la commission nationale de la négociation collective au profit des industries électriques et gazières	1 président et 38 membres		1	3	2	
Commission technique de la sous-traitance.	Décret n° 76-684 du 20 juillet 1976 modifié par le décret n° 87-99 du 12 février 1987.	Cette commission est chargée d'améliorer et d'élargir la diffusion des informations sur la sous-traitance, d'étudier les problèmes posés par la pratique de la sous-traitance et suggérer aux pouvoirs publics toutes mesures en cette matière.	1 Président + 27 membres					supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission technique des marchés. CTM	Article 134 du code des marchés publics.	Cette commission assure l'examen et l'approbation des projets de prescriptions techniques applicables aux marchés publics ; la commission est assistée par les GPEM qui lui sont rattachés.	Présidence par un haut fonctionnaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	36 622 €				
Commissions techniques spécialisées des instruments de mesure.	Décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 (art. 48).	Les commissions techniques donnent des avis au ministre chargé de l'industrie sur les instruments ne répondant pas à la réglementation, mais présentant néanmoins une qualité suffisante permettant de délivrer un certificat d'examen de type	représentants des administrations, des fabricants ou installateurs, des organismes de contrôle, des laboratoires d'essais, des utilisateurs.					

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Conférence économique annuelle. CEA	Décret n°99-417 du 26 mai 1999.	Cette instance a pour objet l'information et la consultation des partenaires sociaux sur les perspectives de l'économie française et les orientations économiques, budgétaires et fiscales du Gouvernement.	Représentants du Minéfi, 8 des salariés, 8 des employeurs, président et rapporteur de la commission des finances de l'Assemblée nationale, président du Conseil économique et social, suppléants	1 500 €				
Conseil consultatif de la Banque de France	Décret 93-1278 du 3 décembre 1993 sur la Banque de France (art. 35)	Apporter au gouvernement de la Bdf des informations et des avis sur la situation et les perspectives des différents secteurs de l'économie	33 membres (au 31/12/04) nommés pour 3 ans	1 860 €	11	11	11	
Conseil des impôts								
Conseil d'évaluation scientifique des écoles des mines. CESEM	Arrêté du 11 mars 1985, modifié par arrêté du 8 février 2001.	Placé auprès du vice-président du conseil général des mines, il a pour mission d'examiner l'état d'avancement des travaux de recherche menés dans les laboratoires des écoles nationales supérieures des mines	15 membres		2	2	2	
Conseil d'orientation de la simplification administrative (COSA)	décret n°2003-1099 du 20 novembre 2003 portant création d'un conseil d'orientation de la simplification administrative	Donne son avis sur le programme annuel de simplification des formalités et des procédures administratives préparé par chaque ministre, il donne un avis au premier ministre. Peut être saisi pour avis par les ministres de toute mesure de simplification.	15	1 000 €		2	10	
Conseil d'orientation de l'énergie.	Arrêté du 29 juin 1982.	Le conseil d'orientation de l'énergie définit les grands axes de l'action de l'Observatoire de l'énergie, qui est lui-même chargé de rassembler et diffuser les informations nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre de la politique énergétique.	35 membres					
Conseil d'orientation stratégique des Ecoles des mines. COSEM	Arrêté du 19 avril 2002.	A la demande du ministre chargé de l'industrie, ou de sa propre initiative, le conseil émet des avis ou des propositions sur : Les engagements pluriannuels d'objectifs et les projets annuels de développement des écoles ou de leur groupement	25 membres		2	2	2	
Conseil du Fonds d'amortissements des charges d'électrification. FACE	Loi du 31 décembre 1936 – Loi du 8 avril 1946 (art.8) – Décret n° 47-1997 du 14 octobre 1947	Administration et répartition des dotations du Fonds aux départements ou aux établissements de coopération constitués dans le domaine de l'électricité.	15		1	1	1	
Conseil du fonds de péréquation de l'électricité. CFPE	Loi du 8 avril 1946 (art. 33) modifié par la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 (art. 5).	Avis sur la péréquation entre les distributeurs d'énergie électrique pour tenir compte de la disparité des situations d'exercice de ceux-ci.	12		1	1	1	
Conseil national de gestion du SOFI (système d'ordinateurs pour le fret international). CNG	Protocole du 5 décembre 1977 avec la fédération française des commissionnaires et auxiliaires de transport, devenue depuis la fédération française des organisateurs commissionnaires de transport.	Le conseil est en charge des questions relatives à la qualité des services rendus par le SOFI et aux contrats passés entre l'administration et les utilisateurs, de l'approbation des budgets (fonctionnement et investissement), de la tarification des services	24 membres titulaires(parité administration/représentants utilisateurs)		1	1	1	

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Conseil national de la comptabilité. CNC	Décret n° 96-749 du 26 août 1996.	Avis et recommandations dans le domaine comptable concernant l'ensemble des secteurs économiques, avis préalable sur toutes les dispositions d'ordre comptable (nationales ou communautaires). Avis sur les normes élaborées par les organismes internationaux	61					
Conseil national de la consommation.	Décret n° 83-462 du 12 juillet 1983.	Assure la concertation entre les organisations de consommateurs et les représentants des professionnels (émission de rapports et d'avis). Consultation sur tous les textes concernant la consommation. Emet des avis sur les questions de consommation, ...	42 (18 consommateurs et 24 représentants des producteurs de biens et services)		56	33	82	
Conseil national de l'alimentation.	Décret n° 85-1282 du 27 novembre 1985.	Donne un avis sur la définition de la politique alimentaire.	47 membres	83 000 €				
Conseil national de l'information statistique. CNIS	Décret n° 2005-333 relatif au Conseil national de l'information statistique et au comité du secret statistique.	Lieu de concertation entre les producteurs de statistiques publiques, les enquêtés et les utilisateurs. le comité est chargé de l'élaboration du programme de travail de la statistique publique.	160					
Conseil stratégique des technologies de l'information CSTI	Décret n° 2000-1080 du 7 novembre 2000 portant création du conseil stratégique des technologies de l'information Commission placée auprès du Premier ministre.	Le CSTI a pour mission d'éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix stratégiques du Gouvernement en matière d'innovation, de recherche et de développement dans le domaine des technologies de l'information.						
Conseil Supérieur de la Propriété Industrielle (INPI).	Art R 413-1 du CPI. Décret n° 84-406 du 30 mai 1984 relatif au registre du commerce et des sociétés.	Ce conseil a un rôle consultatif. Il donne son avis sur les questions qui lui sont soumises par le ministre. Il se réunit au moins deux fois par an. Le conseil peut constituer en son sein des commissions temporaires pour l'examen de questions particulières	1 Président et 1 vice-président. Composition : Représentants de l'État, de la profession, avocats, directeurs de l'ANVAR					
Conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaires (CSSIN).	Décret n° 87-137 du 2 mars 1987.	Organisme consultatif de haut niveau dont la mission s'étend à l'ensemble des questions touchant à la sûreté des installations nucléaires et à l'information du public et des médias.	40				1	
Conseil supérieur de la télématique.	Art. D. 406-1 du Code des postes et des communications électroniques.	Le Conseil établit des règles (mission de police du minitel) que le Comité de la télématique est chargé de faire appliquer.	24 Un président, un membre de la Cour de cassation, un magistrat, des représentants de l'État, des professionnels, des fournisseurs.	20 000 €	4	4	2	
Conseil supérieur de l'énergie	Art. 45 de la loi du 8 avril 1946 modifié par l'art. 70 de la loi du 13 juillet 2005. Décret n° 2006-366 du 27 mars 2006	Avis sur les textes réglementaires intéressant le gaz et l'électricité, Avis sur les textes réglementaires relatifs aux certificats d'économies d'énergie.	38 + 73 suppléants	300 000 €	13	8	10	
Groupe interministériel des produits chimiques (GIPC)	Décret n° 81-278 du 25 mars 1981.	Contrôle la conformité aux bonnes pratiques de laboratoires de l'ensemble des laboratoires national d'essais chimiques (pesticides, additifs pour l'alimentation humaine et animale et produits chimiques industriels) situés sur le territoire français.	1 Président désigné par le P premier ministre Composition : 12 représentants de l'État		5	4	5	

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Groupes permanents d'étude des marchés. GPEM	Article 135 du code des marchés publics.	Ces instances a pour mission d'élaborer des recommandations techniques relatives à certaines catégories de marchés.	12 à 15 membres Présidence : 4 hauts fonctionnaires retraités + 2 hauts fonctionnaires en activité (6 GPEM)	243 960 €				
Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sûreté nucléaire.	Loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire.	Le Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire est une instance d'information, de concertation et de débat sur les risques liés aux activités nucléaires et l'impact de ces activités sur la santé des personnes, sur l'environnement,...	34					
Haut Conseil du secteur financier public et semi-public – section du Haut conseil du secteur public. HCSFPSP	Article 38 de la loi n°99-532 du 25 juin 1999 (article L. 614-7 du code monétaire et financier). Décret n°2000-440 du 23 mai 2000.	Le Haut conseil est chargé d'examiner toute question relative au rôle, à la coordination et aux modalités d'intervention du secteur financier public, dans les domaines notamment du financement des activités d'intérêt général et du secteur non marchand,....	30 membres					
Mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques. C'est un élément de l'administration centrale de la DGE (cf. arrêté d'organisation de cette direction du 26/01/2005, art. 7) : retirer du Jaune	Arrêté du 11 mars 1993.	Cette autorité nationale relevant des ministères de l'intérieur et de l'industrie est compétente pour le contrôle des précurseurs chimiques (drogues et stupéfiants).	Un chef de mission (ingénieur général des mines) et des chargés de mission issus de la police, des douanes et de l'industrie	2 000 €	20	23	27	
Observatoire de l'économie de l'énergie et des matières premières	arrêté du 12 novembre 2001, article 13							
Observatoire de la diversification des activités d'Electricité de France et de Gaz de France destinées aux clients finals présents sur le territoire national	Loi n° 2000-108 du 10 février 2000. Décret n° 2000-811 du 25 août 2000. décret en Conseil d'Etat	observatoire se réunissant au moins deux fois par an, émet des avis motivés concernant EDF et GDF.	32					
Observatoire de la sécurité des cartes de paiement	Code monétaire et financier (+décret 2002-709) L 141-4	L'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement assure, en particulier, le suivi des mesures de sécurisation entreprises par les émetteurs et les commerçants, l'établissement de statistiques de la fraude et une veille technologique en matière de cartes de paiement	35 membres	5 000 €	3	3	3	
Observatoire de l'Administration électronique	projet sans statut juridique	vérifier et faire veille pratiques, valoriser démarche / recrute 1 personne /programme ADELE						
Observatoire de l'énergie	Arrêté IM du 29.06.1982	Il rassemble et diffuse les informations nécessaires à la préparation et la mise en œuvre de la politique énergétique.						
Observatoire d'équipement commercial d'Ile-de-France	Décret 93-306 du 09.03.1993 (modifié) 4_5							
Observatoire du développement des sites internet publics	Circulaire du 7 octobre 1999							

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Observatoire économique de l'achat public.	Article 136 du code des marchés publics.	L'observatoire est chargé de rassembler et d'analyser les données relatives aux aspects économiques de la commande publique.						

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
7 Education nationale, enseignement supérieur et recherche								
Comité de l'édition pour l'éducation nationale. CEPEN	Décret n° 2000-722 du 25 juillet 2000. Organisme dont la suppression est annoncée	Est consulté sur des questions liées à l'édition publique et privée sur tous supports destinés au service public de l'éducation nationale. Formule des propositions en ce qui concerne l'édition publique au sein de l'éducation nationale. N'a pas été mis en place	29					
Comité de suivi de la rénovation de la formation initiale et continue des maîtres	Arrêté du 30 avril 2002				0	0	0	
Comité national de l'innovation pour la réussite scolaire.	Arrêté du 4 octobre 2000.	Formule les orientations du Ministère de l'Éducation nationale en matière d'innovation. Identifie, impulse et évalue des pratiques innovantes en vue d'améliorer la réussite scolaire. Met en place des moyens d'accompagnement répondant aux besoins des innovateurs de terrain, diffuse les pratiques innovantes.	41					
Comité national de lutte contre la violence à l'école.	Arrêté du 19 octobre 2000. Organisme dont la suppression est annoncée	Identifie les phénomènes de violence à l'école. Formule des propositions, en relation avec d'autres départements ministériels, en ce qui concerne les moyens adaptés à la lutte contre ces phénomènes.	37					
Comité national de réflexion et de propositions sur la laïcité à l'école.	Arrêté du 14 janvier 2002.	Formule des recommandations et des propositions afin d'assurer le respect du principe de laïcité dans les écoles et les établissements d'enseignement publics placés sous l'autorité ou le contrôle du ministre de l'éducation nationale. Formule des propositions sur la prise en compte, dans la formation initiale et continue des enseignants, des modalités de transmission des valeurs républicaines, au premier rang desquelles la laïcité, et des questions relatives à l'enseignement du fait religieux. Recherche (CNRS).	21					
Commission chargée d'organiser les élections du comité national de la recherche scientifique	Décret n°91-178 du 18 février 1991							
Commission consultative nationale des IUT et des IUP	Arrêté du 19 avril 1995	Formule des avis et des recommandations sur les questions d'intérêt général relatives aux IUT et aux IUP, notamment pour assurer la cohérence nationale et régionale entre les formations des instituts universitaires de technologie, les formations des instituts universitaires spécialisés.	37					
Commission nationale de l'expérimentation animale	R214-116 et suivants du code rural							
Commission technique d'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique - CTH	Décret n° 92-23 du 8 janvier 1992	Implicite remplacé par "Examen des demandes d'homologation et établissement d'une liste des titres et diplômes de l'enseignement technologique"						
Conférence des directeurs d'écoles et de formations d'ingénieurs. CDEFI	Loi n° 68-978 du 12 novembre 1968. Décret n° 76-93 du 15 janvier 1976.	Étudie toutes questions qui intéressent l'ensemble des écoles d'ingénieurs.	140	100 000 €				

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Conférence des présidents d'universités. CPU	Loi n° 68-978 du 12 novembre 1968. Décret n° 71-147 du 24 février 1971.	Étudie toutes questions relatives aux universités et EPSCP relevant de l'éducation nationale, présente des vœux et des projets au ministre. La CPU donne également son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par le ministre.	125	332 000 €				
Conférence nationale des instituts universitaires de technologie et des instituts universitaires professionnalisés.	Décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984. Décret n° 94-1204 du 29 décembre 1994. Arrêté du 19 avril 1995.	Formule des avis et des recommandations sur les questions d'intérêt général relatives aux IUT et aux IUP, notamment pour assurer la cohérence nationale et régionale entre les formations des instituts universitaires de technologie, les formations des instituts universitaires professionnalisés, les formations d'ingénieurs et de techniciens supérieurs. Formule, en outre, des avis et des recommandations sur l'organisation des formations des instituts universitaires de technologie et des instituts universitaires professionnalisés par la voie de l'alternance, de l'apprentissage et de la formation continue.	26					
Conseil d'évaluation scientifique des écoles des mines. CESEM	Arrêté du 11 mars 1985, modifié par arrêté du 8 février 2001.	Placé auprès du vice-président du conseil général des mines, il a pour mission d'examiner l'état d'avancement des travaux de recherche menés dans les laboratoires des écoles nationales supérieures des mines, notamment.						
Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. CNESER	Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984. Décret n° 89-1 du 2 janvier 1989.	Attributions consultatives sur toutes questions relatives aux missions confiées aux établissements publics scientifiques, culturels et professionnels. Attributions disciplinaires à l'égard des enseignants-chercheurs, enseignants ou usagers de l'enseignement supérieur.	61					
Conseil national de la recherche et de la technologie en activités physiques et sportives.	Article 34 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 et décret n° 86-354 du 5 mars 1986.	Promotion de la recherche fondamentale et appliquée dans le domaine des activités physiques et sportives.	28					
Conseil national de l'enseignement supérieur privé	Arrêté du 24 octobre 1994	Remplacé par le comité consultatif pour l'enseignement supérieur privé - arrêté du 21.10.03						
Conseil national de l'innovation pour la réussite scolaire.	Arrêté du 4 octobre 2000. Organisme dont la suppression est annoncée	ne fonctionne plus Formule les orientations du ministère de l'éducation nationale en matière d'innovation. Identifie, impulse et évalue des pratiques innovantes en vue d'améliorer la réussite scolaire.	41				0	
Conseil national des programmes. CNP	Anciennement code de l'Éducation art. L231.1 (anciennement loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 et décret n° 90-179 du 23 février 1990).	Donne des avis et formule des propositions sur la conception générale des enseignements à atteindre, l'adéquation des programmes et des champs disciplinaires à ces objectifs et leur adaptation au développement des connaissances.	21	2 000 €	23	22	4	supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Conseil supérieur de l'éducation. CSE	Code de l'éducation art. L231.1 (anciennement loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 modifiée par la loi n° 91-1285 du 21 décembre 1991 et décret n° 90-468 du 7 juin 1990 modifié).	Donne des avis sur les objectifs et le fonctionnement du service public de l'éducation, sur les règlements relatifs aux programmes, aux examens, à la délivrance des diplômes et à la scolarité. Donne des avis sur les questions intéressant les établissements publics d'enseignement.	97	29 000 €	11	8	10	
Haut comité de suivi des concours. HCSC	Arrêté du 21 décembre 2001. Organisme dont la suppression est annoncée	Veille à ce que les concours de recrutement des professeurs des premier et second degrés répondent pleinement aux besoins du système éducatif. Est chargé d'examiner régulièrement les modalités et les contenus des concours et de formuler les recommandations.	24	1 600 €	3	2		

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Haut comité éducation-économie-emploi (HCEEE)	Décret n° 2000-216 du 6 mars 2000.	Etablit une concertation permanente entre l'éducation nationale et ses partenaires économiques afin d'assurer une réflexion prospective sur les liens entre l'ensemble du système éducatif, l'économie et l'emploi et d'éclairer les prises de décisions des différents acteurs en charge de ces domaines. Soumet au ministre de l'éducation nationale des mesures propres à améliorer la relation éducation-économie-emploi et constitue à cet effet un lien d'échanges et de débats notamment avec les ministères et les personnels compétents.	41					
Observatoire des métiers et des compétences	Arrêté du 22.12.1998 (modifié). Intitulé modifié par arrêté du 30 octobre 2003.	veiller en permanence à la pertinence et à l'actualisation du référentiel d'emplois et de qualifications correspondant aux besoins des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des établissements publics scientifiques et technologiques en ingénieurs et en personnels techniques et administratifs.	27					
Observatoire national de la lecture. ONL	Arrêté du 3 avril 2001 qui crée cette instance auprès du Ministre de l'Éducation nationale.	Analyse des pratiques pédagogiques dans le domaine de l'apprentissage et du perfectionnement de la lecture, collecte et exploitation des données scientifiques disponibles en la matière. Formule des propositions pour améliorer la formation initiale et continue des enseignants.	18	9 600 €		30	35	
Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur. ONSESES	Décret n° 95-591 du 6 mai 1995 modifié. Décret n° 96-690 du 5 août 1996.	Étudie les conditions d'application des règles de sécurité, l'état de tous les établissements scolaires des premier et second degré et des établissements d'enseignement supérieur, notamment en axant sa démarche dans les domaines suivants : l'amiante, la sécurité contre l'incendie, les ateliers et les équipements sportifs.	51	28 000 €				
Observatoire national de la vie étudiante	Code de l'éducation L 811-3	rassemble des informations et effectue des études concernant les conditions de vie matérielle, sociale et culturelle des étudiants						
Observatoire national des langues vivantes étrangères		Attributions reprises par la DESCO						

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
8 Emploi, cohésion sociale et logement								
Comité consultatif de l'économie sociale. CES	Décret n°81-1125 du 15 décembre 1981 modifié, décret du 23 août 2001.	Le comité consultatif représentant les différents secteurs de l'économie sociale est associé aux travaux de la DIES en vue de proposer et coordonner les mesures destinées à favoriser le développement des coopératives, des mutuelles et des associations.	67					
Comité consultatif national paritaire. CNP	Décret n° 89-920 du 21 décembre 1989.	Consulté pour les problèmes spécifiques des personnels de direction, notamment la formation, les conditions de travail et leur statut d'une manière générale, à l'exception des décrets statutaires.	DH : 20 DESS : 12 DES : 12	27 000 €	7	6		
Comité de liaison des comités de bassin d'emploi. CLCBE	Décret n° 92-83 du 20 janvier 1992. Décret n° 2002-790 du 3 mai 2002	Le rôle du comité de liaison des comités de bassin d'emploi est : d'animer le réseau des comités de bassin d'emploi, organiser en liaison avec les administrations des actions d'information, d'assurer la mise en place d'échanges d'expériences entre les comités de bassin d'emploi en matière de développement économique local, de gestion des ressources humaines, de dialogue social territorial, d'économie sociale et solidaire, de répondre aux demandes d'avis du ministre sur les conditions d'application de la politique de l'emploi au niveau local. En outre, le comité de liaison des comités de bassin d'emploi est un lieu de développement du partenariat entre l'Etat et les acteurs du développement local.	27 membres	100 000 €	4	4	4	
Comité interministériel à l'intégration	Décret n° 89-881 du 6 décembre 1989 Décret n°2003-84 du 30 janvier 2003.	Coordonner la politique du gouvernement l'intégration des résidents étrangers.	Présidé par le Premier ministre. Composé de tous les ministres.					
Comité interministériel chargé des droits de la femme.	Décret n° 82.215 du 2 mars 1982.	Présidé par délégation du Premier ministre, par le ministre chargé des droits des femmes, il est chargé de délibérer sur la politique du Gouvernement dans le domaine des droits de la femme et d'assurer la coordination des actions mises en œuvre par les différents ministères dans ce domaine.	Les ministres y sont représentés, le nombre varie d'un gouvernement à l'autre					
Comité interministériel de coordination en matière d'adaptation et de réadaptation. CICAR	Loi n°75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées.	Connait des questions d'intérêt commun à l'ensemble des ministères intervenant dans le champ du handicap.						
Comité interministériel de lutte contre les exclusions. CILE	Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions. Décret n° 99-0104 du 12 février 1999 portant création d'un comité interministériel de lutte contre l'exclusion.	Définit et coordonne la politique du Gouvernement dans le domaine de la prévention des exclusions et de la lutte contre celles-ci et en suit l'application. Ses travaux sont préparés par un comité permanent.	30		3			
Comité interministériel pour le développement de l'offre de logements	Décret n°2005-1243 du 29 septembre 2005	Fixer les orientations de la politique gouvernementale en matière de développement de l'offre de logements. Il traite des différents aspects de cette politique, et en particulier de la politique de mobilisation de la ressource foncière.	10					
Comité interministériel pour l'enfance maltraitée - Groupement de l'enfance maltraitée								

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Comité national de la coordination gérontologique.CNCG	Article L 113-2 du code de l'action sociale et des familles.Loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001. Article 2-VI.Décret n° 2001-1086 du 20 novembre 2001.	Suivre la mise en œuvre des conventions de coordination prévues à l'article 113-2 du CASF. Evaluer le développement quantitatif et qualitatif du dispositif d'allocation personnalisée d'autonomie au terme des deux ans d'application (mission visée à l'article 2-VI de la loi du 20 juillet 2001). Exercer, en tant que de besoin, une fonction de médiation pour la conclusion de ces conventions. Publier avant l'examen par le Parlement du projet de loi de financement de la sécurité sociale, un rapport annuel comprenant un bilan de l'application de la loi.	36		0			
Comité national des registres.	Arrêté du 26 janvier 2000.	Définir la politique des registres en France. Donner un avis d'opportunité de fonctionner en vue de la qualité des registres, diffuser et valoriser l'information.						
Comité supérieur de l'emploi.CSE	Loi n° 63-1240 du 18 décembre 1963 (Code du travail L 322-2).En son sein, la commission permanente a été créée par le décret n° 64-164 du 24 décembre 1964 modifié (art. R 322-12 et R 322-14)	Le comité supérieur de l'emploi donne des avis sur l'orientation et l'application de la politique de l'emploi et notamment sur les critères servant à déterminer les professions et régions ou existent des besoins de main d'œuvre, les régions ou professions atteintes ou menacées d'un grave déséquilibre de l'emploi, ainsi que celles des opérations de restructuration, de changement ou de réduction d'activité effectuées par des entreprises concernées par le FNE. La commission permanente émet au nom du comité un avis sur toutes les questions dont elle est saisie par le ministère chargé de l'emploi et présentant un caractère d'urgence et notamment sur les conventions FNE, sur l'agrément des accords et conventions d'assurance chômage (L. 352-2).	Comité supérieur de l'emploi : 33 membres commission permanente : 18	3 200 €	4	4	4	
Commission consultative des cultes								
Commission d'agrément des centres et instituts dont les stages et sessions ouvrent droit au congé d'éducation ouvrier	Décret d'application de la loi 85-1409 du 30/12/1985	Etablir la liste des centres de formations rattachés à des organisations syndicales et des instituts spécialisés dont les stages ouvrent droit à un congé pour participer à des stages ou sessions de formation économique et sociale ou de formation syndicale	13	faible			2	1
Commission d'agrément des stages d'éducation ouvrière.	Article R 451-1 du code du travail.	Avis préalable à l'agrément des centres et instituts dont les stages ouvrent droit aux congés d'éducation ouvrière.						
Commission d'agrément des centres et instituts dont les stages et sessions ouvrent droit au congé d'éducation ouvrière.	Décret d'application de la loi n° 85-149 du 30 décembre 1985.	Etablir la liste des centres de formation rattachés à des organisations syndicales et des instituts spécialisés dont les stages ouvrent droit à un congé pour participer à des stages ou sessions de formation économique et sociale ou de formation syndicale.	13				2	1
Commission de contrôle des opérations de vote des élections des conseillers prud'hommes	article R. 513-75 du code du travail							
Commission de terminologie et de néologie								

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission des comptes du logement. CCL	Décret n° 92-237 du 11 mars 1992 et arrêté du 7 octobre 1998.	Elle a pour mission, d'une part de déterminer le coût du service logement, le montant et le mode de financement des acquisitions et constructions de logements, de publier les données relatives aux activités, d'autre part d'évaluer l'état du parc de logement en France.	16 membres nommés pour 3 ans par le ministre et 16 membres nommés au titre des représentants de l'administration et des organismes publics		2	2	2	
Commission interministérielle pour le logement des populations immigrées. CILPI	Arrêté du 9 juin 1998	Formuler toutes propositions et coordonner les actions relatives au logement de populations immigrées et de leurs familles, notamment la réhabilitation des foyers de travailleurs migrants	5					
Commission interprofessionnelle consultative.CIC	Décret n° 72-607 du 4 juillet 1972.Arrêté du 16 février 2000 (art. 8)	La CIC traite les questions qui intéressent l'ensemble des commissions professionnelles consultatives. Elle propose au ministre des mesures propres à coordonner leur activité dans le champ des titres du ministère. Elle donne son avis pour la prise en compte, dans l'élaboration des titres du ministère, des évolutions technologiques, de l'organisation du travail et des modalités de validation.	26 membres	2 000 409 euros (CIC, CPC et CNS)	2	2	2	
Commission nationale consultative des gens du voyage.CNCGV	Décret n° 99-733 du 27 août 1999 (création initiale).Décret n° 2003-1120 du 24 novembre 2003 (redéfinition de la CNCGV).	Etudier les problèmes spécifiques que connaissent les gens du voyage et faire des propositions en vue d'améliorer leur insertion dans la communauté nationale. Peut être consultée par le Premier Ministre sur les projets de textes sur les programmes d'action qui permettent une meilleure insertion des gens du voyage.	40 membres + 1 président + 1 secrétaire générale	13 000 €	0			
Commission nationale contre les violences envers les femmes.	Décret n° 2001-1240 du 21 décembre 2001.	Organiser la concertation des services de l'Etat avec les associations et organismes concernés, en matière de prévention, prise en charge et de suivi des femmes victimes de violences, de prositution et de traite ainsi qu'en matière de formation professionnelle, de recueillir les données, faire produire et produire des analyses, des études et recherches sur la situation des femmes victimes de violence, de faire toute recommandation et proposition législative ou réglementaire, de préparer une manifestation nationale triennale contre les violences envers les femmes, d'animer le réseau des commissions départementales d'action contre les violences faites aux femmes.	23	13 200 €				
Commission nationale d'agrément des conventions collectives.	Art. L.314-6 CASF et décret n° 77-1113 du 30 septembre 1977.							
Commission Nationale de désendettement des rapatriés réinstallés dans une profession non salariée.CNAIR	Décret n° 99-469 du 4 juin 1999.	La commission a un double rôle : elle décide de l'éligibilité des demandes de désendettement déposées par les rapatriés réinstallés dans une profession non salariée, et elle donne un avis au ministre chargé des rapatriés sur l'octroi d'une aide financière de l'Etat pour faciliter l'apurement du passif du demandeur.	9 (6 titulaires + 3 suppléants)			10		

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission nationale de la certification professionnelle. CNCP	Décret n° 2002-617 du 26 avril 2002 en application des articles L 335-6 du code de l'éducation et de l'article L 900-1 du code du travail.	La CNCP est chargée d'enregistrer tous les diplômés et titres professionnels délivrés par l'Etat qui ont été créés après avis d'instances consultatives auxquelles les organisations représentatives d'employeurs et de salariés font parties, d'instruire toutes les autres demandes d'enregistrement, de veiller à l'actualisation, au renouvellement et à la création de certifications professionnelles et à leur constante adaptation aux mutations des métiers, veiller à la qualité de l'information en direction des personnes et des entreprises sur les certifications inscrites au répertoire national et sur les certifications reconnues dans les Etats membres de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'espace économique européen, elle est chargée d'élaborer une nouvelle nomenclature des niveaux de certification, de favoriser les travaux communs entre les instances consultatives des différents ministères.	61 titulaires, Secrétariat général 13 personnes, 26 Correspondants régionaux	109 000 €	4	7		
Commission nationale de la négociation collective. CNNC	Loi n° 82-957 du 13 novembre 1982 (art. L. 136-2 du code du travail).	a) La commission nationale de la négociation collective est chargée de faire, au ministre chargé du travail, toutes propositions de nature à faciliter le développement de la négociation collective, en particulier en vue d'harmoniser les définitions conventionnelles des branches, d'émettre un avis sur les projets de lois et décrets relatifs à la négociation collective ; de donner un avis motivé au ministre chargé du travail sur l'extension et l'élargissement des conventions et accords collectifs ainsi que sur l'abrogation des arrêtés d'extension ou d'élargissement ; de donner, à la demande d'au moins la moitié des membres de la commission d'interprétation compétente préalablement saisie, un avis sur l'interprétation de clauses d'une convention ou d'un accord collectif ; de donner un avis motivé au ministre chargé du travail sur la fixation du salaire minimum de croissance ; de suivre l'évolution des salaires effectifs et des rémunérations minimales déterminées par les conventions et accords collectifs ainsi que l'évolution des rémunérations dans les entreprises publiques ; d'examiner le bilan annuel de la négociation collective, de suivre annuellement l'application dans les conventions collectives du principe « à travail égal, salaire égal » et du principe de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, de constater les inégalités éventuellement persistantes et d'en analyser les causes. La commission nationale a qualité pour faire au ministre chargé du travail toute proposition utile pour promouvoir dans les faits et dans les textes cette égalité.	Assemblée plénière : 40 titulaires 72 suppléments; Sous-conventions; Accords : 14 titulaires 20 suppléments; sous-conventions; salaires : 14 titulaires 20 suppléments	16 000 €	9	10	12	
Commission nationale de l'activité libérale.	Décret n° 2001-367 du 25 avril 2001.	Donner un avis sur les recours hiérarchiques.	12		0	0		
Commission nationale d'agrément pour la révision coopérative.	Décret n° 84-1027 du 23 novembre 1984.	Émettre un avis à l'attention des ministres habilités (ministre en charge de l'économie sociale et ministre responsable du secteur coopératif concerné) à accorder l'agrément pour procéder aux opérations de révision coopérative.						

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission paritaire nationale.CPN	Décret n° 87-378 du 9 juin 1987.	Avis sur l'insuffisance professionnelle engagée contre les PH temps partiel. Regroupement possible avec CSN lorsque les statuts seront regroupés.	13	1 500 €	0	1		
Commission permanente du comité supérieur de l'emploi	Statut : le Comité supérieur de l'emploi a été créé par la loi n° 63-1240 du 18 décembre 1963 (L. 322-2). En son sein, la commission permanente a été créée par le décret n° 64-164 du 24 décembre 1964 modifié (Art. R. 322-12 et R. 322-14). Arrêté du 11 septembre 2002.	Avis sur les plans sociaux et les demandes de conventions FNE au plan national. Avis sur les accords interprofessionnels d'assurance chômage avant agrément.	11 (partenaires sociaux)		7	7	7	
Commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale.CPC	Arrêté du 11 septembre 2002.	Formuler dans le domaine du travail social et de l'intervention sociale, des avis et des propositions sur : la création, l'actualisation ou la suppression des titres professionnels délivrés, l'élaboration des référentiels d'activités professionnelles découlant de l'analyse des métiers existants et émergents, la conception des référentiels de certification des compétences professionnelles, la mise en place de la validation des acquis de l'expérience (VAE), l'inscription des titres dans le répertoire national de la certification professionnelle, le développement des moyens de formation notamment par l'apprentissage et la formation professionnelle continue, en fonction de l'évolution des débouchés professionnels et des besoins de qualification du secteur.	80 :40 titulaires + 40 suppléants	1 000 €	4	3		
Commissions professionnelles consultatives.CPC	Art. L. 335-6 de l'éducation. Décret n° 72-607 du 4 juillet 1972 applicable à l'ensemble des ministères "certificateurs". Arrêté du 16 février 2000. Pris pour son application, pour les titres du ministère chargé de l'emploi.		5 CPC : 20 membres par CP. Il existe 19 CPC à l'éducation nationale, 1 à l'agriculture, 1 pour les affaires sociales, toutes créées sur la base du décret de 1972 précité	2 000 409 euros (CIC, CPC et CIS)	22	22		
Conseil de gestion du Fonds de la Formation Professionnelle et de la Promotion Sociale (FFPPS)	Article R. 910-5 du code du Travail.	Il arrête la répartition des crédits du FFPPS, constitués d'un chapitre de fonctionnement (chapitre 43-03) et d'un chapitre d'investissement (chapitre 66-00). Il se prononce sur les grandes orientations du Fonds. Il examine les dossiers à caractère innovant ou expérimental.	39	0 €		7		supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Conseil national consultatif des personnes handicapées.CNCPH	Article L. 146-1 du code de l'action sociale et des familles (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002).	Assurer la participation des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques les concernant. Avis sur projet, programme ou étude concernant les personnes handicapées. Propositions aux ministres sur des questions relatives à la politique du handicap. Chargé d'évaluer la situation matérielle, financière et morale des personnes handicapées.	47 membres nommés à partir de 2003 : Membres nommés 65		20	21		

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Conseil national de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi.	Loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 (code du travail L. 910-1). En son sein, une commission permanente a été créée par le décret n° 81-69 du 28 janvier 1981 (art. R 910-9). Suppression prévue par la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et le dialogue social.	Donne son avis sur l'orientation de la politique de formation professionnelle et de promotion sociale en fonction des besoins de l'économie et des perspectives de l'emploi. Examine et suggère les mesures propres à assurer une meilleure coordination entre les administrations et les organisations professionnelles et syndicales afin d'assurer la pleine utilisation des moyens publics et privés de formation professionnelle et de promotion sociale. Formule toute proposition utile en vue d'une meilleure adaptation des programmes et des méthodes aux besoins des différentes catégories appelées à bénéficier de la formation professionnelle et de la promotion sociale.	Les ministres chargés de la réforme administrative, de l'économie et des finances, de l'éducation nationale, de l'agriculture, de l'industrie, des affaires sociales, des droits de la femme ou leur représentant. Le DGEFP, le commissaire au Plan et la DATAR 10 représentants des OS de salariés et d'employeurs, 10 personnalités qualifiées.					
Conseil national de la formation professionnelle, promotion sociale et emploi et sa commission permanente.	Code du travail : art. L. 910-1, art. L. 910-7, art. L. 910-8, art. L. 910-9.	Avis sur toutes modifications des livres I et IX du Code du travail (apprentissage, formation professionnelle continue).						
Conseil national de l'habitat	Décret n° 83-465 du 8 juin 1983 (article R 361-1 à 20 du code de la construction et de l'habitation)	Il s'est substitué au conseil national de l'aide personnalisée au logement et au conseil national de l'accès à la propriété. Il doit être consulté sur le barème de l'aide personnalisée au logement, sur son actualisation annuelle et sur toute mesure relative aux modalités de son financement et de son versement. Il propose toute mesure destinée à développer l'accès à la propriété, à lutter contre les ségrégations sociales ou à réhabiliter l'habitat existant	74					
Conseil national de l'insertion par l'activité économique. CNAIE	Décret n° 91-422 du 7 mai 1991.	Peut être consulté par le gouvernement sur toute question relative à l'insertion par l'activité économique, propose toute étude et initiative qu'il juge nécessaire et reçoit communication de celles qui émanent des administrations, peut associer à ses travaux des personnalités non membres du conseil qui peuvent être appelées à apporter leur collaboration, développe et renforce les liens et les échanges entre les structures d'insertion, d'une part, et les réseaux associatifs qui les regroupent, d'autre part ; diffuse auprès de ces réseaux les initiatives, les expériences et les méthodes contribuant à l'insertion par l'activité économique.	40		13			

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Conseil national des missions locales CNML	Loi n° 89-906 du 19 décembre 1989 favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle (art. 8 alinéa 3). Décret n° 90-433 du 25 mai 1990 relatif au CNML modifié par le décret n° 93-885 du 6 juillet 1993. Décret n° 2000-935 du 19 septembre 2000. Décret n° 2002-1529 du 24 décembre 2002.	Rendre des avis sur un bilan général d'activités concernant les jeunes en difficulté. Formuler des propositions sur les orientations du programme national d'animation et d'évaluation du réseau des missions locales. Propose toute étude et recherche qu'il juge nécessaire et reçoit communication de celles qui sont réalisées par les administrations, soit à sa demande, soit à leur initiative, peut constituer des groupes de travail au sein desquels des personnalités non membres du conseil peuvent être appelées à apporter leur collaboration, peut être consulté par le gouvernement sur toute question relative à l'insertion des jeunes.	38 membres	50 000 €	5	5		
Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. CNLE	Loi n° 88-188 du 1er décembre 1988, art. 43-1. Décret n° 99-216 du 22 mars 1999.	Assiste de ses avis le gouvernement de toutes les questions qui concernent la lutte contre l'exclusion. Assure une concertation entre les pouvoirs publics et les associations, organisations et personnalités qualifiées qui agissent dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.	30		14			
Conseil national des villes et du développement urbain. CNV	Décret n° 88-1015 du 28 octobre 1988.	Peut faire toutes propositions sur les orientations et sur la mise en œuvre de la politique de la ville.						
Conseil national pour l'intégration des populations immigrées. CNIPI	Décret n° 93-290 du 5 mars 1993 instituant un conseil national pour l'intégration des populations immigrées modifié par le décret n° 96-240 du 19 mars 1996.	Le conseil peut être consulté par le ministre sur les questions posées par l'accueil et l'intégration des populations immigrées, notamment celles relatives aux conditions de vie, à l'habitat, au travail, à l'emploi, à l'éducation, à la formation et aux actions sociales et culturelles. Il formule des propositions sur ces questions.	60 membres, nommés pour 3 ans par arrêtés des 23 mars et 15 juin 1993. Ils n'ont pas été renouvelés. Ainsi le CNIPI ne s'est pas réuni en formation plénière depuis le 26 février 1996		0	0	0	
Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. CSEP	Loi n° 83-635 du 13 juillet 1983 (L 330-2). Décret n° 84-136 du 22 février 1984 (Code du travail articles R. 331-1 à R 331-7).	Le CSEP est consulté sur les projets de loi et de décret ayant pour objet d'assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ainsi que sur les textes relatifs à des conditions particulières de travail propre à l'un ou l'autre sexe. Il peut procéder à des études et des recherches, susciter ou favoriser des initiatives et faire des propositions tendant à améliorer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.	36		1	1		

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Conseil supérieur de la coopération.CSC	Décret n° 76-356 du 20 avril 1976 relatif au Conseil supérieur de la coopération modifié par le décret n° 97-228 du 11 mars 1997.	Le Conseil supérieur de la coopération, auprès du Premier ministre, est chargé d'étudier et de suivre l'ensemble des questions intéressant la coopération, de donner son avis sur les textes législatifs ou réglementaires qui lui sont soumis, de proposer toutes mesures utiles pour faciliter le développement des différents organismes coopératifs. Il établit chaque année un rapport d'ensemble sur la coopération et son évolution.	Le Conseil supérieur de la coopération, auprès du Premier ministre, est chargé d'étudier et de suivre l'ensemble des questions intéressant la coopération, de donner son avis sur les textes législatifs ou réglementaires qui lui sont soumis, de proposer toutes mesures utiles pour faciliter le développement des différents organismes coopératifs. Il établit chaque année un rapport d'ensemble sur la coopération et son évolution.					
Conseil supérieur de la formation professionnelle tout au long de la vie	Code du travail, article L 910-1; Décret 2005-180 du 24/02/05; Décret 2005 du 17 mai 2005		62				7	
Conseil supérieur de la participation	Institué par la loi n° 94-640 du 25 juillet 1994 et régi par le décret n° 95-378 du 11 avril 1995 relatif au Conseil supérieur de la participation et modifiant le code du travail (2ème partie : décrets en Conseil d'état). L. 444-2 code du travail	Le Conseil a pour missions : d'observer les conditions de mise en œuvre de la participation ; de contribuer à la connaissance statistique de la participation ; de rassembler et de mettre à la disposition des salariés et des entreprises qui en font la demande, les informations disponibles sur les modalités d'application de la participation ; d'apporter son concours aux initiatives prises par les entreprises pour développer la participation à la gestion et la participation financière des salariés ; de formuler des recommandations de nature à favoriser le développement de la participation et à renforcer les moyens d'une meilleure connaissance des pratiques de la participation. Le Conseil établit un rapport annuel sur l'intéressement, la participation des salariés aux résultats de l'entreprise, les plans d'épargne d'entreprise et sur les négociations salariales ; le rapport est remis au Premier ministre et au Parlement. Il est rendu public.						

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels - CSPRP	Loi n° 76-1106 du 6 décembre 1976 et décret n° 84-874 du 28 septembre 1984	La conseil participe à l'élaboration de la politique nationale de prévention des risques professionnels. Il propose au ministre toutes mesures propres à améliorer la santé et la sécurité au travail ainsi que les conditions de travail. Il est consulté sur les projets de loi et règlements intéressant les risques professionnels. Il est saisi chaque année d'un bilan de l'état des conditions de travail et de la prévention des risques professionnels. Ce bilan fait apparaître le résultat d'activité des administrations et organismes chargés d'une mission de service public dans ce domaine.	Assemblée plénière: 50 titulaires Commission permanente: 22 titulaires Commissions spécialisées: 16 titulaires x 6 Commissions: 96 membres Groupes de travail: composition variable	45 871 €	13	20		
Conseil supérieur de la prud'homie	Loi N°82-372 du 6 mai 1982 et décret N° 84-360 du 10 mai 1984	Instance de concertation permanente entre partenaires sociaux et pouvoirs publics sur l'ensemble des questions touchant aux conseils de prud'hommes. Il a pour vocation de contribuer à l'amélioration du fonctionnement des juridictions prud'homales. Il dispose de pouvoirs de consultation et de proposition. Il s'agit également d'un organe de réflexion et d'un observatoire.	assemblée plénière: 23 membres plus le Président ; commission permanente: 14 membres dont le Président; groupes de travail: 3 groupes de travail composés d'environ 15 membres.	35 000 €	14	5	4	
Conseil supérieur du reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés.	Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 (Code du travail L323-34) Textes réglementaires : R323-81 à R323-92	Consulté sur l'ensemble du volet professionnel du handicap (enfants et adultes).	50 membres					
Conseil supérieur du travail social. CSTS	Décret n° 84-830 du 17 juillet 1984 modifié par le décret° 99-364 du 11 mai 1999 relatif au conseil supérieur du travail social. Arrêté du 11 janvier 1993 relatif à la composition et aux modalités de fonctionnement du conseil supérieur du travail social.	Ce conseil est chargé de donner un avis et de rédiger des rapports sur les questions qui lui sont soumises par le ministre en ce qui concerne les problèmes touchant la formation, l'exercice professionnel (à l'exclusion des points relatifs à la négociation ou à l'application des conventions collectives dans le secteur social) et les relations internationales dans le domaine du travail social. Il approuve le schéma national des formations sociales.	133 membres nommés (67 titulaires + 66 suppléants) + 27 non-membres participant aux groupes de travail en qualité d'experts	120000	7	2		
Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme GPLI	Statut : créé en 1984 sur décision du Conseil des ministres et placé auprès du ministre du travail et des affaires sociales.	En association avec de nombreux partenaires publics et privés, le GPLI anime la politique nationale de lutte contre l'illettrisme et s'appuie sur un secrétariat général et sur un réseau de correspondants régionaux et départementaux désignés par les préfets. Son comité d'organisation, réunissant divers partenaires institutionnels et associatifs, définit ses axes de travail et les moyens à mettre en œuvre. fournir des propositions relatives au logement des personnes défavorisées	14					
Haut comité pour le logement des personnes défavorisées	Décret n°92-1339 du 22 décembre 1992 modifié							
Observatoire de la demande de logement social								
Observatoire des métiers		anticiper les tendances du marché de l'emploi, évaluer l'impact des évolutions, informer.						

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Observatoire du logement								
Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale	Décret 99-215 du 22.03.1999 (loi 98-657?)	chargé de rassembler, analyser et diffuser les informations et données relatives aux situations de précarité, de pauvreté et d'exclusion sociale ainsi qu'aux politiques menées en ce domaine. Il fait réaliser des travaux d'études, de recherche et d'évaluation quantitatives et qualitatives en lien étroit avec le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces travaux mentionnent la proportion d'hommes et de femmes respectivement touchés par la pauvreté et l'exclusion. Les administrations de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics sont tenues de communiquer à l'observatoire les éléments qui lui sont nécessaires pour la poursuite de ses buts sous réserve de l'application des dispositions législatives imposant une obligation de secret. Il contribue au développement de la connaissance et des systèmes d'information dans les domaines mal couverts, en liaison notamment avec les banques de données et organismes régionaux, nationaux et internationaux. Il élabore chaque année, à destination du Premier ministre et du Parlement, un rapport synthétisant les travaux d'études, de recherche et d'évaluation réalisés aux niveaux national et régionaux. Ce rapport est rendu public.						
Observatoire national des termites		observatoire des territoires ou les termites sont avérées						
Observatoire national des zones urbaines sensibles	Loi 2003-710 du 01.08.2003	mesurer l'évolution des inégalités sociales et des écarts de développement dans chacune des zones urbaines sensibles, de suivre la mise en œuvre des politiques publiques conduites en leur faveur, de mesurer les moyens spécifiques mis en œuvre et d'en évaluer les effets par rapport aux objectifs et aux indicateurs de résultats mentionnés à l'annexe 1 de la présente loi. L'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics respectifs lui communiquent les éléments nécessaires à l'accomplissement de sa mission, sous réserve de l'application des dispositions législatives imposant une obligation de secret.						
observatoire prospectif des métiers et des qualifications								
Observatoires de l'emploi et des qualifications, régionaux, nationaux et internationaux	Décret 2002-617 du 26.04.2002							
Observatoires de professions	Décret 2002-617 du 26.04.2002							
Observatoires paritaires de la négociation collective	Code du travail L 132-17-1	institué par les conventions de branche ou les accords professionnels. Ils fixent les modalités suivant lesquelles, en l'absence de stipulation conventionnelle portant sur le même objet, ces observations sont destinataires des accords d'entreprise ou d'établissement conclus pour la mise en œuvre d'une disposition législative.						

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Sous-commission des conventions et accords de la commission de la négociation collective		Champ de compétence de la sous-commission différent de celui de la Commission de la négociation collective dont présidence CE						

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
9 Intérieur et aménagement du territoire								
Comité des finances locales. CFL	Art. L 1211-1 du code général des collectivités territoriales.	Répartition de la DGF, du produit des amendes de police, de la DSI et de la DGE. Consultation par le gouvernement sur les textes à caractère financier concernant les collectivités locales (obligatoire pour les décrets). Rapports au gouvernement.	32 élus titulaires 32 élus suppléants 11 fonctionnaires	75 000 €	3	6	8	
Comité technique paritaire local de la base d'avions de la sécurité civile.	Arrêté du 29 janvier 1991.		8 titulaires et 8 suppléants		1	1	1	
Comité technique paritaire local du groupement d'hélicoptères de la sécurité civile.	Arrêté du 29 janvier 1991.		8 titulaires et 8 suppléants		1	1	1	
Commission aéronautique compétente à l'égard des personnels navigants de la base d'avions de la sécurité civile.	Arrêté NOR INT E04 000294A du 27 janvier 2004.	Compétente pour donner un avis en matière de nominations à des fonctions spécifiques, compétente pour examiner la situation d'agents ayant contrevenu aux règles aéronautiques spécifiques fixées par le ministère.	10 titulaires et 10 suppléants			1	1	
Commission aéronautique compétente à l'égard des personnels navigants du groupement d'hélicoptères de la sécurité civile.	Arrêté NOR INT A94 00021A du 6 décembre 1994.	Compétente pour donner un avis en matière de nomination à des fonctions spécifiques, compétente pour examiner la situation d'agents ayant contrevenu aux règles aéronautiques spécifiques fixées par le ministère.	10 titulaires et 10 suppléants		1	1	1	
Commission centrale de sécurité	article R 123-29 du CCH		45		0	3		
Commission chargée de vérifier l'aptitude des personnes nommées dans le corps des sous-préfets.	Décret n° 95-737 du 5 octobre 1995 ayant modifié l'article 9 du décret n° 64-260 du 14 mars 1964.	Chargée de vérifier l'aptitude des personnes nommées dans le corps des sous-préfets au titre de l'article 8 c de son statut.	6		2	2	2	
Commission consultative des polices municipales	Décret n° 2000-1329 du 26 décembre 2000	Dispositions statutaires relatives aux polices municipales.	24 titulaires	4600	1	2	2	
Commission consultative pour l'évaluation des charges. CCEC	Articles L.1211-4-1 et L.1614-3 du CGCT	Consultation par le gouvernement sur les modalités d'évaluation des charges résultant de transferts de compétences. Bilan annuel au Parlement de l'évolution des charges transférées aux collectivités locales.	Formation plénière: 22 titulaires Section des régions: 4 titulaires Section des départements: 8 titulaires Section des communes: 10 titulaires	10 263 €	0	0	8	

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission consultative professionnelle, compétente à l'égard des techniciens de maintenance contractuels du groupement d'hélicoptères de la sécurité civile.	Arrêté du 6 février 2002.	Compétente pour examiner les nominations, avancement de niveaux.	6 titulaires et 6 suppléants		1	1	1	
Commission consultative relative aux régimes de sécurité sociale des ministres des cultes et membres des congrégations religieuses.								
Commission d'assimilation des diplômés européens. CADDE	Décret n° 94-743 du 30 août 1994.	Examen des diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale.	7 titulaires et 7 suppléants		5	5	5	
Commission de l'information et de la sécurité du conseil supérieur des sports de montagne	décret 83-144 du 16 octobre 1984 modifié (16 février 1999)	donne un avis sur les questions relatives à l'information, la prévention à la sécurité dans le domaine de la montagne						
Commission de recrutement à la base d'avions de la sécurité civile.	Arrêté NOR INT E04 00030A du 27 janvier 2004.	Chargée d'examiner la validité des candidatures aux emplois de pilotes d'avions et d'officiers mécaniciens navigants.	9 titulaires et 9 suppléants		2	2	2	
Commission de recrutement au groupement d'hélicoptères de la sécurité civile.	Arrêté NOR INT A94 300194A du 6 décembre 1994.	Chargée d'examiner la validité des candidatures aux emplois de pilotes d'hélicoptères et de mécaniciens sauveteurs secouristes.	8 titulaires et 8 suppléants		2	2	2	
Commission de recrutement des personnels contractuels à l'échelon central du groupement des moyens aériens.	Arrêté du 20 mars 2002.	Chargée d'examiner la validité des candidatures aux emplois de contractuels.	variable selon l'emploi. Au minimum 3 membres					
Commission de recrutement des techniciens de maintenance contractuels au groupement d'hélicoptères de la sécurité civile.	Arrêté du 5 décembre 2001.	Chargée d'examiner la validité des candidatures aux emplois de techniciens de maintenance.	7					
Commission d'étude et de classification des matériaux et éléments de construction par rapport au danger d'incendie (C.E.C.M.I.)	article R 121-6 du CCH	1. Définir la classification en différentes catégories des matériaux et éléments de construction en fonction de leur comportement en cas d'incendie. 2. Fixation des conditions nécessaires à cette classification.						

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission locale d'action sociale de l'administration centrale. CLASAC	Arrêté du 16 septembre 1992 relatif à la commission départementale d'action sociale et au réseau départemental d'action sociale du ministère de l'intérieur et de la sécurité publique	La commission locale d'action sociale de l'administration centrale exerce des attributions dans le domaine social au profit de tous les agents affectés en administration centrale.	31 membres titulaires et 31 membres suppléants	2 552 €	4	5	7	
Commission nationale d'action sociale. CNAS	Arrêté du 6 mai 1991 modifié par l'arrêté du 26 juillet 1993	La Commission nationale d'action sociale a un rôle d'animation, de proposition et de contrôle. Elle traite des questions relatives à l'élaboration de la politique sociale et au choix des moyens d'actions.	27 membres titulaires et 27 membres suppléants	1 757 €	3	3	2	
commission nationale de contrôle des centres de rétention ou "zones d'attente"	article 54 loi 2003-1119 du 26/11/2003							
Commission supérieure des jeux	décret du 6 novembre 1934	émet un avis sur les demandes d'autorisation, de renouvellement d'autorisation de jeux et d'extension de jeux dans les casinos et les cercles	2 CE honoraires dont 1 Président					
Commission technique consultative sur les demandes d'agrément des dispositifs de nouvelles technologies et de transports de fonds	décret n° 2000-376 du 28 avril 2000	émet un avis sur les demandes d'agrément des dispositifs garantissant que les fonds transportés pourront être détruits ou rendus impropres à leur destination						
Commission technique interministérielle des immeubles de grande hauteur	article R 122-12 du CCH		10					supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Conseil de l'équipement et de la logistique	Décret n° 96-828 du 19 septembre 1996 relatif à la répartition des attributions et à l'organisation de la coopération entre la police nationale et la gendarmerie nationale	Sans préjudice des compétences du Conseil supérieur de la police technique et scientifique, le conseil de l'équipement et de la logistique est l'organe de réflexion et de proposition en matière de coordination des recherches sur les équipements						
Conseil national de la formation des élus locaux. CNFEL	Décret n° 92-1206 du 18 novembre 1992.	Définition des orientations générales de la formation des élus locaux.	24	2 000 €	6	5	5	
Conseil national des opérations funéraires CNOF	Décret n° 93-905 du 13 juillet 1993.	Examen du cadre législatif et réglementaire du domaine funéraire.	57	7 300 €	4	4	4	
Conseil supérieur de la fonction publique territoriale	Décret 84-346 du 10 mai 1984	Dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale	40 titulaires 80 suppléants	113 439 €	40	58	61	
Conseil supérieur de la police scientifique et technique	Décret n° 92-294 du 25 mars 1992	Le Conseil supérieur de la police technique et scientifique est chargé de proposer un schéma directeur définissant les orientations de la police technique et scientifique. Il veille à la cohérence de l'application de la politique mise en œuvre par les services						

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires. MIVILUDES	Décret n° 2002-1392 du 28 novembre 2002.	Analyser le phénomène des mouvements à caractère sectaire dont les agissements sont attentatoires aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales ou constituent une menace à l'ordre public ou sont contraires aux lois et règlements. Favoriser la coordination de l'action préventive et répressive des pouvoirs publics à l'encontre de ces agissements. Contribuer à l'information et à la formation des agents publics dans ce domaine.	Comité pilotage : 18 (dont 1 Min Justice DACG) Conseil d'orientation : 30 + groupes de travail internes					
Observatoire de la délinquance		rattaché à l'Institut national des hautes études de sécurité						
Observatoire des finances locales	Code général des CT L 12-11-4	Les missions mentionnées au présent article peuvent être exercées par une formation spécialisée du comité [des finances locales], dénommée observatoire des finances locales et comportant des représentants de toutes ses composantes.	53 membres issus du CFL		1	1	1	
Observatoire du bruit à Paris		1- Dresser un état des lieux du bruit à Paris un bilan des nuisances sonores à Paris et de leur évolution prévisible, mise au point d'un Système d'Information Géographique (SIG), adapté aux spécificités du tissu urbain dense des grandes agglomérations.						
observatoire interministériel des politiques territoriales	Convention entre la DGUHC, DATAR, DGCL et DIV							
Observatoire Interministériel sur les sectes	Décret du 9 mai 1996							
Observatoire national du secourisme	Décret 97-48 du 20 janvier 1997	évaluer la mise en œuvre des actions conduites en matière de secourisme ; proposer aux pouvoirs publics toutes mesures propres à développer ou à promouvoir le secourisme ; donner son avis sur toute question relative au secourisme dont il est saisi						
Observatoire national du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers	Décret 96-772 du 4.09.1996	1. D'apprécier la situation du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers à partir des informations transmises notamment par les observatoires départementaux ; 2. D'évaluer les incidences des dispositions législatives et réglementaires relatives au volontariat						

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
10 Jeunesse, sports et vie associative								
Comité consultatif de l'enseignement sportif de la plongée subaquatique	Arrêté du 17 juin 1986	Enseignement des activités subaquatiques.	Comité consultatif : 14 Permanente : 20	12 800 €	4	6	5	
Comité interministériel de la jeunesse	Décret du 30 avril 1982	Instance en sommeil. Propose des mesures pour améliorer les conditions de vie des jeunes			0	0	0	
Commission consultative des activités de natation	Décret n° 77-1177 du 20 octobre 1977 et arrêté du 17 juin 1986.	Surveillance et enseignement des activités de natation.	26					supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission consultative des arts martiaux	Article 17-2 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée.	Avis sur les questions techniques, déontologiques, administratives et de sécurité portant sur les arts martiaux.	22				2	
Commission nationale de l'enseignement des activités physiques et sportives CNEAPS	Article L. 121-13 du code du sport et décret n° 93-1035 du 31 août 1993.	Contrôle de l'enseignement des activités physiques et sportives contre rémunération.	19		1	3	1	
Commission nationale de lutte contre le dopage des animaux	Loi n° 89-432 du 28 juin 1989 article 3 – Décret n°2006-240 du 1er mars 2006	Propose au ministre chargé des sports toute mesure tendant à prévenir et à combattre le dopage des animaux.	31		0	0	2	
Commission nationale de prévention et de lutte contre la violence dans le sport	Arrêté du 2 octobre 2000	Définit des orientations et objectifs dans le domaine de la prévention de la violence dans le sport.	26		1	1	0	
Commission nationale de sécurité des enceintes sportives	Décret n° 93-711 du 27 mars 1993.	Contrôle pour l'homologation des enceintes sportives.	13		2	3	1	
Commission nationale des équivalences	Décret n° 89-685 du 21 septembre 1989 et arrêté du 16 janvier 1990.	Conseil sur les admissions en équivalence de diplômes.	2003 : 130 dont 25 provinciaux	19 000 €	5	6	6	
Commission nationale d'habilitation BAFA/BAFD Créée au sein du CNEPJ	Décret n° 2002-570 du 27 avril 2002. Arrêté du 28 septembre 2001.	Composante du CNEPJ (cf arrêté du 28/09/01) Avis sur les demandes d'habilitation BAFA/BAFD présentées par les organisations à vocation nationale et par les organismes à vocation régionale.	12	1 000 €	2	2	2	
Commission nationale du sport de haut niveau CNSHN	art L.221-1 du code du sport et décret n°2002-707 du 29 avril 2002	Détermine les critères d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau, donne un avis sur les listes de sportifs, détermine les critères de sélection aux compétitions organisées sous la responsabilité du Comité international olympique.	36		2	2	0	
Commission permanente du sport en entreprise	Arrêté du 29 avril 2002. En cours de suppression et intégration au CNAPS.	Avis à la demande du ministre des sports ou du CNAPS sur toutes les questions relatives aux activités physiques et sportives dans le monde du travail.	39					
Commission professionnelle consultative des métiers du sport et de l'animation CPC	Arrêté du 27 septembre 1999.	Avis et propositions sur l'élaboration des travaux de rénovation des diplômes du ministère de la jeunesse et des sports et développement des moyens de formation.	CPC : 39 Sous/com "sport" : 37 Sous/com "animation" : 32	15 000 €	13	10	10	
Commission spécialisée de terminologie et de néologie du MJSVA	Arrêté du 27 mars 2001. Arrêtés du 13 juillet 2005	Faire des propositions sur toute question relative à l'emploi de la langue française dans les domaines du sport, de la jeunesse et de la vie associative	12		4	1	1	

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission technique et pédagogique des centres de vacances et de loisirs. CTP-CVL	Arrêté du 17 février 1995 fixant la composition et les fonctions de la CTP-CVL.	Est saisie de toutes questions relatives aux vacances collectives, aux loisirs de proximité, à la formation et au statut de leurs personnels d'encadrement, ainsi qu'à la réglementation sur la protection des mineurs.	28		8	11	10	
Commissions régionales du Fonds national pour le développement du sport (déconcentrées)	Décret n° 87-65 du 4 février 1987. Décret n° 2002-823 du 3 mai 2002.	Avis aux préfets de région et de département sur les critères de répartition de la part régionale du FNDS (ne s'applique plus en Corse à compter de 2002).	7 à 19 placés auprès des préfets					supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Conseil de la jeunesse	Arrêté du 7 janvier 1998.	Avis et propositions sur toutes les questions relatives à la jeunesse.						
Conseil du développement de la vie associative (intitulé 2003 : fonds national de développement de la vie associative). CDVA	Décret 2004-657 du 02/07/2004 (cf n° 377)		22	2 372 €	3	0		
Conseil du fonds national pour le développement du sport	Arrêté du 13 mars 1979 modifié.	Avis sur les principes de répartition et les orientations du FNDS.	33		3	4		supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Conseil national de la jeunesse- CNJ	Loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel. Décret n° 2002-708 du 30 avril 2002 relatif au conseil national et aux conseils départementaux de la jeunesse.	Donne un avis et formule des propositions sur toutes les questions qui lui sont soumises par le ministre chargé de la jeunesse. Peut en outre réaliser des études et formuler des propositions sur tout sujet d'ordre économique, social ou culturel intéressants	150 titulaires autant de suppléants	100 000 €	32	44	53	
Conseil national de l'éducation populaire et de la jeunesse CNEPJ	Loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001. Décret n° 2002-570 du 22 avril 2002. Décret n° 2002-571 du 22 avril 2002	Emet les avis et proposition sur les projets de loi et de décrets concernant l'éducation populaire et la jeunesse qui lui sont soumis. Peut être saisi de toutes questions d'intérêt général en matière d'éducation populaire et de jeunesse par le ministre.	79					
Conseil national des activités physiques et sportives CNAPS	Article 33 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 et décret° 2001-252 du 22 mars 2001.	Organisation et promotion des activités physiques et sportives. Le CNAPS comprend en son sein un observatoire des activités physiques, des pratiques sportives et des métiers du sport, un comité national de la recherche et de la technologie en activités physiques et sportives et un comité national des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de pleine nature	104	120 000 €	1	1	1	
Conseil provisoire d'orientation de la recherche en sport CORS	Décision du 8 avril 1998.	Avis au ministre sur le financement de projets de recherche dans le secteur du sport.						
Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques	Décret n° 67-315 du 31 mars 1967.	Donne son avis sur toute question concernant la navigation de plaisance et les sports nautiques sur les questions transmises par les ministres concernés (sports, mer, voies navigables, tourisme).	41	45 500 €	26	25	49	
Conseil supérieur des sports de montagne CSSM	Décret n° 83-144 du 24 février 1983 et arrêtés du 14 juin 1983 et du 16 octobre 1984 modifié.	Conseil sur les questions relatives aux sports de montagne. Etudes et travaux de recherches. Comprend une commission de l'information et de la sécurité au sein de laquelle est instituée un système national d'observation de la sécurité en montagne et une commission de la formation et de l'emploi	43	60 000 €	12	12	12	

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Observatoire des activités physiques, des pratiques sportives et des métiers du sport.	Loi 84-610 du 16.07.1984 modifiée par loi 2000-627 et décret 2001-252 du 22.03.2001	sous la coupe du " Conseil national des activités physiques et sportives"						
Section du conseil du Fonds national pour le développement du sport dénommé "Fonds Fernand Sastre"	Décision du Premier ministre du 12 juillet 1999 et arrêté du 8 juin 2000. En cours de suppression.	Avis au ministre sur l'utilisation du boni de liquidation du comité français d'organisation de la coupe du monde de football 1998.	17		0	0		supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
11 Justice								
Comité de liaison TRACFIN.	Loi du 15 mai 2001 et décret n° 2002-770 du 3 mai 2002.	Assurer une meilleure information réciproque des professions astreintes aux obligations anti-blanchiment et des services de l'Etat et des autorités de contrôle concernées, faire des propositions sur les améliorations à apporter au dispositif national anti-blanchiment.	33 (co-présidence Justice et Minefi)		0	0	0	
Comité interministériel de coordination de la santé en milieu carcéral	Art D.348-2 à D.348-4 du CPP	Examiner les questions d'ordre général se rapportant à la protection, à l'amélioration de la santé des détenus et à l'hygiène dans les établissements pénitentiaires. Mettre en œuvre les orientations fixées dans le domaine de la prévention de l'organisation des soins et de l'hygiène dans les établissements pénitentiaires. Etablir une concertation à l'échelon national entre les services des ministères compétents chargés de promouvoir l'amélioration des soins prodigués aux détenus. Participer à l'évaluation du dispositif de soin en milieu pénitentiaire.	12		0	0	0	
Commission chargée d'émettre un avis sur la compétence juridique appropriée de certaines professions non réglementées ou organismes mentionnés aux articles 60, 61 63, 64 et 65 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 pour l'exercice par celles-ci ou ceux-ci, à titre accessoire, de consultation juridique ou de rédaction d'actes sous seing privé.	Loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée en dernier lieu par la loi n° 97-308 du 7 avril 1997. Décret n° 97-875 du 24 septembre 1997.	Étudier les dossiers présentés par les professions et organismes concernés et formuler un avis au garde des sceaux sur leur compétence juridique appropriée à exercer accessoirement le droit.						
Commission chargée d'agréer les personnes habilitées à effectuer des missions d'identification par empreintes génétiques dans le cadre de procédures judiciaires.	Article premier du décret° 97-109 du 6 février 1997.	Décider des agréments habilitant des personnes physiques ou morales justifiant d'une inscription préalable sur les listes d'experts judiciaires à réaliser des missions judiciaires d'analyses d'identification recourant à la technique des empreintes génétiques.						
Commission chargée de l'application du programme d'Action Gouvernementale sur la société de l'information. PAGSI		Élaborer les projets gouvernementaux sur la société de l'information.						annoncée comme supprimé. Par quel texte?

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission chargée de la surveillance et du contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.	Article 3 de la loi du 16 juillet 1949.	Donner un avis au ministre de l'intérieur sur d'éventuelles interdictions qui pourraient être faites soit en matière de presse infantine soit en matière de presse à caractère violent ou pornographique.	30 (dont magistrats, dont 1 rapporteur avec voix consultative nommé par le Garde des sceaux)					
Commission chargée de proposer le montant des indemnités pouvant être dues suite des modifications de ressorts prévues à l'article 1er du décret n°69-389 du 18 avril 1969 entre greffiers de tribunaux de commerce.	Article 12-1 du décret du 18 avril 1969. Décret n°77-828 du 20 juillet 1977 susvisé (article 12-1).	Proposer le montant et la répartition des indemnités pouvant être dues par suite des modifications de ressorts prévues à l'article 1er du décret n°69-389 du 18 avril 1969 entre greffiers de tribunaux de commerce à défaut d'accord entre les parties. Formuler des propositions sur les indemnités pouvant être dues à la suite des modifications des ressorts des tribunaux de commerce par les greffiers des tribunaux de commerce.						
Commission chargée de proposer le montant et la répartition des indemnités prévues à l'article 12-9 du décret du 19 décembre 1945.	Art. 12.11 du décret n° 45-0118 du 19 décembre 1945 susvisé.	Proposer le montant et la répartition des indemnités pouvant être dues par un avoué nommé dans un office créé ou titulaire d'un office transféré et celles pouvant être dues à l'ancien titulaire d'un office d'avoué.						
Commission consultative chargée d'émettre un avis sur les matériels susceptibles de porter atteinte à l'intimité de la vie privée ou au secret des correspondances.	Décret n° 97-757 du 10 juillet 1997	Emettre un avis sur les demandes d'autorisation présentées en application des articles R 226-3 et R 226-7 du code pénal, ainsi que sur les projets d'arrêté pris en application des articles R 226-1 et R 226-10.	8 membres					
Commission consultative sur les taux de prêts d'argent (Commission de l'usure)	Loi n° 66-1010 du 28 décembre 1966 composition fixée par arrêté du 8 août 1967 modifiée par arrêté du 29 mai 1968.	Saisie par les autorités judiciaires compétentes en tout état de la procédure d'enquête préliminaire, d'instruction ou de jugement, donner tout avis sur le taux effectif moyen que sur le taux effectif global dans une espèce considérée où le délit d'usure.	9 dont 1 magistrat secrétaire de la Commission					
Commission de l'informatique, des réseaux et de la communication électronique. COMIRCE	Arrêté du 5 juin 1996 abrogeant celui du 21 septembre 1994.	Echelon unique de coordination, la commission a pour missions principales d'assister le Garde des Sceaux dans la conduite de la politique applicable aux systèmes d'information, de proposer un programme annuel visant à assurer, pour tous les domaines relevant de la compétence du ministère de la justice, la coordination du développement de l'informatique (normalisation, architecture technique, gestion, formation, mise en commun d'expériences), de préparer le schéma national directeur de l'informatique du ministère, d'établir un bilan annuel d'exécution de ce schéma, de procéder éventuellement à son actualisation, et si besoin à sa révision, d'assurer la veille technologique. En outre, elle assume la mission de correspondant de la CNIL pour l'ensemble du ministère et participe au développement d'une culture technologique au sein des services, particulièrement à l'occasion d'actions en faveur du tribunal du futur.	DACG membre de droit					
Commission de présentation aux offices de notaires en Alsace-Moselle.	Art. 118 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973	Formuler des propositions pour les nominations aux offices de notaire dans les départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle.						

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission de proposition aux offices de greffier de tribunal de commerce créé à la suite de la création d'un tribunal de commerce.	Décret n° 77-828 du 20 juillet 1977	Formuler au Garde des Sceaux des propositions pour la nomination aux offices créés de greffier de tribunal de commerce.						
Commission de proposition aux offices vacants d'avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation.	Art. 25 et s. du décret n° 91-1125 du 28 octobre 1991	Formuler des propositions au Garde des Sceaux pour les nominations aux offices vacants d'avocats au conseil d'État et à la Cour de cassation.						
Commission de suivi de la détention provisoire. CSDP	Loi n° 2000-516 du 15 juin 2000, article 72.	Réunir les données juridiques, statistiques et pénitentiaires concernant la détention provisoire, en France et à l'étranger (publication d'un rapport annuel comprenant notamment une synthèse des décisions en matière de réparation des détentions provisoires).	7 (secrétariat assuré par DACG)					
Commission des archives audiovisuelles de la justice			nc		0	0	0	
Commission des archives de la justice	Arrêté du 1er février 2000	Donne son avis sur les orientations de la politique des archives du Ministère de la Justice	membres de droit et 12 membres nommés	1 800 €	5 + groupe de travail	4 + groupe de travail	4 + groupe de travail	
Commission dite "de localisation des offices de notaires". CLON	Art. 2 du décret n° 71-942 du 26 novembre 1971 (modifié par le décret n° 86-728 du 29 avril 1986).	Donner son avis ou émettre des recommandations sur la localisation des offices de notaires, donner un avis sur le montant des indemnités de suppression d'offices.						
Commission instituée par l'article 12-3 du décret du 19 décembre 1945.	Art. 12.3 du décret n° 45-0118 du 19 décembre 1945	Formuler des propositions au Garde des Sceaux pour la nomination aux offices d'avoués vacants ou créés.						
Commission instituée par l'article 2.1 de l'ordonnance du 26 juin 1816.	Art. 2.1 de l'ordonnance du 26 juin 1816 qui établit, en exécution de la loi du 28 avril 1816, des commissaires priseurs.	Donner son avis sur le montant des indemnités pouvant être dues par le commissaire priseur nommé dans un office créé ou titulaire d'un office transféré ou à l'ancien titulaire de l'office supprimé (art. 1.3 de l'ordonnance du 26 juin 1816).						
Commission instituée par l'article 27 du décret du 14 août 1975.	Art. 27, 30, 34 du décret n° 75-770 du 14 août 1975	Formuler des propositions pour les nominations aux offices d'huissier de justice créés ou vacants.						
Commission instituée par l'article 27 du décret du 19 juin 1973.	Art. 27 et 34 du décret n° 73-541 du 19 juin 1973	Faire des propositions au Garde des Sceaux pour les nominations aux offices de commissaires priseurs créés ou vacants.						
Commission instituée par l'article 44 du décret du 14 août 1975 (une par cour d'appel).	Articles 43 et 44 du décret du 14 août 1975.	Formuler des propositions sur le montant et la répartition des indemnités pouvant être dues par l'huissier de justice nommé dans un office créé ou titulaire d'un office transféré au bénéficiaire d'une extension de compétence, ou dues à un huissier de justice.						
Commission instituée par l'article 50 du décret du 14 août 1975.	Article 50 du décret n° 75-770 du 14 août 1975 susvisé.	Formuler des propositions pour les nominations aux fonctions d'huissier de justice dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.						
Commission nationale d'inscription et de discipline des administrateurs judiciaires.	Loi n° 85-99 du 25 janvier 1985, art. 2 et suivants.	Inscrire les administrateurs judiciaires sur la liste nationale, les en retirer, accorder des dispenses relatives aux conditions d'inscription, siéger, en ce qui les concerne, comme chambre de discipline.	12 titulaires dont 4 magistrats					

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission nationale de la politique associative	circulaire 26 février 2002	Examine les conséquences, pour le monde associatif, des réformes législatives et réglementaires						annoncée comme supprimé.
Commission nationale d'indemnisation des commissaires priseurs, huissiers et notaires		Activité devrait prendre fin en 2006						Par quel texte? annoncée comme supprimé.
Commission nationale d'inscription et de discipline des mandataires judiciaires au redressement et à la liquidation des entreprises.	Article L 812-2 du code du commerce.	Inscrire les mandataires judiciaires sur la liste nationale, les en retirer, accorder des dispenses relatives aux conditions d'inscription, siéger, en ce qui les concerne, comme chambre de discipline.	12 titulaires dont 4 magistrats					Par quel texte?
Commission relative à la copropriété	Arrêté du 4 août 1987.	Répertorier les difficultés auxquelles peut donner lieu l'application de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965. Rechercher les solutions propres à aplanir ces difficultés. Proposer aux pouvoirs publics les adaptations législatives et réglementaires qui s'avèreraient nécessaires.						
Conseil de la statistique et des études. CSE	Arrêté du 11 mars 1994.	Proposer au Garde des sceaux, ministre de la justice, la définition et l'actualisation d'une stratégie statistique du ministère de la justice, de nature à assurer la cohérence du dispositif statistique de production, de diffusion et d'utilisation des données collectées par l'ensemble des services relevant du Garde des Sceaux. Délibérer et donner son avis sur les axes de développement des travaux statistiques et d'études à entreprendre en fonction des besoins à satisfaire. Est consulté sur toute question intéressant le ministère de la justice dans l'application de la loi du 7 juin 1951 susvisée et notamment dans les travaux du Conseil national de l'information statistique.	Dont 1 membre de droit DACG					
Conseil de la statistique et des études. CSE	Arrêté du 19 novembre 2004	Proposer au Garde des sceaux, ministre de la justice, la définition et l'actualisation d'une stratégie statistique du ministère de la justice, de nature à assurer la cohérence du dispositif statistique de production, de diffusion et d'utilisation des données collectées par l'ensemble des services relevant du Garde des Sceaux.	18 Le Sous directeur de la SDSED est rapporteur de ce Conseil			2	2	
Conseil national d'action sociale CNAS	arrêté du 15 juin 1976 modifié par arrêté du 13 décembre 2004	Définit et gère la politique d'action sociale du Ministère	34					
Conseil National de l'Aide aux Victimes CNAV	Décret n° 99-706 du 3 août 1999	Coordonner l'action du gouvernement avec celle des institutions non gouvernementales en matière d'aide et d'assistance aux victimes d'infractions pénales. Formuler toute proposition pour l'élaboration d'une action concertée d'aide aux victimes, tendant à améliorer leur accueil, leur information, leur indemnisation et leur prise en charge. Est associé à l'évaluation des dispositifs mis en place, sur la base des évaluations effectuées à l'échelon départemental par les comités de pilotage, au sein des conseils départementaux de prévention de la délinquance.						

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Conseil national de l'aide juridique. CNAJ	Art. 65 de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique.	Proposer aux pouvoirs publics toute mesure d'amélioration, et rassembler toute information sur le fonctionnement de l'aide juridictionnelle et de l'aide à l'accès au droit. Emettre un avis sur les projets de loi et de décret relatifs à l'aide juridictionnelle, à l'aide à l'intervention de l'avocat au cours de la garde à vue, de la médiation et de la composition pénale.	26 membres dont deux directeurs de l'administration centrale du ministère de la justice et 7 avocats secrétariat assuré par le SADJPV (Min Justice)					
Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire.	Art. D.234 et suiv. du CPP.	Délibérer sur les questions relevant de la compétence de la direction de l'administration pénitentiaire et qui sont soumis à son examen par le ministre de la justice. Formuler des avis et établir des rapports soumis à l'agrément du ministre de la justice.	30+16					
Conseil supérieur de la médecine légale. CSML	Décret n° 94-1210 du 30 décembre 1994.	Assurer le suivi et l'évaluation, sous forme d'un rapport annuel, du schéma d'organisation de la médecine légale en France. Formuler, à son initiative ou sur la demande du Garde des Sceaux, ministre de la justice, et du ministre chargé de la santé toutes propositions en matière de médecine légale. Encourager, entreprendre et développer, à son initiative ou sur la demande du Garde des Sceaux, ministre de la justice, et du ministre chargé de la santé tous travaux de recherche en matière de médecine légale. Recueillir auprès des personnels et des services intéressés les informations utiles relevant de son champ d'activité.	8 membres de droit (dont présidence Min Justice) + 10 personnalités dont 5 magistrats					
Groupe interministériel des éditions et publications. GIEP		Coordonner les politiques en matière d'édition et de publication des administrations.						
Institut national des hautes études (INHES)	décret du 27/07/2004	évaluer l'impact des phénomènes touchant aux questions de sécurité, étudier les modes opératoires utilisés par les criminels et les moyens d'y faire face, former les acteurs intéressés aux questions de sécurité, participer à l'élaboration de normes et de modèles, alerter les autorités publiques sur l'émergence et les conséquences de tout phénomène susceptible d'influer la gestion publique ou privé de la délinquance, conduire des actions de concertation d'échange et de coopération au niveau européen	26 membres dont le DACG membre de droit					
Mission de recherche droit et justice (GIP).	Arrêté du 11 février 1994.	Définir, animer, évaluer et coordonner les programmes de recherche sur la justice. Identifier et soutenir les équipes susceptibles de jouer un rôle important dans ce champ d'activité. Coordonner l'activité des organismes de recherche travaillant sur ce thème et suivre l'application des conventions passées avec ces derniers par le groupement. Favoriser les échanges entre les professionnels, les universitaires et les chercheurs sur différents thèmes de recherche. Tenir à jour une information permanente sur les différents programmes de recherche intéressant la justice et sur leur état d'avancement. Organiser la valorisation de la recherche notamment auprès des écoles et organismes de formation intéressant la justice. Développer la coopération internationale dans ce domaine.	Dont 1 membre de droit DACG /Le DAGE est membre observateur du Conseil d'Administration					
Observatoire des carrières de la justice		Étudier les évolutions des carrières au Ministère de la Justice et formule des propositions pour anticiper ces évolutions						

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Observatoire français des drogues et toxicomanie. OFDP	Arrêté interministériel du 5 mars 1993.	Recueillir, analyser, synthétiser et diffuser les données, recueillir, diffuser et valoriser les connaissances et analyses dans tous les champs disciplinaires intéressés par les drogues et la toxicomanie, expertiser et animer la recherche dans ce domaine.	DACG élu président en 1998					
Observatoire national de la délinquance (OND)	décret du 27/07/2004	recueillir et exploiter les données statistiques relatives à la délinquance, communiquer les conclusions des analyses de la délinquance aux ministres intéressés, assurer la mise en cohérence des indicateurs, de la collecte et de l'analyse des données.	27 membres dont le DACG membre de droit du conseil d'orientation					

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
12 Outre-mer								
Comité directeur et permanent du fonds pour l'emploi dans les DOM. FEDOM	Décret n°95-984 du 25 août 1995 relatif à l'organisation et à la gestion du Fonds pour l'emploi dans les DOM et la collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon : Dispositions réglementaires modifiées par : -Décret n° 97-1255 du 29/12/1997 -Décret n° 2004-93 du 27/01/2004 -Décret n° 2004-230 du 16/03/2004 - Décret n° 2004-481 du 27 mai 2004	Répartition de la dotation du FEDOM en fonction des types de solutions d'insertion envisagées.						
Comité interministériel chargé de favoriser l'insertion en métropole des personnes originaires des départements et territoires d'outre-mer.	Décret n° 83-779 du 1er septembre 1983 instituant un comité interministériel chargé de favoriser l'insertion en métropole des personnes originaires des départements et territoires d'outre-mer	Préparer les décisions du gouvernement en vue de favoriser l'insertion en métropole des personnes originaires des départements et territoires d'outre-mer.						supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Comité pour la mémoire de l'esclavage	Article unique de la loi n°83-550 du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage, modifié par la loi n°2001-434 du 21 mai 2001 Décret n°2004-11 du 5 janvier 2004 relatif au comité institué par la loi n°83-550 du 30 juin 1983	Proposer la date de la commémoration annuelle de l'abolition de l'esclavage ainsi que des lieux et des actions qui garantissent la pérennité de la mémoire de l'esclavage						
Commission consultative prévue au deuxième alinéa du 2 du III de l'article 217 undecies du code général des impôts	Deuxième alinéa du 2 du III de l'article 217 undecies du code général des impôts dans sa rédaction issue de l'article 31 de la loi de programme pour l'outre-mer n°2003-660 du 21 juillet 2003 décret 65-1113	Rendre un avis motivé au ministre chargé du budget sur le respect des conditions d'agrément						supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission de conciliation des différends intéressant les personnes ayant habité dans certain pays d'Outre-mer	Décret n°70-1026 du 5 novembre 1970 pour les DOM et décret n°81-287 du 25 mars 1981 pour les TOM	Mission de coordination et de suivi des investissements (contrats de plan et conventions) réalisés outre-mer par les différents ministères						

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Conseil consultatif des terres australes et antarctiques françaises.	Loi n°55-1052 du 6 août 1955 modifiée conférant l'autonomie administrative et financière aux Terres australes et antarctiques françaises Décret n°56-935 du 18 septembre 1956 modifié portant organisation administrative des Terres australes et antarctiques françaises	Assister l'administrateur supérieur des terres australes et antarctiques françaises.						
Observatoire de la fonction publique de Saint-Pierre-et-Miquelon	Loi 2000-1207 du 13.12.2000	dresser la cartographie précise de la composition par sexe et par fonction, service par service, de la fonction publique dans la collectivité territoriale et veiller à la mise en place des formations des agents locaux aux différents postes de responsabilité dans toutes les catégories ainsi que les informations, la promotion indispensable et l'organisation des concours pour permettre l'accès des jeunes diplômés à la fonction publique.						
Observatoire des prix et revenus de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion	Loi 2000-1207 du 13.12.2000	Un décret en Conseil d'Etat fixera la composition, les missions ainsi que les modalités de fonctionnement de cet observatoire.						

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
13 Petites et moyennes entreprises, commerce, artisanat et professions libérales								
Comité consultatif des foires et salons	Décret n° 69-948 du 10 octobre 1969, modifié par le décret n° 88-598 du 7 mai 1998.	Cette instance est chargée de rendre des avis sur les questions relatives aux foires et salons et de proposer toutes les mesures susceptibles d'améliorer l'organisation de ces manifestations et d'en accroître l'efficacité économique. Le comité est consulté sur toutes les demandes d'agrément de manifestation commerciale.	27					supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission des comptes commerciaux de la nation	Décret n° 63-100 du 8 février 1963 modifié par le décret n° 77-297 du 27 mars 1997.	Détermination de la valeur ajoutée par le commerce à la production nationale.	32					
Commission des comptes des services	Décret n° 87-989 du 9 décembre 1987 modifié par le décret n° 91-1105 du 23 octobre 1991.	Détermination de la valeur ajoutée par les services à la production nationale.	50		2	2	2	
Commission nationale de concertation des professions libérales (CNCPL)	Décret n° 2003-15 du 3 janvier 2003.	La CNCPL contribue au dialogue instauré entre les pouvoirs publics et les professionnels libéraux. Elle examine toutes les questions intéressant les professions libérales.	49 membres		1	1	1	
Commission nationale d'équipement commercial	Loi n° 73-1193 du 27/12/1997 d'orientation du commerce et de l'artisanat modifiée par la loi n° 96-603 du 5/07/1996 relative à la promotion et au développement du commerce et de l'artisanat	Instance d'appel des commissions départementales d'équipement commercial.	8	17 487 €	12	17	20	
Commission nationale du commerce équitable	Loi n° 2005-882 (art. 60) et Décret d'application (à venir)	Cette commission reconnaît les personnes physiques ou morales qui veillent au respect des conditions définies dans la loi de 2005 (le commerce équitable s'inscrit dans la stratégie nationale de développement durable. Au sein des activités du commerce, de l'artisanat et des services, le commerce équitable organise des échanges de biens et de services entre des pays développés et des producteurs désavantagés situés dans des pays en développement. Ce commerce vise à l'établissement de relations durables ayant pour effet d'assurer le progrès économique et social de ces producteurs).						créée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission paritaire nationale dite "CPN 52"	Loi n° 52-1311 du 2/12/1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers	Adoption du statut du personnel des chambres de métiers et examen des questions liées à sa modification.	13	7 937 €	0	3	0	

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Observatoire national du commerce (ONC)	Décret n° 98-1071 du 27 novembre 1998 modifiant le décret n° 93-306 du 9 mars 1993 relatif à l'autorisation d'exploitation commerciale de certains magasins de commerce de détail et certains établissements hôteliers, aux observatoires et aux commissions d'équipement commercial	Examiner l'évolution des formes et modes de commerce, ainsi que celle du parc des équipements commerciaux. Analyser les décisions prises par la commission nationale et les commissions départementales d'équipement commercial. Etudier l'évolution de l'emploi dans le commerce. Dresser le bilan général des engagements sur l'emploi liés aux demandes d'autorisation d'exploitation des magasins de commerce de détail et des établissements hôteliers. Entreprendre toute action de coopération internationale dans ses domaines de compétence.	17 membres					

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
14 Santé et solidarités								
Académie nationale de médecine.	Décret n° 57-504 du 28/03/1957	Donner un avis sur les effets favorables des eaux minérales naturelles sur la santé.						
Comité consultatif de santé mentale.	Arrêté du 3 février 1995.	Donner un avis dans le domaine de santé mentale.	70					
Comité consultatif du suivi de la mise à disposition en officine des antirétroviraux								
Comité consultatif pour l'agrément des applications du réseau santé social	Arrêté du 25 août 1998 (abrogation prévue avant fin 2004, abandon du recours à la concession de service public).	Ce comité est chargé « de donner un avis préalable à l'agrément ministériel exigé pour le raccordement au réseau santé social des applications présentées par les fournisseurs de services ».	8					supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
comité de pilotage chargé de la refonte du carnet et des certificats de santé de l'enfant	arrêté du 18 mai 2004	comité de pilotage chargé de la refonte du carnet et des certificats de santé de l'enfant						supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Comité de pilotage de l'accompagnement scolaire	Texte manquant							
Comité de pilotage sur la bien-traitance institutionnelle	Texte manquant							
Comité de sélection (pour les directeurs d'établissements sanitaires et sociaux, émanation de la CAPN).CSTE	Décret n° 2001-1343 du 28 décembre 2001, art. 17.	Avis sur l'ensemble des candidatures présentées au titre du tour extérieur (intégration dans un corps de la fonction publique hospitalière de fonctionnaires issus d'autres corps ou des autres fonctions publiques).	DESS : 4					
Comité de sélection de l'appel à projet 2002 du programme national nutrition santé.	Arrêté du 23 avril 2002.	Sélectionner les projets à retenir suite à l'appel à projet.	14					supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Comité de suivi du dépistage de la trisomie 21 à l'aide des marqueurs maternels.	Arrêté du 27 mai 1997.	Assurer l'évaluation de la mise en œuvre et de la prise en charge du diagnostic de la trisomie 21 par le dosage des marqueurs sériques dans le sang maternel.						supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Comité de suivi du plan d'actions de prévention et de prise en charge de l'asthme.	Arrêté du 29 avril 2002. A terme, les comités de suivi des programmes de santé publique pourront devenir des groupes de travail du Haut conseil de la santé publique.	Faire des propositions et donner des avis sur la mise en œuvre des orientations définies dans le programme d'actions sur l'asthme.	19					supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Comité de suivi du programme d'actions pour les patients souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées.	Arrêté du 3 mai 2002.	Chargé d'apprécier la mise en œuvre du programme d'actions pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées.	10					
Comité de suivi du programme de développement des soins palliatifs 2002-2005.	Arrêté du 24 décembre 2002.	Mise en œuvre des mesures inscrites dans le programme tant pour les établissements que pour le domicile.	30					
Comité de suivi du programme de santé publique sur le diabète.	Arrêté du 29 avril 2002. A terme, les comités de suivi des programmes de santé publique pourront devenir des groupes de travail du Haut conseil de la santé publique.	Faire des propositions pour développer une politique nutritionnelle, renforcer le dépistage, garantir à tous les diabétiques une offre de soins, améliorer l'organisation des soins et aider les diabétiques à être acteurs de leur santé.	14					
Comité des maladies liées aux voyages et des maladies d'exportation.	Arrêté du 25 septembre 2002.	Ses missions sont de suivre les évolutions en matière de pathologies liées aux voyages, d'élaborer des recommandations pour les voyageurs en fonction des données épidémiologiques et des connaissances actualisées en matière de prévention.	16					
Comité d'experts chargés du programme NICOMEDE.	Arrêté du 13 décembre 2002 (JO du 19 février 2003).	Rédaction référencée des différents supports, ainsi que la mise à jour du module NICOMEDE au fur et à mesure de l'avancée des connaissances.	16					supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Comité d'orientation des actions de promotion de l'information et médico-économique.	Décret du 19 novembre 2001. supprimé en application de la loi relative à l'assurance maladie (art. 36).	Le Comité définit les thèmes prioritaires des actions du fonds de promotion de l'information médicale et médico-économique, les actions financées par le fonds, il en vote le budget.	10	4 233 €				
comité d'orientation et des commissions préparatoires du plan violence et santé	arrêté du 9 août 2004	comité d'orientation et des commissions préparatoires du plan violence et santé						supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Comité économique des produits de santé. CEPS	Loi n° 96.452 du 28 mai 1996, loi de financement de la sécurité sociale du 30 décembre 1999, article 32 modifiant L 162.173 du code de la sécurité sociale. Décret n° 2001-157 du 26 mars 2001.	Fixation du prix de médicaments et dispositifs médicaux et autres produits de santé. Régulation des dépenses de médicaments et des dispositifs.	16	800 000 €				
Comité interministériel de lutte contre le sida.	(Décret n° 94-419 du 26 mai 1994 relatif à la coordination interministérielle de lutte contre le sida.) Articles R. 3121-16 et s. du CSP Arrêté du 17 octobre 1994.	Instance placée auprès du ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité.	PM + 14 ministres					supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Comité national d'experts sur la mortalité maternelle.	Arrêté du 2 mai 1995.	Analyser les cas de décès maternels en France, proposer des mesures de prévention concernant la mortalité maternelle.	18					supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Comité national de gériatrie clinique.	Arrêté du 31 octobre 2001.							
Comité national de l'organisation sanitaire et sociale.CNOSS	Loi n° 91-748 du 31 juillet 1991.Art. L. 6121-7 et 6121-8 CSP (décret d'application n° 91-1410 du 31 décembre 1991), article R.712-30 à 40.	Avis sur : - 1° les projets de décrets relatifs aux conditions d'implantation des activités de soins et des équipements matériels lourds pris en vertu de l'article L. 6123-1 ; - 2° les projets de décrets relatifs aux conditions techniques de fonctionnement pris en vertu de l'article L. 6124-1 ; - 3° Les projets de schémas nationaux d'organisation sanitaire mentionnés à l'article L. 6121-4 ; - 4° Les recours hiérarchiques formés auprès du ministre en application de l'article L.6122-10-1 ; - 5° Les projets de décrets portant création d'établissements publics de santé nationaux. La section sanitaire peut, en outre, être consultée par le ou les ministres chargés de l'action sociale, de la santé et de la sécurité sociale sur toute question concernant l'organisation des soins.	68 34 titulaires + 34 suppléants		1	4	7	
Comité national de l'urgence médico-psychologique en cas de catastrophe.	Arrêté du 28 mai 1997.	Définir les objectifs en matière de soins d'urgence. Préciser les méthodes d'intervention des équipes d'urgence. Superviser les formations destinées aux psychiatres, psychologues et infirmiers membres des équipes d'urgence.						
Comité national de la sécurité sanitaire CNSS	Loi n° 2001 du 9 mai 2001.	Le CNSS est chargé « d'analyser les événements susceptibles d'affecter la santé de la population, de confronter les informations disponibles et de s'assurer de la coordination des interventions des services de l'État des établissements publics placés sous sa tutelle	Cf. lois n° 98-535 du 1er juillet 1998 et n° 2001-398 du 9 mai 2001	1 532 €				
Comité national de pilotage du programme de dépistage systématique du cancer du sein.	Arrêté du 13 mai 1994. (Abrogation prévue, missions reprises par le comité national du cancer, qui lui-même sera rattaché à l'Institut national du cancer institué par l'article 33 de la loi relative à la politique de santé publique – art. L.1415-2 du CSP)	Définir les objectifs en matière de dépistage systématique, orienter la politique de dépistage, soutenir l'action des départements et évaluer l'action entreprise.						supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Comité national de suivi du plan pour préserver l'efficacité des antibiotiques	Arrêté du 29 mars 2002. A terme, les comités de suivi des programmes de santé publique pourront devenir des groupes de travail du Haut conseil de la santé publique.	Apporter au ministre des éléments d'orientation et de décision sur la stratégie de la lutte contre l'antibiorésistance et sur la mise en œuvre du plan national pour préserver l'efficacité des antibiotiques. Etre sollicité sur la définition des objectifs de la politique antibiotique dans le cadre de la lutte contre l'antibiorésistance ; Faire des propositions pour le renforcement des actions de recherche, de surveillance épidémiologique, de suivi, d'analyse et de maîtrise des consommations d'antibiotiques en médecine humaine, de formation et d'information des professionnels de santé, de communication à l'intention du public. Analyser l'état d'avancement des actions entreprises dans le cadre du plan national pour préserver l'efficacité des antibiotiques et proposer des mesures d'ajustement. Evaluer l'impact du plan national pour préserver l'efficacité des antibiotiques. Etre sollicité pour participer aux réunions d'experts internationaux concernant les politiques mises en place pour préserver l'efficacité des antibiotiques. Veiller à l'articulation avec les actions menées en santé animale dans le cadre de la lutte contre les résistances bactériennes.	26	1 276 €	1	0	1	
Comité national d'élaboration du programme de lutte contre la tuberculose	arrêté du 3 février 2006							
Comité national des retraités et des personnes âgées. CNRPA	Décret n° 82-697 du 4 août 1982, instituant le CNRPA a été modifié par les décrets n° 88-160 du 17 février 1988, n° 95-524 du 4 mai 1995 et n° 98-645 du 22 juillet 1998, et le décret n°2006-609 du 26 mai 2006	Le CNRPA est une instance consultative présidée par le ministre en charge des personnes âgées. Le décret n°2006-609 du 26 mai 2006 (J.O du 28 mai 2006) a considérablement élargi les missions de ce comité. D'une part et à l'instar du CNCPH pour les personnes handicapées, le comité est désormais consulté par le ministre chargé des personnes âgées sur les projets de textes réglementaires concernant les personnes âgées et relatifs aux politiques de prévention de la perte d'autonomie, de soutien à la dépendance, de maintien à domicile, de coordination gérontologique ainsi qu'à la qualité des prises en charge par les services et établissements. Il peut également être consulté par le ministre chargé des personnes âgées sur toute question, étude ou tout programme concernant les retraités et les personnes âgées D'autre part, il lui revient de constituer et d'animer des commissions régionales.	32 titulaires 32 suppléants	31 083 €	17	42	51	
Comité national du cancer. CNC	Arrêté du 30 avril 2002 (sera rattaché à l'Institut national du cancer).	Donner un avis sur les orientations stratégiques de lutte contre le cancer et sur la coordination des actions de prévention, de dépistage, des soins et de la recherche.	49					supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Comité national du parrainage. CNP	Arrêté du 26 mai 2003 portant création d'un comité national du parrainage. Le Garde des sceaux ministre de la justice et le ministre délégué à la famille.	Le conseil national du parrainage propose aux ministres de la famille et de la justice toutes mesures utiles pour favoriser les actions de parrainage : établir une charge de parrainage, créer un guide pour information et développer le parrainage, etc ...	12		4	7	5	

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Comité national technique de l'échographie de dépistage anténatal.	Arrêté du 30 avril 2002.	Le comité a pour mission d'émettre des avis ou des recommandations sur les questions relevant de l'échographie de dépistage anténatal, en particulier sur la mise en place d'une politique d'assurance de qualité de l'échographie de dépistage et le développer.						
Comité nationale de santé publique	article L. 1413-1 du CSP issu de l'article 2 de la loi relative à la politique de santé publique du 9/09/04	Instance de coordination de l'action des différents départements ministériels en matière de sécurité sanitaire et de prévention	17					
Comité professionnel national des transports sanitaires.	Arrêté du 24 février 1993.	Examiner les questions relatives aux transports sanitaires terrestres et proposer des solutions aux problèmes d'organisation et d'exercice de la profession.						
Comité REAAP (réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)	Texte manquant							
Comité stratégique du programme national hépatites virales.	Arrêté du 8 avril 2003 (JO du 11 juin 2003). A terme les comités de suivi des programmes de santé publique pourront devenir des groupes de travail du Haut conseil de la santé publique.	Ce comité est chargé d'apporter au ministre des éléments d'orientations et de décisions sur les stratégies de lutte contre les hépatites virales et sur la mise en œuvre du programme national hépatites virales.	52		0	2	2	
Comité stratégique du programme national nutrition santé	Arrêté du 31 mai 2001.	Donner un avis sur les orientations et les actions à développer en cohérence avec les objectifs du programme national nutrition santé, de coordonner et d'évaluer la mise en œuvre de ce programme.	19		0	0	0	
Comité technique des vaccinations.	Arrêté du 27 décembre 1985 modifié par l'arrêté du 12 décembre 1988.	Donner un avis sur la mise en œuvre des mesures concernant la politique vaccinale.	15					
Comité technique du plomb.	Arrêté du 23 janvier 2003.	Chargé de bâtir un programme national de réduction des risques d'intoxication par le plomb dont la finalité est de diminuer l'exposition au plomb de la population, de coordonner, suivre et évaluer la mise en œuvre de ce programme et de proposer des avis.	25	5 000 €				
Comité technique national des infections nosocomiales et des infections liées aux soins	Arrêté du 23 septembre 2004 modifiant l' Arrêté du 3 août 1992	Fournir une expertise en matière d'évaluation et de gestion du risque infectieux chez l'homme en milieu de soin, élaborer des avis ou recommandations relatifs à la prévention du risque infectieux en milieu de soin et aux bonnes pratiques d'hygiène, examiner toute question d'ordre scientifique ou technique relative au risque infectieux chez l'homme en milieu de soin.	1 président 20 personnes qualifiées 13 membres consultatifs représentants des structures	10 000 €		1	4	
Commission acupuncture	Arrêté du 18 février 1986 + 1993 Conférer arrêté du 7 août 1991	Étudie les modalités de reconnaissance de l'enseignement et de l'exercice de l'acupuncture.						supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission administrative paritaire nationale.CAPN	Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986. Décret n° 91-790 du 14 août 1991 modifié relatif aux commissions administratives paritaires nationales de la fonction publique hospitalière (modifié par les décrets n° 98-593 du 13 juillet 1998 et 2000-11 du 6 janvier 2000)	Avis sur toute les questions d'ordre individuel concernant la carrière des personnels de direction de la Fonction publique hospitalière : directeur d'hôpital, directeur d'établissement sanitaire et social, directeur d'établissement social et médico-social	DH : 26DESS : 10 DES : 10	25 000 €				
Commission chargée de donner un avis sur les conditions de délivrance du brevet professionnel de préparateur en pharmacie.	Article L 583 du code de la santé publique issu de la loi 77-745 du 8 juillet 1997.	Donner un avis sur les conditions de délivrance du brevet.						
Commission consultative des produits sanitaires.CCPS	Décret n° 81-460 du 8 mai 1981 Décret n° 2001-257 du 26 mars 2001.	Inscription et tarification des dispositifs médicaux pouvant faire l'objet d'une prise en charge par l'assurance maladie au titre du tarif interministériel des prestations sanitaires (TIPS).						
Commission consultative des traitements de substitution.	Arrêté du 13 avril 2001 (JO du 10 mai 2001) modifiant l'arrêté di 7 mars 1994 (JO du 30 mars 1994).	Elle est chargée de suivre l'évolution de l'utilisation, de faire des propositions d'amélioration de l'organisation de la prescription et de la délivrance de ces traitements, d'étudier le cadre d'utilisation de tout autre traitement de substitution.	26	6 500 €				
Commission consultative nationale en matière d'examens des caractéristiques génétiques à des fins médicales.	Décret n° 2000-570 du 23 juin 2000. Article R. 145-15-16 et suivants du CSP.Sera supprimée après installation de l'Agence de la biomédecine et publication des décrets d'application de la loi du 6 août 2004 relative à la bioéthique.	La commission est chargée de donner des avis motivés sur les demandes d'autorisation des laboratoires dans lesquels sont réalisés les examens des caractéristiques génétiques des personnes à des fins médicales, sur les renouvellements et les retraits d'autorisation	15	294 €				
Commission d'assimilation des diplômes.	Décret n° 94-616 du 21 juillet 1994.	Examiner les dossiers de candidature des ressortissants européens et prononcer l'éventuelle assimilation de leur diplôme au diplôme français correspondant en vue de leur admission à concourir.	8 membres titulaires (8 membres suppléants)					
Commission d'homologation des éthylotests à l'air expiré.	Arrêté du 21 mars 1983 (JO du 2 avril 1983).Arrêté du 10 avril 1995 (JO du 22 avril 1995).	Donner un avis conforme sur les demandes d'homologation des éthylotests utilisés par les forces de l'ordre et donner un avis sur les problèmes posés par l'élaboration ou la modification des textes relatifs à l'homologation des éthylotests à l'air expiré.	6					
Commission d'admission des athlètes de haut niveau dans les écoles de masso-kinésithérapie.	Arrêté du 31 mars 1981.		7	482 €				
Commission d'autorisation d'exercice des chirurgiens dentistes à diplôme étranger.	Loi n° 72-661 du 13 juillet 1972 modifiée par la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999, art. 60 arrêté relatif à la composition du 12 janvier 2001 Article L 4-11-2 du CSP..	Avis sur les demandes d'autorisations d'exercice. Supprimée par la loi CMU, cette commission s'est réunie pour la dernière fois en 2003 et remplacée par la commission "nouvelle procédure".	18					

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission d'autorisation d'exercice des médecins à diplômes étrangers.	Loi n° 72-661 du 13 juillet 1972 modifiée par la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999, art. 60 arrêté relatif à la composition du 12 janvier 2001. Article L 4111-2 du CSP.	Avis sur les demandes d'autorisations d'exercice. Supprimée par la loi CMU, cette commission s'est réunie pour la dernière fois en 2003 et remplacée par la commission "nouvelle procédure".	22					
Commission d'autorisation d'exercice des sages femmes à diplôme étranger.	Loi n° 72-661 du 13 juillet 1972 modifiée par la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999, art. 60 arrêté relatif à la composition du 12 janvier 2001. Article L 4111-2 du CSP.	Avis sur les demandes d'autorisations d'exercice. Supprimée par la loi CMU, cette commission s'est réunie pour la dernière fois en 2003 et remplacée par la commission "nouvelle procédure".	18					
Commission de contrôle de qualité des analyses de biologie médicale.	Article L 761 du code de la santé publique. Décret n° 94-1049 du 2 décembre 1994 (JO du 8 décembre 1994). Arrêté du 27 avril 1995 (transfert à l'AFSSAPS en cours).	Émettre un avis sur les problèmes scientifiques, techniques, administratifs et financiers que pose l'organisation du contrôle et notamment : sur les modalités de mise en œuvre du contrôle ; sur l'exploitation des résultats globaux des contrôles	38	761 €				
Commission de la transparence.	Article R 163-15 à 21 du code de la sécurité sociale issu du décret n° 99-915 du 27 octobre 1999. Est devenue une commission spécialisée de la haute autorité de santé (art. 36 de la loi relative à l'assurance maladie).	La commission donne son avis sur le service médical rendu et l'amélioration du service médical rendu des médicaments dans le cadre l'inscription au remboursement, sur les indications thérapeutiques remboursables.	28 titulaires + 6 suppléants					
Commission de règlement amiable des accidents vaccinaux.	Arrêté du 7 septembre 1978 (supprimée lors du transfert à l'ONIAM de la réparation des dommages imputables aux vaccinations obligatoires, art. 115 de la loi relative à la politique de santé publique, complétant l'article L.1142-22 du CSP).	Donner un avis sur les demandes en réparation des dommages imputables à une vaccination obligatoire.	8					supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission de transparence des statistiques de l'assurance maladie. COTSAM	Loi de financement de la sécurité sociale pour 1999, art. D 161.13.5.	Recueil et traitement des informations statistiques produites par l'assurance maladie. Veiller à la qualité de ces statistiques.	Pas de président mais 2 secrétaires généraux (DSS + DREES)	100 000 €				
Commission des carrières. CC	Décret n° 2000-232 du 13 mars 2000, articles 16 et 17.	Avis sur des candidatures de directeurs d'hôpitaux à des postes de chefferie d'établissement (sur la base d'une liste de 10 personnes), et après avis du président du conseil d'administration concerné, le comité émet un avis en prenant en compte le profil	DH : 4					
Commission des comptes de la sécurité sociale. CCSS	Décret n° 79-237 du 22 mars 1979. Décret n° 87-441 du 23 juin 1987.	Comptes de la sécurité sociale, établissement d'un rapport transmis au gouvernement en vue de sa présentation au Parlement.	67 membres	428 000 €				
Commission des recours.	Loi CMU n° 99-641 du 27 janvier 1999.	Avis sur les demandes d'autorisation d'exercice pour les médecins, les chirurgiens-dentistes, les sages femmes qui ont échoué aux épreuves de vérification (L. 1972) et qui ont 10 ans de fonctions hospitalières.	CD : 14SF : 13M : 14					

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission d'évaluation des produits et prestations.CEPP	loi n° 99-1140 du 29 décembre 1999.Article L. 165-1 Décret n° 2001-256 du 26 mars 2001 Art. R. 165-1 à 30 du code de la sécurité sociale. Commission de la HAS par la loi assurance maladie arrêté du 8 février 2002	Inscription et tarification des dispositifs médicaux pouvant faire l'objet d'une prise en charge par l'assurance maladie au titre de la liste des produits et prestations (LPP).	18 titulaires + 18 suppléants		21	24	18	
commission d'experts pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage		commission d'experts chargée d'élaborer au niveau national des recommandations sur les outils à usage des professionnels de l'enfance dans le cadre du plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage						supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission d'indemnisation des victimes de la maladie de Creutzfeldt-Jakob	Décision interministérielle du 7 octobre 1993.	Donner un avis sur la réalité et l'imputabilité de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ) et proposer une indemnisation. Evaluer les préjudices des victimes du nouveau variant de la MCJ et de leurs proches.	5					
Commission interministérielle d'harmonisation des mesures de la radioactivité de l'environnement et des denrées destinées à la consommation.	Décret n° 88-715 du 9 mai 1988.	Donner un avis sur les modalités des programmes d'inter-comparaisons en vue de garantir la qualité des mesures de la radioactivité de l'environnement et des denrées destinées à la consommation, donner un avis sur la délivrance du certificat de qualification.						
Commission nationale chargée de l'agrément de services formateurs pour l'internat en odontologie et de la répartition des postes dans les services.	Décret n° 94-735 du 19 août 1994.Arrêté du 21 novembre 1994.	Agrément des services formateurs.	12	484 €				
Commission nationale compétente pour les nominations aux fonctions de chef de service ou de département de psychiatrie.	Article L. 6146-3 2ème alinéa et R. 714-21-15 et suivants du CSP.	Avis sur la nomination des chefs de service des PH de psychiatrie.	13	1 300 €				
Commission nationale d'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique	Art. L. 1114-1 du CSP Décret n° 2005-300 du 31 mars 2005	La commission est chargée de donner un avis (conforme) sur les demandes d'agrément nationales et régionales des associations d'usagers du système de santé. Cet agrément permettra aux associations, après une période transitoire, de siéger dans les instances hospitalières ou de santé publique.	14 titulaires 14 suppléants	4 462 €				

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission nationale de médecine et de biologie de la reproduction et de diagnostic prénatal. 2 sections : assistance médicale à la procréation (AMP), diagnostic prénatal (DPN).	Décret du 6 mai 1995 (sera supprimé après l'installation de l'Agence et de la biomédecine et publication des décrets d'application de la loi bioéthique du 6 août 2004).	Donner un avis pour les établissements, centres hospitaliers et laboratoires qui demandent à exercer des activités cliniques ou biologiques d'assistance médicale à la procréation et des activités biologiques de diagnostic prénatal.	43	5 132 €				
Commission nationale de toxicovigilance.	Décret n° 99-841 du 28 septembre 1999	Surveillance des effets toxiques pour l'homme d'un produit, d'une substance ou d'une pollution aux fins de mener des actions d'alerte, de prévention, de formation (Art. R 145-5-3 du code de la santé publique).						
Commission nationale des accidents médicaux. CNAM	Décret n° 2002-656 du 29 avril 2002. Art. L 1142-10 du code de la santé publique.	Etablir la liste nationale des experts en accidents médicaux prévue par l'article L 1142-10 du CSP. évaluer les conditions de réalisation des expertises diligentées par les commissions régionales.	25 membres titulaires + 25 membres suppléants					
Commission nationale des opticiens-lunetiers.	Décret n° 87-853 du 15 octobre 1987. Arrêté du 16 novembre 1987. L.4362-6 code de la santé publique	Se prononce sur les titres présentés par les personnes ne remplissant pas les conditions réglementaires pour exercer (dispositif transitoire).						
Commission nationale du secourisme	Arrêté interministériel du 27 ou 28 février 1993, signé de la santé et de l'intérieur	Intégration à l'observatoire national du secourisme						
Commission nationale permanente de la biologie médicale.	Décret n° 75-1024 du 5 novembre 1975 modifié par les décrets n° 96-787 du 10 septembre 1996 et n° 2001-302 du 4 avril 2001.	Autorisation d'exercice pour les directeurs de laboratoire.	60	3 600 €				
Commission nationale pour la formation à l'animation	art 5 du décret 79-500. Ce texte a été abrogé pour être codifié dans partie réglementaire code de l'action sociale et des familles art D.451-49 et D.451-52							
Commission nationale d'agrément. CNA	Loi n° 75-535 du 30 juin 1975 article 16. Décret n° 77-1113 du 30 septembre 1977 modifié par le décret n° 82-1040 du 7 décembre 1982 et n° 88-248 du 14 mars 1988.	Agrément des avenants aux conventions collectives du secteur sociale et médico-social.	12		10	10	11	
Commission statutaire nationale des praticiens hospitaliers statuant sur l'insuffisance professionnelle.	Décret n° 85-1296 du 4 décembre 1985.	Avis sur les procédures de licenciement pour insuffisance professionnelle engagées contre les praticiens hospitaliers.	13 ou 19	5 000 €				
Commission supérieure de la médaille de la famille française	Texte manquant							

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commissions chargées de donner un avis au ministre sur les demandes d'autorisation d'exercice de la médecine, de la profession de chirurgien-dentiste et de sage-femme.	Décret n° 73-642 du 5 juillet 1973. Décret n° 82-1079 du 17 décembre 1982.	Consultées sur l'organisation des études, du nombre de places mis aux concours et de l'agrément et le fonctionnement des écoles.						
Conférence nationale de santé.CNS	Articles L. 1411-3 du code de la santé publique issus de l'article 2 de la loi du 9/08/04 relative à la politique de santé publique. Décret n°2005-1540 du 8 décembre 2005	organisme consultatif devant permettre la concertation sur les questions de santé,	110 membres répartis en 6 collèges		0	0	0	
Conseil consultatif national de l'enseignement des jeunes sourds	Arrêté du 20 août 1987	donne un avis au ministre notamment sur la formation des enseignants et sur les titres jugés équivalents	16 membres qui sont nommés pour 3 ans					
Conseil d'orientation des filières et réseaux de soins expérimentaux.COFRES	Ordonnance du 24 avril 1996 Article L. 162-31-1 du code de la sécurité sociale.	Le Conseil ne se réunit plus depuis fin 2001. Examen des dossiers d'actions expérimentales en matière de filières et réseaux de soins.	35 membres + 1 président	42 000 €				
Conseil de discipline des praticiens hospitaliers à plein temps et à temps partiel.	Décret n° 84-131 du 24 février 1984.	Avis sur les procédures disciplinaires engagées contre les praticiens hospitaliers.	13	8 000 €				
Conseil de modération et de prévention	Décret n° 2006-159 du 14 février 2006 portant création du Conseil de modération et de prévention loi n° 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole, notamment son article 69	instance de dialogue et d'échange qui ne se substitue pas aux instances qualifiées en matière de santé publique ou de politique agricole. Il assiste et conseille les pouvoirs publics dans l'élaboration et la mise en place des politiques de prévention en matière de consommation d'alcool.	28					créée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Conseil de perfectionnement des écoles de sages-femmes.	Décret n° 85-1046 du 27 septembre 1985.	Examen des demandes d'autorisation d'exercice en France des sages-femmes.	25	973 €				
Conseil de tutelle de l'AP-HP.	Article L. 6147-1 et R. 716-3-33 III du CSP.	Examen du projet d'établissement, du contrat d'objectif et de moyens, du projet de budget primitif, des décisions, modifications et du compte administratif.	6 membres officiels 15 participants					
Conseil national consultatif de la médiation familiale.CNMF	Arrêté du 8 octobre 2001 portant création du conseil national consultatif de la médiation familiale.	Proposer aux ministres toutes mesures utiles pour favoriser l'organisation de la médiation familiale et promouvoir son développement.	17					
Conseil National de la formation continue des médecins hospitaliers	Art L.4133-2 et suivant du CSP Décret n°2003-1077 du 14 novembre 2003	Fixe les orientations nationales de la formation médicale continue, agréée les organismes de formation et les organismes aptes à effectuer l'évaluation, est consulté sur les questions relatives à la FMC	33				10	

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Conseil national de la formation continue des médecins libéraux.	Art. L.4133-2 et suivants du CSP, décret n° 2003-1077 du 14 novembre 2003.		24					
Conseil national de la formation continue des médecins salariés non hospitaliers.	Art. L.4133-2 et suivants du CSP, décret n° 2003-1077 du 14 novembre 2003.	Fixe les orientations nationales de la formation médicale continue, agréee les organismes de formation et les organismes aptes à effectuer l'évaluation, est consulté sur les questions relatives à la FMC.	24					
Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale. CNEMS	Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002. Décret n° 2003-1134 du 26 novembre 2003, en attente de l'arrêté de nomination. L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles	Validation ou élaboration de procédures, de références et recommandation de bonnes pratiques en matière d'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements sociaux et médico-sociaux.	56	13 000 €			18	
Conseil national du sida.	Décret n° 89-83 du 8 février 1989.	Donner un avis sur l'ensemble des problèmes posés à la société par le VIH et faire au Gouvernement toute proposition utile.	23	45 500 €				
Conseil national pour l'accès aux origines personnelles. CNAOP	Loi n° 2002-93 du 22 janvier 2002 Décret n° 2002-781 du 3 mai 2002	Faciliter l'accès aux origines des personnes adoptées et des pupilles de l'Etat, rechercher les parents de naissance pour recueillir leur consentement à la communication de leur identité (médiation).	17	3 091 €	5	6	6	
Conseil supérieur d'hygiène publique de France, section radioprotection								
Conseil supérieur d'hygiène publique de France. CSHP	Décret n° 97-293 du 27 mars 1997. Ses attributions seront reprises par le Haut conseil de la santé publique institué par l'art. 2 de la loi relative à la politique de santé publique (art. L. 1411-4 du CSP).	Instance consultative à caractère scientifique et technique placée auprès du ministre chargé de la santé et compétente dans le domaine de la santé publique. Le conseil est chargé d'émettre des avis ou recommandations et d'exercer des missions d'expertise	120					
Conseil supérieur de l'adoption. CSA	Article L. 148-1 du code de l'action sociale et des familles issu de l'article 12 de la loi n° 2002-93 du 22 janvier 2002 (texte codifiant le CSA et abrogeant les précédents). Décret n° 2002-473 du 8 avril 2002 relatif au conseil supérieur de l'adoption.	Avis, information, propositions sur les questions relatives à l'adoption. Il émet des avis et formule toutes propositions utiles relatives à l'adoption y compris l'adoption internationale. Il est consulté sur les mesures législatives et réglementaires en la matière	30					
Conseil supérieur de l'aide sociale. CSAS	Article 199 du CFAS.	Étude et examen de toutes les questions soumises par le ministre et relatives à l'organisation, au fonctionnement et au développement de l'aide sociale.						
Conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale. CSIS	Chapitre II (articles L. 2312-1 à L. 2312-5) du titre 1er du livre III du code de la santé publique.	Le CSIS assure la liaison entre les associations et organismes qui contribuent aux missions d'information et d'éducation sur les problèmes de la vie et dont il soutient et coordonne les actions dans le respect des convictions de chacun.	60					
Conseil supérieur de la mutualité								
Conseil supérieur de la pharmacie.	Décret n° 80-280 du 16 avril 1980.	Avis sur les autorisations d'exercice de la pharmacie en France.	23					

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Conseil supérieur des hôpitaux.CSH	Décret n° 58-1202 du 11 décembre 1958.	Avis sur les problèmes généraux et les textes concernant l'organisation hospitalière et le fonctionnement administratif, financier et médical des établissements hospitaliers publics. Avis sur les questions relatives au statut des différentes catégories du personnel hospitalier	56 membres dont 30 siègent régulièrement					
Conseil supérieur des professions paramédicales (hors préparateurs en pharmacie).CSPPM	Décret n° 73-901 du 14 septembre 1973.	Avis sur les questions relatives à la formation et à l'exercice des professions paramédicales (hors préparateurs en pharmacie).		150 000 €				
Conseil supérieur des professions paramédicales (préparateurs en pharmacie).CSPPM	Article L 4241-5 du code de la santé publique.	Avis sur les questions relatives à la formation et à l'exercice des préparateurs en pharmacie.						
Conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés.	art R 323-82 du code du travail		50		1	1	1	
Conseil technique des clubs et équipes de prévention spécialisée.CTPS	Arrêté du 4 juillet 1972 modifié par arrêté du 11 mars 1986.	Le CTPS constitue un lien ressource et un pôle référentiel, il a trois missions : consultations : il donne des avis techniques sur toutes questions relatives à la prévention spécialisée, information, diffusion, expériences et pratiques, expertise	24					
Groupe confraternel de l'information médicale et médico-économique des professionnels de santé	supprimé (cf FOPIM 249)							
Groupe d'experts sur les recherches biomédicales.	Arrêté du 28 avril 1994.	Donner un avis sur toute question relative à la réalisation des recherches biomédicales, coordonner l'information, émettre un avis concernant les lieux de recherches sans bénéfices directs, examiner les lettres d'intention adressées par les promoteurs.						
groupe de pilotage du programme national de lutte contre les infections nosocomiales	Arrêté du 14 novembre 2005 portant création du groupe de pilotage du programme national de lutte contre les infections nosocomiales	Il est chargé : D'assurer le suivi des actions prévues dans le programme de lutte contre les infections nosocomiales ; De faire des propositions sur les méthodes d'évaluation du programme de lutte contre les infections nosocomiales ; De faire des propositions pour renforcer les actions prévues dans le programme de lutte contre les infections nosocomiales ; D'assurer la coordination des actions des centres de coordination de la lutte contre les infections nosocomiales ; De donner son avis sur l'organisation du dispositif de lutte contre les infections nosocomiales ; De veiller à l'articulation avec les actions menées dans d'autres domaines de santé publique (notamment antibiotiques et gestion des risques).	1 coordonnateur 16 membres de droit 4 personnes qualifiées				3	
Groupe de travail "amélioration des soins podologiques" du programme de santé publique sur le diabète.	Arrêté du 20 mars 2002.A terme, les comités de suivi des programmes de santé publique pourront devenir des groupes de travail du Haut conseil de la santé publique.	Elaborer des recommandations pour l'amélioration des soins podologiques chez les diabétiques.						supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Groupe de travail "dépistage, prévention et informations" du programme de santé publique sur le diabète.	Arrêté du 20 mars 2002. Ses travaux seront intégrés dans le cadre du comité de suivi du programme.	Faire des propositions pour la mise en œuvre du dépistage, de la prévention et de l'information dans le cadre du programme d'actions, prévention et de prise en charge du diabète de type 2.	14					supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Groupe de travail "élaboration d'un livret d'information sur la stérilisation à visée contraceptive".	Arrêté du 25 novembre 2002.	Elaborer un livret d'information à remettre aux personnes souhaitant accéder à une stérilisation à visée contraceptive en application de l'article 2123-1 du code de la santé publique.	5					supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Groupe de travail "étude-action sur les grossesses non désirées.	Arrêté du 10 décembre 2002.	Organisation d'une journée de travail dans le cadre de la recherche-action sur les grossesses non désirées. Cette étude-action s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire DGS/SP2 n° 144 du 9 mars 1999.						
Groupe de travail "moisissures dans l'habitat".	Arrêté du 22 mai 2003.	Dépend de la section des milieux de vie du CSHPF.	19					supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
groupe de travail « action municipale et programme national Nutrition santé »	arrêté du 8 octobre 2003	groupe de travail « action municipale et programme national Nutrition santé » du programme national Nutrition santé						supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Groupe de travail à caractère permanent "bâtiment santé"	Arrêté du 17 février 2001.	Dépend de la section des milieux de vie du CSHPF.	17					
Groupe de travail chargé d'établir un programme d'enseignement sur la prévention de la iatrogénie	Arrêté du 30 septembre 2003		14					
Groupe de travail chargé d'évaluer des dossiers de médicaments au regard de l'intérêt de santé publique.	Arrêté du 23 octobre 2001. Supprimé, rattaché à la commission de la transparence.	Le groupe analyse à la demande du directeur général de la santé, certains médicaments au regard de leur impact en terme de santé publique, aux fins de contribuer à la définition de la position de la DGS à la commission de la transparence.	5					supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Groupe de travail dans le cadre du programme d'actions pour les patients souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées.	Arrêté du 18 juin 2002.A terme, les comités de suivi des programmes de santé publique pourront devenir des groupes de travail du Haut conseil de la santé publique.	Mise en œuvre du programme d'actions dans les domaines de la formation, des études et de la recherche, de l'éthique.						supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Groupe de travail du programme de santé publique sur la sclérose latérale amyotrophique et les maladies neuromusculaires	Arrêté du 20 mars 2002.A terme, les comités de suivi des programmes de santé publique pourront devenir des groupes de travail du Haut conseil de la santé publique.	Faire des propositions en matière de structuration de l'offre de soins et des services à apporter aux personnes atteintes et à leurs familles.	15					supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Groupe de travail du programme de santé publique sur les maladies rares.	Arrêté du 20 mars 2002.A terme, les comités de suivi des programmes de santé publique pourront devenir des groupes de travail du Haut conseil de la santé publique.	Suivi des actions en matière d'amélioration de la prise en charge des patients atteints de maladies rares et d'organisation de l'offre des soins.	19					supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
groupe de travail relatif au dépistage néonatal de la surdité	arrêté du 19 novembre 2003	groupe de travail relatif au dépistage néonatal de la surdité						supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Groupe de travail relatif aux contre-indications médicales à la conduite automobile.	Arrêté du 2 avril 2003 (JO du 11 avril 2003).	Définir les contre-indications médicales à la conduite automobile ainsi que leurs modalités de dépistage.	33					supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Groupe de travail sur le traitement de l'accident vasculaire cérébral par fibrinolyse.	Arrêté du 7 octobre 2003.	Elaborer les règles d'encadrement de la fibrinolyse et proposer une méthode de suivi des patients traités.	18					
Groupe de travail sur le traitement médicamenteux du sepsis sévère.	Arrêté du 15 septembre 2003.A supprimer							supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Groupe de travail sur l'intégration de la dimension nutrition dans les programmes scolaires.	Arrêté du 23 avril 2002.	Introduire des éléments concernant la nutrition dans les programmes scolaires.						supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Groupe d'experts chargé d'élaborer les référentiels de la prise en charge des intoxications oxycarbonées.	Arrêté du 21 décembre 2001.	Dépend de la section des milieux de vie du CSHPF.						supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
groupe d'experts sur la sécurité microbiologique des dispositifs médicaux, produits et procédés utilisés à des fins médicales	Arrêté du 28 avril 1994.							supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Groupe national d'appui aux centres d'interruption volontaire de grossesse.	Arrêté du 1er février 2002.Sera abrogé, la mission du groupe étant achevée.	Le groupe de travail a pour mission d'accompagner la mise en place du dispositif légal issu de la loi du 4 juillet 2001, notamment de faciliter l'intégration des centres d'orthogénie autonomes dans les services de gynécologie-obstétrique des établissements	17 membres mais uniquement 2 pris en charge	280 €				

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Groupe technique du dépistage du cancer du sein	Arrêtés du 30 avril 2002	Chaque groupe est chargé pour le domaine qui le concerne de : Contribuer à définir, mettre à jour et adapter les protocoles d'assurance de qualité des examens de dépistage et les conditions de leur mise en œuvre dans le but d'homogénéiser la qualité des examens	32					supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Groupe technique du dépistage du cancer du colon et du rectum								
Groupe technique du dépistage du cancer du col de l'utérus.								
groupe technique national de définition des objectifs de la loi de programmation quinquennale	arrêté du 20 décembre 2002	groupe technique national de définition des objectifs de la loi de programmation quinquennale en santé publique et portant nomination de ses membres						supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Groupe technique sur la formation et l'information des professionnels et du public dans le domaine des dépistages de certains cancers.	Arrêtés du 23 décembre 1998 et du 16 février 1999	Veiller à la qualité des informations destinées aux personnes et des formations non spécifiques destinées aux professionnels.				32	32	
Groupes de travail produits diététiques et cosmétiques de la commission chargée du contrôle de la publicité des produits présentés comme bénéfiques pour la santé.	Articles L. 551-10 et R. 5052 et suivants du code de la santé publique.AFSSAPS	Mission de contrôle.						
Haut comité du thermalisme et du climatisme.	Décret n° 83-371 du 4 mai 1983 modifié par le décret n° 88-150 du 15 février 1988.	Mission de réflexion sur le thermalisme, le climatisme et les soins en milieu marin, consulté en particulier sur les conditions techniques des cures thermales, les indications thérapeutiques et les pratiques médicales complémentaires en milieu thermal						
Haut comité médical de la sécurité sociale								
Haut conseil de la population et de la famille. Le HCPF est placé auprès du Président de la République, le directeur de la population et des migrations au ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, assure le secrétariat général de ce	Décret n° 85-1125 du 23 octobre 1985 instituant un Haut conseil de la population et de la famille.	Le Haut conseil est chargé d'éclairer le Président de la République et le Gouvernement sur les problèmes démographiques et leurs conséquences à moyen et à long terme ainsi que sur les questions relatives à la famille.	18					
Haut Conseil de la santé publique	Loi 2004-806 du 9 août 2004 (L. 1411-2 CSP) aucun décret d'application n'ayant été pris, cette instance n'a jamais vu le jour	Instance qui avait vocation à remplacer le Haut Comité de la santé publique, n'a jamais vu le jour.						

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Haut conseil de la santé.HCS	Article L. 1411-1-3 et L. 1411-1-4 du code de la santé publique issus de la loi n° 2002-203 du 4 mars 2002. Cette instance n'a pas été mise en place.	Contribuer à la définition des priorités pluriannuelles de santé publique, notamment en apportant son concours au gouvernement et en formulant toute recommandation qu'il juge nécessaire en vue d'améliorer les politiques de santé.						
Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie								
Observatoire de la santé des vétérans	Décret 2004-524 du 10.06.2004	coordonner les activités destinées à améliorer la prise en charge médicale des militaires et des anciens militaires. Il définit les outils nécessaires à l'identification des risques, au suivi des vétérans et à la prise en charge d'une réparation éventuelle						
Observatoire des pratiques de l'évaluation des risques		Plan national santé environnement (PNSE 2004-2008)						
Observatoire des résidus de pesticides		Plan national santé environnement (PNSE 2004-2008)						
Observatoire national de la démographie des professions de santé.	Décret n° 2003-529 du 19 juin 2003.	Rassembler et diffuser les connaissances relatives à la démographie des professionnels de santé, ainsi qu'assurer une coordination et un appui aux études régionales réalisées en ce domaine.						
Observatoire national des emplois et des métiers de la fonction publique hospitalière.	Décret n° 2001-1347 du 28 décembre 2001 modifiant le décret n° 88-981 du 13 octobre 1988.	Suivre l'évolution des emplois dans la fonction publique hospitalière. Contribuer au développement d'une stratégie de gestion prévisionnelle et prospective et proposer des orientations prioritaires, en particulier en matière de formation.	22					
Observatoire national des prescriptions et des consommations de médicaments, dans les secteurs ambulatoire et hospitalier.	Arrêté du 19 septembre 1996.Abrogation prévue.	L'observatoire a pour mission de recueillir, analyser et diffuser sous les formes appropriées les informations relatives aux sujets qu'il traite. Son secrétariat est assuré par l'AFSSAPS.	28					supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Observatoire pour l'enfance en danger	Code de l'action sociale L226-6	contribue au recueil et à l'analyse des données et des études concernant la maltraitance envers les mineurs, en provenance de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics, des fondations et des associations œuvrant en ce domaine.	120 9 ministériels 102 départementaux 9 associatifs	830 760 €			16	

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
15 Services du Premier ministre								
Comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.	Décret n° 75-223 du 8 avril 1975	Le comité recherche et propose les mesures propres à réduire le coût et à améliorer la qualité et le rendement des services des ministères, des établissements publics, des collectivités locales et des organismes de toute nature chargés d'assurer un service public. Sa compétence s'étend aux sociétés ou organismes dans lesquels l'Etat possède une participation financière supérieure à 20% du capital social ou qui ont bénéficié de subventions, d'avances ou de garanties du Trésor. Le comité procède notamment à des enquêtes périodiques sur les attributions, la structure et les conditions de fonctionnement des départements ministériels.	28	200 000 €		4		
Comité d'action scientifique de la défense. CASD	Décret n° 48-861 du 24 mai 1948, ordonnance de 1959 et décret n° 78-1114 du 28 novembre 1978.	Définition des objectifs prioritaires de recherche de défense.	9		0	0	0	
Comité interministériel aux risques nucléaires ou radiologiques. (CICNR)	Décret n° 2003-685 du 8 septembre 2003.	Assurer la cohérence des mesures planifiées en cas d'événement nucléaire ou radiologique et proposer des mesures à prendre en cas de survenance d'un événement de ce type.	8			0		
Comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat. CIAS	Arrêté du 19 juin 1970 modifié	Ce comité est chargé notamment : - de rassembler tous renseignements sur les réalisations des différents départements ministériels et sur leurs projets ; - d'étudier les mesures de coordination et d'harmonisation des services sociaux ; - de recueillir auprès des départements ministériels les éléments d'information nécessaires à une évaluation des crédits sociaux concernant les actions financées sur le budget des charges communes ; - de proposer la répartition des crédits inscrits au budget des charges communes soit pour l'action propre des départements ministériels, soit pour des actions à caractère interministériel ; - de définir les actions à entreprendre sur le plan interministériel, notamment en matière d'équipements et d'installations, ainsi que des modalités de mise en oeuvre dans ces actions. Le comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat est consulté sur la liste annuelle des prestations d'action sociale déconcentrée. La direction générale de l'administration et de la fonction publique présente chaque année devant le C.I.A.S. un bilan des actions engagées, notamment sur leurs aspects budgétaires.	22	45 000 €	4	4	4	

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Comité interministériel de la mer	Décret n° 95-1232 du 22 novembre 1995	Le Secrétariat général de la mer prépare les délibérations du comité interministériel de la mer et veille à l'exécution des décisions prises. Il anime et coordonne les travaux d'élaboration de la politique du Gouvernement en matière maritime. Il exerce une mission de contrôle, d'évaluation et de prospective en matière de politique maritime. Il est associé à l'élaboration des politiques publiques concernant la mer et le littoral. En liaison avec les ministères intéressés, il assure la coordination des études sur l'évolution de la politique maritime. Il participe aux actions générales d'information relatives à la sécurité en mer. Il assure la coordination du suivi des textes relatifs à la mer et en propose les adaptations nécessaires. Le secrétaire général de la mer réunit en tant que de besoins sous sa présidence une conférence nationale maritime composée de hauts fonctionnaires.	1 Secrétaire général	460 000 €				
Comité interministériel pour la convention d'interdiction des armes chimiques. (CIC/AC)	Décret n° 98-36 du 16 janvier 1998.	Suivre l'application des dispositions de la convention sur l'interdiction des armes chimiques.	12		0	0	0	
Commission chargée d'émettre un avis sur les matériels susceptibles de porter atteinte à l'intimité de la vie privée et au secret des correspondances.	Article R226-2 du code pénal	Elle est saisie pour avis des projets d'arrêtés pris en application des articles R. 226-1 et R. 226-10. Elle peut formuler des propositions de modification de ces arrêtés. Elle est également consultée sur les demandes d'autorisation présentées en application des articles R. 226-3 et R. 226-7.	8	88 100 €				
Commission de déontologie	article 87 de la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 décret n°95-168 du 17 février 1995	contrôle des activités privées exercées par des agents publics cessant temporairement ou définitivement leurs fonctions	7	278 000 €	17	18	18	
Commission de l'article 90.	Loi n° 63-1293 du 21 décembre 1963 et loi n° 67-1114 du 21 décembre 1967.	Exprimer un avis sur le soutien financier apporté aux exportations des matériels aéronautiques militaires et civils.	4			6		
Commission d'équivalence	Décret 2002-759 du 2 mai 2002	chargée d'examiner les demandes de détachement au sein de l'administration centrale des fonctionnaires européens	fonctionnement: 202 Personnel: 35466					
Commission des archives constitutionnelles de la Vème République.	Décret n°2002-581 du 25 avril 2002	La commission recense et assure, dans le respect de la loi du 3 janvier 1979, la publication des archives publiques et privées intéressant l'application de la Constitution du 4 octobre 1958. Elle peut également recueillir des témoignages écrits et oraux et participer à des recherches et des travaux de nature historique.	33	108 000 €	7	7		
Commission interministérielle de la météorologie pour la défense.	Décret n° 95-373 du 7 avril 1995.	La commission fait des propositions et émet des avis sur : l'organisation et le fonctionnement de la météorologie, les priorités en matière de prestations météorologiques, les équipements de la météorologie, pour la satisfaction des besoins militaires et non militaires de défense, la position à adopter par les représentants français au cours de la négociation d'accords internationaux impliquant la météorologie et pouvant avoir des incidences sur la satisfaction des besoins militaires et non militaires de défense, l'orientation générale à donner aux recherches et aux études météorologiques dans les domaines spécifiques de la défense non militaire.						

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission interministérielle de la politique immobilière. C.I.P.I.	Décret 92-604 du 1er juillet 1992							
Commission interministérielle pour la sécurité des systèmes d'information CISSI	Décret n° 2001-694 du 31 juillet 2001	La commission a pour mission d'assurer la concertation entre les départements ministériels sur les questions relatives à la sécurité des systèmes d'information qui se posent aux administrations. Elle est chargée d'harmoniser les conceptions, les méthodes et les programmes d'équipement des administrations de l'Etat en matière de sécurité des systèmes et de favoriser l'élaboration de solutions nouvelles.	17			9		
Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre. CIEEMG	Décret n° 55-965 du 16 juillet 1955.	Formuler un avis sur toutes les demandes d'exportation de matériels de guerre et assimilés.	7	1 007 000 €		33		
Commission nationale consultative des droits de l'homme. CNCDH	Décret n° 84-72 du 30 janvier 1984 modifié.	Elle assiste de ses avis le Premier ministre et les ministres concernés sur toutes les questions qui concernent les droits de l'homme ou l'action humanitaire.	118	440 000 €	7	86		
Commission permanente de la modernisation des services publics	décret n°99-691 du 30 juillet 1999	La commission examine les questions d'ordre général relatives à l'élaboration, à la mise en œuvre et au bilan des actions liées à la modernisation du service public. Elle examine aussi les mesures améliorant la qualité du service rendu et les relations entre l'administration et les usagers du service public.	24 membres nommés par arrêté+ 12 suppléants			1	0	
Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation. CIVS	Décret n° 99-778 du 10 septembre 1999 révisé le 20 juin 2001.	Rechercher, examiner et proposer les mesures de réparation, de restitution ou d'indemnisation appropriées, au vu des demandes individuelles présentées par les victimes ou par leurs ayants droits pour la réparation des préjudices consécutifs aux spoliations de biens subies.	46 agents permanents 27 magistrats rapporteurs 9 membres du collège délibérant 2 commissaires du gouvernement 3 agents de direction	1 783 000 €		113		
Commission supérieure de codification. CSC	Décret n° 89-647 du 12 septembre 1989 modifié.	La commission est chargée de : procéder à la programmation des travaux de codification, fixer et élaborer des codes en émettant des directives générales, susciter, animer et coordonner les groupes de travail chargé d'élaborer des codes en désignant un rapporteur particulier, mise à jour des textes sur la diffusion du droit par l'Internet, consultation sur les projets de textes modifiant les codes.	20	226 000 €	17	19	22	
Conseil d'analyse économique. CAE	Décret n° 97-766 du 22 juillet 1997	Le conseil a pour mission d'éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique.	35	380 000 €	8	4	8	

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Conseil d'orientation des retraites. COR	Décret n° 2000-393 du 10 mai 2000	Le conseil d'orientation des retraites a pour mission : de décrire la situation financière actuelle et les perspectives des différents régimes de retraite, compte tenu des évolutions économiques, sociales et démographiques, d'apprécier les conditions requises pour assurer la viabilité financière à terme de ces régimes, de veiller à la cohésion du système de retraite par répartition, en assurant la solidarité entre les régimes et le respect de l'équité, tant entre les retraités qu'entre les différentes générations. Le conseil peut formuler toutes recommandations ou propositions de réforme qui lui paraissent de nature à répondre aux objectifs précédemment définis. Il remet au Premier ministre, au moins tous les deux ans, un rapport d'ensemble analysant la situation des régimes de retraite et proposant les mesures jugées nécessaires pour assurer leur équilibre à long terme. Ce rapport est communiqué au Parlement et rendu public. Les crédits nécessaires au fonctionnement du conseil d'orientation des retraites sont inscrits au budget des Services du Premier ministre.	32	1 804 000 €	5			
Conseil d'analyse de la société.	Décret n° 2004-666 du 8 juillet 2004	Le conseil a pour mission d'éclairer les choix politiques du gouvernement, par l'analyse et la confrontation des points de vue, lorsque les décisions à prendre présentent des enjeux liés à des faits de société. Il examine les questions qui lui sont soumises par le Premier ministre ainsi que celles dont il juge utile de se saisir.	1 Président délégué 1 assistante et 1 secrétaire 27 membres	130 000 €			15	
Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale. CERC	Décret n° 2000-302 du 7 avril 2000.	Chargé de contribuer à la connaissance des revenus, des inégalités sociales et des liens entre l'emploi, les revenus et la cohésion sociale. Établit un rapport de synthèse périodique portant sur les évolutions constatées dans le domaine de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale. A son initiative ou à la demande du Premier ministre, le conseil établit des rapports particuliers relatifs à des thèmes entrant dans son domaine de compétence.	7					
Conseil national de l'évaluation. CNE	Décret n° 98-1048 du 18 novembre 1998.	Évaluation des politiques publiques conduites par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics respectifs.	14	75 000 €				
Conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE)	décret n°82-450 du 28 mai 1982	Le conseil a pour mission d'éclairer les choix politiques du gouvernement, par l'analyse et la confrontation des points de vue, lorsque les décisions à prendre présentent des enjeux liés à des faits de société. Il examine les questions qui lui sont soumises par le Premier ministre ainsi que celles dont il juge utile de se saisir.	40 titulaires, 80 suppléants	238 000 €	9	3	9	
Haut conseil à l'intégration. HCI	Décret n°89-912 du 19 décembre 1989	Il donne son avis et fait toute proposition utile à la demande du Premier ministre ou du comité interministériel à l'intégration sur l'ensemble des questions relatives à l'intégration des résidents étrangers ou d'origine étrangère.	16	8 000 €				
Haut conseil des rapatriés. HCR	Décret n° 2002-1479 du 20 décembre 2002. Arrêté du 20 février 2003.	Le Haut conseil des rapatriés a pour objet de formuler, à la demande du Président de la mission interministérielle des rapatriés ou de sa propre initiative, tout avis ou propositions sur les mesures concernant les rapatriés et notamment la mémoire de l'œuvre de la France d'outre-mer et les questions liées à leur insertion. C'est une structure de concertation et de dialogue.	40	40 000 €	14	13		
Haut conseil du secteur public.	Loi n° 82-155 du 11 février 1982 relative aux nationalisations.	Chargé de suivre l'évolution du secteur public, sa gestion et ses activités et de faire toutes propositions utiles.	5		0	0	0	

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes.	Décret n° 95-1114 du 18 octobre 1995 modifié.	Institué auprès du Premier ministre, il est présidé par le Premier ministre ou, par délégation, par le ministre chargé des droits des femmes. Il a pour mission de : centraliser, faire produire et diffuser, au besoin par des programmes d'actions spécifiques, les données, analyses, études et recherches sur la situation des femmes aux niveaux national et international, évaluer la persistance des inégalités entre les sexes et identifier les obstacles à la parité, notamment dans les domaines politique, économique et social, émettre des avis sur les projets de textes législatifs et réglementaires dont il est saisi par le Premier ministre, faire toutes recommandations et propositions de réformes au Premier ministre afin de prévenir et de résorber les inégalités entre les sexes et promouvoir l'accès à la parité.	33	57 800 €	11	4		
Observatoire de l'emploi public (OEP)	décret n°2000-663 du 13 juillet 2000	L'observatoire de l'emploi public est chargé d'assurer la collecte, l'exploitation et la diffusion de l'information sur l'emploi dans les services mentionnés aux articles 2 de la loi du 11 janvier 1984, de la loi du 26 janvier 1984 et de la loi du 9 janvier 1986. Il réalise les études statistiques et prospectives relatives à l'emploi dans les trois fonctions publiques. En ce qui concerne la fonction publique territoriale, il s'appuie notamment sur les travaux réalisés par le conseil supérieur de la fonction publique territoriale. Il présente chaque année au Parlement un état statistique annuel des effectifs de la fonction publique de l'Etat, il formule des propositions pour la mise en place de systèmes d'information permettant d'harmoniser les données recueillies pour chacune des trois fonctions publiques, il élabore les méthodes techniques nécessaires à la bonne connaissance de l'emploi public et à la gestion prévisionnelle des emplois et en assure la diffusion dans les services, établissements et collectivités concernés, il contribue à la valorisation et à la diffusion des travaux réalisés en matière d'emploi public et notamment à leur utilisation pour des comparaisons internationales.	43	359 000 €	2	1	2	

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
16 Transports, équipement, tourisme et mer								
Comité de suivi de la décentralisation		Suppression quand le bilan prévu par la loi aura été réalisé						
Comité des directeurs transports.	Décret n° 92-604 du 1er juillet 1992. Arrêté du 16 mars 1995.	Veiller à la cohérence d'ensemble de la politique des transports.	16 membres attirés					
Comité des travaux publics et du bâtiment. CTPB	Décret n° 65-1104 du 15 décembre 1965. Arrêté du 11 octobre 1967.	Préparation et exécution des missions de défense : mobilisation des entreprises de BTP.	Représentants des différents ministères et représentants des entreprises de travaux publics et de bâtiments pour la défense					
Comité ministériel pour l'emploi	Arrêté du 5 septembre 1997	Conduire les réflexions, favoriser les initiatives, proposer toutes mesures susceptibles de développer l'emploi dans les domaines de compétence du METATIM						
Comité national de la participation des employeurs à l'effort de construction. CNPEEC	Article 12 du décret n° 86-108 du 21 janvier 1986 (article R.313.45.1 du code de la construction et de l'habitation).	Il est consulté sur tout projet de texte relatif à la contribution des employeurs à l'effort de construction, à l'exception de ceux pris en application des articles L. 313.7 à L. 313.25 et L. 313.31 à L. 313.33 du code de la construction et de l'habitation.	4 collèges					supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission administrative de l'aviation civile	Article R.160-3 et suivants du code de l'aviation civile	Elle donne son avis au ministre sur les sanctions administratives appliquées en cas de manquements aux dispositions du livre Ier et III du code de l'aviation civile.	11					
Commission centrale des bateaux à propulsion mécanique	Décret du 17 avril 1934	- donner un avis sur les demandes de recours des usagers adressées au ministre concernant les refus de délivrance d'un permis de navigation (article 59 du décret du 17 avril 1934) - décider de l'accord de dérogations à la réglementation relative à la sécurité	10			1	1	
Commission consultative économique pour les aéroports Charles-De-Gaulle et Paris-Orly	Créée par décret n° 99-409 du 21 Mai 1999 - article D252.1 du code de l'aviation civile	Avis sur les projets de modifications des tarifs visés à l'article R224-2 du code pour Charles-De-Gaulle et Paris-Orly						
Commission d'agrément des contrôleurs techniques	Art R.111-34 du code de la construction et de l'habitation. Arrêté du 8 déc. 1978 modifié. Arrêté du 10 février 2005	Dans le cadre du code de la construction	16					
Commission d'agrément des experts en bateaux de navigation intérieure	Arrêté du 10 février 2005	Donner un avis au ministre concernant les demandes d'agrément des experts réalisant des expertises, visites et essais et délivrant des attestations de conformité des bateaux de navigation intérieure à la réglementation	7				2	
Commission de coordination statistique dans le domaine de l'urbanisme, de l'équipement, du logement et des transports	Loi du 7 juin 1951. Arrêté du 20 mai 1996	Préparer le programme de suivi statistique et suivre son évolution						

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission des comptes des transports de la nation. CCTN	Décret n° 92-918 du 2 septembre 1992 modifié le 21 juillet 1999. Arrêté du 20 décembre 2001. Article 12 de la LFR pour 2002 qui précise et complète les missions décrites par le décret de 1992.	Analyser et publier les données relatives aux activités de production de transports, ainsi qu'à l'utilisation de ces services par les agents économiques. Evaluer les coûts des différents modes de transport et la participation des pouvoirs publics a leur financement.	55 membres dont 6 personnalités qualifiées et 2 représentants des collectivités locales					
Commission des comptes du logement	Décret n° 92-237 du 11 mars 1992 (arrêté du 7 octobre 1998).	Déterminer le coût du service logement, le montant et le mode de fonctionnement des acquisitions et constructions de logements. Publier les données relatives aux activités. Evaluer l'état du parc de logements en France	16 membres nommés au titre des représentants de l'administration et des organismes publics		2	2	2	
Commission des sanctions administratives au sein du conseil national des transports	art 15 décret 84-139 du 24 février 1984	Elle a pour mission de donner son avis sur tous les recours hiérarchiques adressés au ministre chargé des transports contre les sanctions administratives prononcées par les préfets après avis des commissions régionales des sanctions administratives.	8 membres dont un membre du Conseil d'Etat, pour chacune des deux formations suivantes : - transport routier de personnes - transport routier de marchandises	100	2	1		
Commission des Téléphériques	Arrêté du 5 novembre 1997	Cette commission est associée à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'Etat relatives à l'organisation des transports par remontées mécaniques et à l'établissement et l'exploitation de ces appareils.	30 membres		2	2	2	
Commission du règlement de construction.	Décret n° 86-341 du 10 mars 1986 modifiant le code de la construction et de l'habitation. Article R. 111.16 1° du code de l'habitat et de la construction. décret 83-252	Elle a pour mission de donner son avis sur toutes les questions intéressant les règles de construction des bâtiments d'habitation qui sont soumises à son examen par le ministre chargé de la construction et de l'habitation.						
Commission interministérielle de la précontrainte								supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Commission interministérielle des transports de matières dangereuses	Décret n°95-1029 du 13 septembre 1995 modifié.	Elle donne des avis sur les projets de réforme de la réglementation, notamment en matière de transport de matières dangereuses.	47					
Commission nationale de concertation	Article 41 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accès à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière	Études, avis et propositions en vue de contribuer à l'amélioration des rapports entre bailleurs et locataires	n.c.					
Commission nationale de prévention de nuisance CNPN	Créée par la loi n° 99-588 du 12 juillet 1999 (article L227-4 du code de l'aviation civile) - organisée par les articles R227.1 et suivants du code de l'aviation civile	Propositions à l'autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires pour le prononcé d'amendes administratives à l'encontre des contrevenants	8					

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Commission nationale de répartition des actifs (SNCF / RFF)								
Commission Nationale d'Evaluation de la Sécurité Des Transports Guidés	Décret N° 2003-425 du 9 mai 2003 relatif à la sécurité des transports publics guidés	La Commission connaît l'ensemble des questions relevant des ministres chargés des transports et de la Sécurité Civile relatives aux règles de sécurité, à l'organisation des secours et au contrôle technique applicables aux systèmes de transport public	Nombre variable en fonction des sujets : environ 40 membres + un nombre de personnes représentant les sociétés et les experts qui présentent leurs dossiers aux membres.		8	5	6	
Commission nationale en matière de sécurité de la SNCF		Suppression. Attributions prises en charge par la SNCF					Ne se réunit plus depuis un an et demi	
Commission technique de la sous-traitance en matière de BTP	décret du 20 juillet 1976							
Commission technique de la sous-traitance, section bâtiment et travaux publics C.TS/BTP	Décret n° 76-684 du 20 juillet 1976 modifié par le décret n° 87-99 du 12 février 1987. (modifié)	Etudier les problèmes posés par la pratique de la sous-traitance	23					
Commission technique de l'assurance construction	Arrêté du 13 mai 1997.	Améliorer la diffusion des informations sur le régime de responsabilité et d'assurance dans le domaine de la construction défini par la loi n° 78-12 du 4 janvier 1978.	18					
Conférence permanente Habitat-construction-développement durable	décret n° 2002-484 du 2 avril 2002.	Sa fonction est de veiller, d'alerter et d'expertiser sur l'intégration des principes et des pratiques du développement durable dans la construction, d'établir un bilan annuel de leur progression, de débattre des résultats observés, de favoriser le dialogue entre les acteurs.						supprimée dans l'année (entre 01/07/2005 et 30/06/2006)
Conseil national de la montagne - CNM	Loi n°85-30 du 9 janvier 1985 (art 6)	Le conseil national pour le développement, l'aménagement et la protection de la montagne dénommé Conseil national de la montagne est consulté, en vue de la préparation de la première loi de Plan, par la commission nationale de planification	59					
Conseil national de la sécurité routière	Décret n°2001-784 du 28 août 2001	Propose au gouvernement des mesures en faveur de la sécurité routière, commande des études, procède à l'évaluation des actions engagées.	53	3 000 €	4	3	2	
Conseil national de l'aménagement du territoire et de développement du territoire CNADT	Loi d'orientation sur l'aménagement du territoire du 4 février 1995.	Le Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire formule des avis et des suggestions sur les orientations et les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire par l'Etat, les collectivités territoriales	72 membres	129 124 €				

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Conseil national de l'information géographique	Décret n°85-790 du 26 juillet 1985 modifié par les décrets n°92-706 du 21 juillet 1992 et n°99-843 du 28 septembre 1999 relatif au rôle et à la composition du Conseil national de l'information géographique; Arrêté du 1er août 2000 fixant les missions, l'o	Placé auprès du ministre chargé des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, le CNIG contribue par ses études, avis ou propositions, à promouvoir le développement de l'information géographique et à améliorer les techniques correspondantes,	Le CNIG est composé de 52 membres, qui se réunissent en assemblée plénière et ou en commission (commission géographique toponymie) La préparation et le suivi des travaux du CNIG					
Conseil National des Transports CNT	Créé dans un premier temps par le décret n° 47-1684 du 3 septembre 1947, puis dans un second temps, suite à une suppression, il a été recrée par le décret n° 84-139 du 24 février 1984 et modifié par les décrets n° 85-908 du 9 août 1985 et n° 87-311 du 4 m	Fournir des avis au ministre sur les questions pour lesquelles sa consultation est requise par les lois et règlements.	L'assemblée générale : 198 membres ; La section permanente 102 membres	480 000 €				
Conseil national du tourisme	Décret n°86-201 du 11 février 1986 portant création du Conseil national du tourisme	Instance de réflexion, de concertation et de prospective, le CNT émet des avis sur toutes les questions concernant le tourisme à la demande du ministre ou de ses propres membres, ainsi que des suggestions, propositions ou recommandations.	200 membres de plein exercice : 200 représentants d'organisations touristiques	91 450 €				
Conseil supérieur de la marine marchande	Décret n°2002-647 du 29 avril 2002	Il donne, sur saisine du ministre ou auto-saisine, son avis sur toute question en rapport avec la marine marchande, les transports maritimes, les activités portuaires	39 membres	16 000 €	4	23	6	
Conseil Supérieur de la Météorologie CSM	Créé par le décret n° 48-1209 du 19 juillet 1948, il fut réorganisé par le décret n° 66-28 du 6 janvier 1966 et plus récemment par le décret n° 91-1209 du 29 novembre 1991.	Evaluer les services fournis par la météorologie à ses utilisateurs, Formuler des vœux ou des recommandations, Proposer les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux besoins nouveaux aperçus	86					
Conseil Supérieur de l'Aviation Marchande CSAM	Créé par le décret n° 51-876 du 9 juillet 1951 et modifié par un décret de 1956 et 1985.	Fournir des avis au ministre sur les affaires pour lesquelles sa consultation est requise en application du code de l'aviation civile, notamment pour ce qui concerne l'examen des licences d'exploitation de transporteur aérien et des autorisations d'exploitations	44					

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Conseil supérieur de l'établissement national des invalides de la marine	décret modifié n°53-953 du 30 septembre 1953	Assiste le ministre chargé de la marine marchande, assure la surveillance et la protection de l'établissement national des invalides de la marine (ENIM), chargé du régime spécial de sécurité sociale des gens de mer.	49 membres titulaires et 33 suppléants : 4 parlementaires (2 députés et 2 sénateurs) 12 représentants des pouvoirs publics 14 représentants des armateurs des secteurs du commerce et de la pêche 14 marins navigants 5 représentants des marins pensionnés	52400			3	
Conseil Supérieur de l'infrastructure et de la Navigation Aérienne CSINA	Créé dans un premier temps le 18 octobre 1945 sous le nom de conseil supérieur des travaux de l'air, il a pris le nom de conseil supérieur de l'infrastructure et de la navigation aériennes par le décret n° 48-1812 du 29 novembre 1948 et a été modifié depuis	A la demande du ministre, il a pour mission, entre autres, d'examiner les textes des lois, règlements et instructions concernant l'équipement des bases aériennes de France et de l'Union française, d'harmoniser les doctrines en matière de navigation, de procéder aux contrôles.	10					
Conseil supérieur des HLM	Articles R.461-1 à R.461-7 du code de la construction et de l'habitation	Il a pour mission de donner son avis sur toute question concernant les HLM et notamment sur les règlements à élaborer pour l'application des textes régissant ce secteur. Il établit chaque année un rapport sur ses activités.						
Conseil supérieur du service public ferroviaire	décret n°99-221 du 19 mars 1999	Veiller au développement et à l'évolution équilibrée du secteur ferroviaire, à l'unicité du service public ferroviaire, à la cohérence dans la mise en œuvre de ces orientations par les établissements publics RFF et SNCF	45 membres					
Groupe central des grandes opérations d'urbanisme	Arrêté du 26 juillet 1999	Il est chargé d'assurer la coordination interministérielle et d'organiser la concertation avec les collectivités locales pour les actions nécessaires à la réalisation des grandes opérations d'urbanisme auxquelles l'Etat apporte son soutien.						
Observatoire de l'emploi maritime	Arrêté du 21 décembre 2000 modifiant l'arrêté du 30 mai 1997 modifié							
Observatoire des accidents impliquant au moins un piéton ou un cycliste	Loi 82-1153 du 30.12.1982 modifiée par la Loi 2000-1208 du 13.12.2000							
Observatoire des agressions, dont peuvent être victimes les inspecteurs du permis de conduire	Circulaire 2001-74 du 29 octobre 2001	L'observatoire est suivi par un agent du bureau du permis de conduire. Les organisations professionnelles des écoles de conduite et les organisations syndicales des inspecteurs du permis de conduire peuvent être consultées si nécessaire.						

Liste des commissions et instances délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres

Commissions et instances	Texte de création	Missions	Nombre de membres	Coût de fonctionnement par an	Nombre réunions en 2003	Nombre réunions en 2004	Nombre réunions en 2005	Observations
Observatoire des conditions économiques et sociales du transport (routier?)	Décret du 24.02.1984							
Observatoire des rémunérations	Arrêté du 5 mars 1999	Il s'agit d'améliorer la qualité des estimations des opérations routières pour échapper à la critique de défaut de maîtrise des coûts (qui correspondent plutôt à de mauvaises estimations initiales). La qualité d'observatoire doit donc être relativisée. dans le cadre de la loi SRU. Observatoire de création récente.						
Observatoire des territoires	Décret 2004-967 du 7 septembre 2004							
Observatoire du bâtiment et des travaux publics	arrêté du 13 juillet 1994	assure la concertation entre professionnels et État sur l'analyse économique et l'information statistique	15				1 (+réunions de groupes de travail thématiques)	
Observatoire du bâtiment et des travaux publics	Arrêté du 13.07.1994	Maintien demandé, se réunit au moins une fois par an, des groupes de travail se réunissent toute l'année sous son égide et un bulletin dont le titre est « observatoire du BTP » est édité tous les trimestres.	15 membres					
Observatoire du contrôle de sécurité des projets routiers	Circulaire 2001-30 du 18 mai 2001							
Observatoire national : statistiques des accidents								
Observatoire national de l'habitat								supprimable
Observatoire national des marchés de l'immobilier	Statuts en date du 29 septembre 1997	Mutualiser les connaissances, collecter l'information et la diffuser, organiser des débats sur les marchés de l'immobilier, faire progresser les concepts et la méthodologie de l'information dans ce domaine						
Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR)	décret n°93-1221 du 8 novembre 1993	assure la collecte et la diffusion des informations nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre de la politique de sécurité routière.	8 membres appartenant au ministère					
Observatoire paritaire national								
Observatoires des loyers		La DGUHC encourage les services déconcentrés à participer à des observatoires des loyers : dispositif léger et souvent non formalisé qui permet à la fois de mieux définir et mettre en œuvre les politiques publiques et de réaliser des économies de moyens						